



F R A N C E
G A L O P

Courses à obstacles

ADDENDUM

A l'examen des Bulletins officiels publiés en 2018, certaines décisions des Commissaires de courses n'avaient pas été publiées, le présent addendum vise à corriger cette situation.

FRANCE GALOP

Direction Programme & Technique

46, Place Abel Gance

92655 Boulogne Cedex

ISSN 1241-2678

France Galop - Imprimeur

Quantité de tirage : 300 ex.



© 2018 - France Galop

Résultats des courses à obstacles

(Conformément aux dispositions de l'article 196 du Code des Courses au Galop, les résultats des courses sont publiés sous réserve des modifications qui y seraient éventuellement apportées à la suite de réclamation, d'appel ou d'une décision prise par les Commissaires de France Galop en application dudit code.)

Article 205 III (extrait) Les Commissaires des courses ou les personnes auxquelles ils délèguent des fonctions techniques ne peuvent les exercer dans une course dans laquelle ils seraient directement intéressés.

LA TESTE DE BUCH

Réunion organisée par STE DES COURSES DE LA TESTE DE BUCH

0550 082

Vendredi 23 mars 2018

Commissaires des courses : Jacques Le DANTEC - Jean-Pierre CAPITAINE - Pierre BARBE - Philippe VORNIERE

290 3283 PRIX DU PALAIS ROHAN - UN ENFANT PAR LA MAIN 3.400 m

(Haies. - Femelles)

20 000 € (9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop.

Pour pouliches de 4 ans, n'ayant pas, en courses de haies, reçu une allocation de 9.000. Poids : 66 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.000.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- 57³ **Jocrack A La Motte**, f, bf, 4 ans, par Full Of Gold et Line Des Landes (Pure Hasard), 69 k (67 k), Mme Barbara Menuet (*T Henderson*), W Menuet (s) 1
- 225⁵ **Bagnoles**, f, np, 4 ans, par Spirit One et Essoka [Akarad (FR)], 66 k, Mlle Marie-Amélie Jacquet (*C Lefebvre*), GAB Leenders 2
- 132 **Magic Louise**, f, gr, 4 ans, par Tin Horse (IRE) et Sharp Marie (Spinning World USA), 68 k (66 k), Ecurie Haras de Quetieville (*N Terrassin*), P Chevillard 3
- 113 **Nawhichel**, f, al, 4 ans, par Soave GER et Nargesse (Lavirco GER), 66 k (67^{1/2} k), Francois Plouganou (*J Plouganou*), F Plouganou 4
- Fao Lingka**, f, b, 4 ans, par Enrique (GB) et Pascalka (Pistolet Bleu IRE), 66 k, Serge Lecompagnon (*T Coutant*), A Chaille-Chaille 5
- 201 **Epicas**, f, 4 ans, 72 k (70 k), G Galletta (*F Mouraret de Vita*), J Ortet (s) 6
- 203⁵ **Mona Kerbili**, f, 4 ans, 67 k, P Goral (*K Dubourg*), G Macaire (s) 7
- 162⁴ **What About Monday**, f, 4 ans, 66 k, Mme M Herisson de Beauvoir (*B Fouchet*), Mlle C Herisson de Beauvoir 8
- 162¹ **Elatha**, f, 4 ans, (AQ), 70 k, Mlle S Mestries (*E Bureller*), Mlle S Mestries arr
- 181⁴ **L'Assaut Six**, f, 4 ans, 66 k (64 k), Sarl Ecurie Azur Riviera (*J Geuns*), P Chevillard arr
- Prestissima**, f, 4 ans, 66 k, M.I. Bloodstock Ltd (*G Re*), G Chérel thé

11 partants ; 31 eng. ; 11 part. déf. - Total des entrées : 466 €
2,5 long, 5,5 long, 2 long, 1 long 1/4, 3/4 long, 20 long, 2,5 long.
9 600 € - 4 800 € - 2 800 € - 1 900 € - 900 €

Primes aux éleveurs :

1 440 € Anthony Goudal, Mlle Joanne Bourmy, Noe Goudal.
720 € Earl Elevage de la Corbeillere, Michel-Rene Dubois.
420 € Ecurie Haras de Quetieville.
285 € Patrice Gaillard.
135 € Serge Lecompagnon.

Temps total : 04'10''77

Les Commissaires ont refusé la demande de l'entraîneur Jacques ORTET concernant la pouliche EPICAS pour que celle-ci ne fasse qu'un tour du rond; cette demande n'ayant pas été faite dans les délais fixés. Le comportement de cette pouliche, n'a pas posé de problème à ce jour.

Les Commissaires, après avoir entendu l'entraîneur Gabriel LEENDERS en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour non présentation du document d'accompagnement de la jument BAGNOLES.

291 3284 PRIX GEORGES REGIS - PRIX LA CIVETTE 3.600 m

(Haies)

20 000 € (9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de 5 ans, n'ayant pas, depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus, en course de haies, reçu une allocation de 9.000. Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues, en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 3.000 depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- 189¹ **Chestnut Dream**, h, al, 5 ans, par Martaline GB et Sur Sa Mine [Sevres Rose (IRE)], 69 k (67 k), Menuet (s) (*T Henderson*), W Menuet (s) 1
- Petit Prince**, h, bf, 5 ans, par Silver Frost (IRE) et Parisella IRE (Key Of Luck USA), 67 k, Mlle Hannah Jones (*A Duchene*), J Piednoel 2
- 147⁴ **Dark Caviar**, f, b, 5 ans, (AQ), par Network GER et Querrana De Sivola (Video Rock), 65 k, John Studd (*D Delalande*), GAB Leenders 3
- Derby Dete**, h, gr, 5 ans, par Great Pretender IRE et Femme D'Honneur (Take Risks), 69 k (67 k), Jerry Planque (*V Bernard*), J Planque 4
- Bayfield IRE**, f, b, 5 ans, par Robin Des Champs et Canitellyou IRE (Presenting GB), 65 k, Mme Jameina Scarisbrick (*L Solignac*), L Carberry (s) 5
- Bergerac**, h, 5 ans, 67 k, G Lenzi (*E Bureller*), G Chérel 6
- 148⁵ **Cybor Del'rais**, h, 5 ans, 70 k (68 k), Mme H Cadot (*L Franzel*), L Cadot 7
- Delonix De Berce**, h, 5 ans, 67 k, Boultee Brooks Ltd (*P Carberry*), L Carberry (s) 8
- 46 **Oscar De L'Epinoux**, h, 5 ans, 67 k, Mlle C Courtade (*V Chenet*), Mlle C Courtade thé
- 148⁴ **Divine Time**, f, 5 ans, (AQ), 65 k (63 k), B Debeauvais (*H Rodriguez Nunez*), L Cadot thé

10 partants ; 36 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 626 €
3,5 long, 3 long, 3,5 long, 8 long, courte tête, 17 long, 3 long.
9 600 € - 4 800 € - 2 800 € - 1 900 € - 900 €

Primes aux éleveurs :

1 440 € William Menuet, Mlle Cassandra Menuet.
720 € Jacques Beres.
420 € Indivi Querrana de Sivola.
285 € Daniel Toubanc, Mme Claudine Toubanc.
135 € John Fahy, prime non attribuée.

Temps total : 04'23''96

Le jockey Geoffrey RE s'étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre BERGERAC par le jockey Erwan BURELLER. A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu les jockeys Lilian FRANZEL, Erwan BURELLER et Peterjon CARBERRY en leurs explications ont sanctionné ce dernier par une amende de 75 euros pour s'être engagé, dans le dernier tournant, dans un passage dans lequel il n'avait pas suffisamment de place gênant ainsi un de ses concurrents.

STRASBOURG

0907 082

Vendredi 23 mars 2018

Commissaires des courses : Marc FREYSZ - François BURG - Jean-Pierre FIX - Sébastien LITZELMANN

292 3286 PRIX ORANGERIE (Haies) 3.500 m

20 000 € (9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de 5 ans, n'ayant pas, en courses à obstacles, depuis le 1er septembre de l'année dernière inclus, reçu une allocation de 8.000.

Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 5.000 l'année dernière.**Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.**

- Mount Kailas**, h, b, 5 ans, par Kapgarde et Villa Joyeuse (Kahyasi IRE), 69 k, Christophe German (*B Lestrade*), G Macaire (s) 1
- 184 1 Dimanche Morning**, h, np, 5 ans, (AQ), par Network GER et Kavalie (Video Rock), 68 k, Ecurie Patrick Joubert (*F de Giles*), E Clayeux (s) 2
- 83 Dicla**, f, b, 5 ans, (AQ), par Policy Maker (IRE) et Reghane (Ungaro GER), 65 k (63 k), Xavier-Louis Le Stang (*R Le Stang*), XL Le Stang 3
- 141 Magic Business**, h, bf, 5 ans, par Astarabad USA et Business Angel (Cadoudal), 67 k, Mme Michel Smadja (*CE Cayeux*), G Derat 4
- La Vernigeolle**, f, b, 5 ans, par Turgeon USA et Souvigny (Silver Rainbow GB), 65 k, Sarl Carion E.m.m. (*A de Chitray*), A Boisbrunet (s) 5
- Walerio GER**, h, 5 ans, 67 k, Stall Allegra (*M.J Quinlan*), M Weber arr
- Dorelko Des Obeaux**, h, 5 ans, (AQ), 68 k (66 k), A Hamel (*A Masson*), F Matzinger thé

7 partants ; 28 eng. ; 7 part. déf. - Total des entrées : 520 €
10 long, 8 long, 2,5 long, loin.

9 600 € - 4 800 € - 2 800 € - 1 900 € - 900 €

Primes aux éleveurs :

- 1 440 € Mme Henri Devin, Mme Biden Ashbrooke.
720 € Jean-Andre Quesny.
420 € Xavier-Louis Le Stang, Jean-Claude Guenego.
285 € Maxime Smadja, Mlle Marjorie Smadja.
135 € Sarl Carion E.m.m..

Temps total : 04'23"05

La température extérieure relevée par la société organisatrice le jour de la course étant inférieure à 5 degrés Celsius, les Commissaires ont accordé la tare supplémentaire de 0.5 kg conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu, le jockey Charles Edward CAYEUX en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (1ère infraction - 8 coups).

293 3287 PRIX DU MONT SAINTE-ODILE (Steeple-Chase) 4.000 m

21 000 € (10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas, en steeple-chases, depuis le 1er décembre de l'année dernière inclus, reçu une allocation de 8.000. **Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.**Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.**

- 146 2 Punch Nantais**, h, gr, 6 ans, par Puit D'Or IRE et Reine Du Bouffay (Turgeon USA), 68 k, Allard (s) (*B Lestrade*), G Macaire (s) 1
- 202 Bonfou D'Airy**, h, b, 7 ans, (AQ), par Anzillero GER et Lafolie D'Airy (Oblat), 69 k, Guy-Claude Rudolf (*A Lecordier*), GC Rudolf 2
- 209 Mick Royal**, f, bf, 8 ans, par Policy Maker (IRE) et Belle Julie (Ambrose), 73 k (71 k), Serge Hurson (*R Le Stang*), XL Le Stang 3
- 233 2 Konnan Le Gone**, h, b, 6 ans, par König Turf GER et Appelpom (Apple Tree), 70 k, Ecurie des Vives Terres (*CE Cayeux*), G Derat 4
- Quinze De La Rose (IRE)**, h, al, 6 ans, par Turtle Bowl (IRE) et Bal De La Rose (IRE) (Cadeaux Genereux GB), 68 k, Aryman-Divoky (*J Bartos*), Z Semenka 5
- Jupiter GER**, h, 8 ans, 72 k, Mme EM Herresthal (*M.J Quinlan*), Mme EM Herresthal 6
- Chimene D'Arthel**, f, 6 ans, (AQ), 68 k, H Monier (*M Camus*), A Boisbrunet (s) thé

7 partants ; 32 eng. ; 7 part. déf. - Total des entrées : 621 €
15 long, 6 long, loin, loin, 10 long.

10 080 € - 5 040 € - 2 940 € - 1 995 € - 945 €

Primes aux éleveurs :

- 1 512 € Didier Paysan, Michel Bodiguel.
756 € Claude-Yves Pelsy.
441 € Luc Avril.
299 € Gregory Derat.
141 € Berend Van Dalfsen.

Temps total : 05'12"77

La température extérieure relevée par la société organisatrice le jour de la course étant inférieure à 5 degrés Celsius, les Commissaires ont accordé la tare supplémentaire de 0.5 kg conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

294 3285 PRIX DU RIED (Haies) 3.500 m

20 000 € (9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, n'ayant pas reçu 15.000 en courses de haies (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 3.000.**Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.**

- Enjeu D'Arthel**, h, b, 4 ans, (AQ), par Saddler Maker (IRE) et Olga D'Arthel (Brier Creek USA), 67 k, Ecurie Madame Jacques Cypres (*THO Gillet*), E Clayeux (s) 1
- 95 3 Semisens**, h, b, 4 ans, par Saint Des Saints et Orcantara (Villez USA), 70 k, Denys Audouard (*B Lestrade*), G Macaire (s) 2
- Amazing Sea Pearl GER**, f, al, 4 ans, par Samum GER et Amazing Model GER (Medicean GB), 65 k, Stall Auteuil (*M.J Quinlan*), Mme M Rotering 3
- Chachoun**, h, b, 4 ans, par Solon GER et Indian Mist (River Mist USA), 67 k (65 k), Alexandre Hamel (*A Masson*), F Matzinger 4
- High Alpha**, h, b, 4 ans, par Fuisse et Kikinda (Daliapour IRE), 68 k, Eckhard Sauren (*A Lecordier*), C Fey (s) 5
- Dibaba Traou Land**, f, 4 ans, 65 k, Mme MIC Smadja (*CE Cayeux*), G Derat 6
- Esmeralda Fyx**, f, 4 ans, (AQ), 68 k (66 k), F Raoul (*R Le Stang*), XL Le Stang arr
- 132 Perlefine**, f, 4 ans, 69 k, Comte AA Maggiar (*F de Giles*), E Clayeux (s) thé
- 143 5 Horst**, h, 4 ans, 69 k (67 k), JC Zentz (*Mlle N Desoutter*), G Macaire (s) thé
- Ankaa**, f, 4 ans, 65 k, Kamenak S.r.o. (*J Derych*), S Kovar thé

10 partants ; 52 eng. ; 11 part. déf. - Total des entrées : 1 260 €
Sans motif : *Polinuit*.

15 long, loin, 8 long, 6 long, loin.

9 600 € - 4 800 € - 2 800 € - 1 900 € - 900 €

Primes aux éleveurs :

- 1 440 € Comte Guillaume de Brondeau.
720 € Pierre Goral, Haras du Hogueuet.
420 € Gestut Hachtsee, prime non attribuée.
285 € Suc. Jean-Louis Lucas.
135 € Patrick Chedeville.

Temps total : 04'21"49

La température extérieure relevée par la société organisatrice le jour de la course étant inférieure à 5 degrés Celsius, les Commissaires ont accordé la tare supplémentaire de 0.5 kg conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

A l'issue de la course et après que le rouge paiement ait été validé, les Commissaires ont entendu les jockeys Nathalie DESOUTTER (HORST), tombée, et Thomas GILLET (ENJEU D'ARTHEL), arrivé 1er, sur un mouvement survenu au saut de la 1ère haie de la ligne d'en face à environ 1 000 mètres du poteau d'arrivée.

Après audition des jockeys précités et vision des films de contrôle, il s'avère que le hongre ENJEU D'ARTHEL s'est légèrement décalé vers la corde au planer de son saut, gênant un court instant le hongre HORST, qui a trébuché à la réception de la haie et entraîné la chute de son jockey.

HYERES

0607 083

Samedi 24 mars 2018

Commissaires des courses : Dominique de La PERRIERE - Christine PASTOR - Jean KADDAM - Claude MENAND

295 3288 PRIX TRENEL (Haies) 3.500 m

17 000 € (8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, n'ayant pas, en courses à obstacles, reçu 6.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 1.500.**Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.**

- Eros D'Allier**, h, bf, 4 ans, par Khalkevi IRE et Saga D'Allier (Smadoun), 67 k, Yves Maupoil (*G Malone*), E Clayeux (s) 1

- 154⁴ **Milady Ann**, f, b, 4 ans, par Motivator GB et King's Parody IRE (King's Best USA), 66 k (64 k), Jan Romel (*H Bachelot*), F Nicolle 2
- 29 **Ifiandra (GB)**, f, b, 4 ans, par Falco USA et Skia (Motivator GB), 67 k, Ecurie R.e. (*C Couillaud*), PJ Fertillet 3
- Deux Par Deux**, h, b, 4 ans, par Manduro GER et Kassala (Phantom Breeze IRE), 67 k, Jules Sigler (*P Lucas*), E Clayeux (s) 4
- 181 **Perle Angel**, f, b, 4 ans, par Vertigineux et Poca De Gracia (IRE) (Royal Applause GB), 65 k (65^{1/2} k), Anthony Gabryszewski (*E Chazelle*), C Scandella 5
- 181 **Secret Du Roi**, f, 4 ans, 65 k (63 k), Mme C Moneta (*C Billardello*), R Martens (s) 6
- 181³ **Like Tin Angel**, f, 4 ans, 66 k (64 k), P Ventalon (*J Marquestau*), C Scandella arr

7 partants ; 33 eng. ; 7 part. déf. - Total des entrées : 452 €

2,5 long, tête, 10 long, nez, loin.

8 160 € - 4 080 € - 2 380 € - 1 615 € - 765 €

Primes aux éleveurs :

1 224 € Yves Maupoil.
612 € Charles Barel.
357 € Stilvi Compania Financiera S.a.
242 € Jules Sigler.
114 € Yves Fremiot, Mme Yves Fremiot.

Temps total : 04'11''21

Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné le propriétaire Monsieur Jan ROMEL par une amende de 30 euros pour couleurs non conformes. Les Commissaires après avoir entendu en ses explications le jockey Christopher COUILLAUD (IFIANDRA) lui ont infligé une amende de 75 euros pour avoir fait un usage abusif de sa cravache (7 coups - 1ère infraction).

296³²⁸⁹ **PRIX HYERES III** 3.500 m
(Haies)

17 000 € (8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de 5 ans, n'ayant pas, depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus, en course à obstacles, reçu 8.000 (victoires et places). Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues, en courses de haies : 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- Liffey**, f, gr, 5 ans, par Turgeon USA et Heritage River (Kaldounevees), 65 k (63 k), Mme Henri Devin (*H Bachelot*), F Nicolle 1
- 208 **Damery**, h, b, 5 ans, par Dark Moondancer GB et Lunata IRE (Marju IRE), 69 k, ♂, Jean-Paul Matillat (*E Bureller*), Mme C Jung 2
- 281 **Daimoon Clermont**, h, b, 5 ans, (AQ), par Spanish Moon USA et Pashka (Passing Sale), 67 k (65 k), Mme Brigitte Re-Scandella (*E Scandella*), C Scandella 3
- 282 **Austropovitch**, h, b, 5 ans, par Dunkerque et Laspek IRE (Spectrum IRE), 67 k, Ralph Alfandari (*E Chazelle*), C Scandella 4
- Mine De Rien (GER)**, h, b, 5 ans, par Fuisse et Montebella [Montjeu (IRE)], 67 k, Mme France Fertillet (*C Couillaud*), PJ Fertillet 5
- 281⁵ **Diamant Clermont**, h, 5 ans, (AQ), 67 k (65 k), Mme B Re-Scandella (*J Marquestau*), C Scandella arr
- Parabad**, f, 5 ans, 65 k, Sarl Carion E.m.m. (*M Camus*), A Boisbrunet (s) arr

7 partants ; 23 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 416 €

Sans motif : *Tama*.

8 long, 4 long, 10 long, 4 long.

8 160 € - 4 080 € - 2 380 € - 1 615 € - 765 €

Primes aux éleveurs :

1 224 € Mme Henri Devin.
612 € S.a.s.u. Hambletonian.
357 € Patrick Harroin, Dominique Gouin.
242 € Ralph Alfandari, Mme Rose-Claire Fabre.
114 € Mlle Maoli Audon, Mlle Alix Laffitte.

Temps total : 04'13''32

AUTEUIL

0006 084 Dimanche 25 mars 2018

Terrain bon

Commissaires des courses : Gérard HOVELACQUE - Pascal PIGNOT - Patrick SABAROTS - Jean-Louis de WATRIGANT

297³⁸ **PRIX COLONEL DE LA HORIE CHALLENGE DE L'OBSTACLE GRAS SAVOYE HIPCOVER** 3.500 m
(Steeple-Chase. - Cavaliers et Gentlemen-riders)

52 000 € (24 960, 12 480, 7 280, 4 940, 2 340)

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas, en steeple-chase, depuis le 1er janvier 2016 été classé dans les trois premiers d'une course de dotation totale de 140.000. Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans et au-dessus, 68 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 5.000 depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus et par 12.000 du 1er juillet 2016 inclus au 31 décembre 2016 inclus.

Pour Cavaliers et Gentlemen-Riders ; ceux n'ayant pas gagné dix courses recevront 2 k.

Un souvenir sera remis par GRAS SAVOYE au propriétaire, à l'entraîneur, au Gentleman-Rider ou à la Cavalière du cheval gagnant.

- Angel's Share**, f, np, 5 ans, par Soldier Of Fortune IRE et Amancaya GER (Dai Jin GB), 70 k, Haras du Logis Saint Germain (*Mr G Viel*), F Nicolle 1
- 155¹ **Fasimix**, h, al, 8 ans, par Carlotamix et Fanissa GER (Exit To Nowhere USA), 71 k (69^{1/2} k), ♂, Boisnard (s) (*Mr R Boisnard*), J Boisnard (s) 2
- 205 **Deal Baie**, h, b, 5 ans, (AQ), par Crillon et Matriochka (Art Bleu GB), 69 k, Mme Marc Boudot (*Mr G Cottreau*), M Seror (s) 3
- Geluroni**, h, b, 8 ans, par Antarctique IRE et Parcelle Coloree (Comrade In Arms GB), 68 k, John-Dawson Cotton (*Mr MAX Denuault*), D Cottin (s) 4
- 238⁴ **Call Of Duty**, h, b, 6 ans, (AQ), par Ballingarry IRE et Hotesse Du Bouille (Luchiroverte IRE), 72 k (70 k), Ecurie Magnien (*Mr CA Prunault*), F Nicolle 5
- 87 **Go For De Houelle**, h, 5 ans, 74 k (70 k), F Leblanc (*Mlle T Menuet*), A Chaille-Chaille thé
- 204² **Premier Cru**, h, 6 ans, 71 k, Mme A Audebert (*Mr F Tett*), F Nicolle thé

7 partants ; 29 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 1 263 €

Sans motif : *Yosille*.

5 long, 2 long, encolure, 2,5 long.

24 960 € - 12 480 € - 7 280 € - 4 940 € - 2 340 €

Primes aux éleveurs :

3 744 € Haras du Logis Saint Germain, Mme Alexandra Bresges-Jung.
1 872 € Joel Boisnard, Gerard Margogne.
1 092 € Andre-Jean Belloir.
741 € Nicolas Madamet, Georges-Etienne Madamet, Ludovic Madamet, Romain Madamet.
351 € Jean-Francois Magnien, Charles Magnien, Benoit Magnien.

Temps total : 04'37''34

298³² **PRIX AURICULA** 3.000 m
(Haies. - Femelles)

52 000 € (24 960, 12 480, 7 280, 4 940, 2 340)

Pour pouliches de 3 ans, n'ayant pas couru. Poids : 68 k. Les pouliches n'ayant pas couru cinq fois, en courses au Galop, recevront 2 k.

- Listenmania**, f, b, 3 ans, par Martaline GB et Miss Aubane (Kahyasi IRE), 66 k, Richard Corveller (*P Dubourg*), A Chaille-Chaille 1
- Tytonidae**, f, gr, 3 ans, par Timos GER et Grey Owl (Hurricane Cat USA), 66 k, Denuault (s) (*C Lefebvre*), G Denuault (s) 2
- Fanfan Des Brieres**, f, gr, 3 ans, par Cima De Triomphe IRE et Union Des Brieres (Canyon Creek IRE), 66 k, Suc. Philippe Lorain (*O Jouin*), S Foucher 3
- French Dream**, f, b, 3 ans, par French Fifteen et Shinydream [Poliglote (GB)], 66 k (64 k), Patrice Nicolet (*Mlle N Desoutter*), Y Fouin (s) 4
- Byzance Du Berlais**, f, b, 3 ans, par Martaline GB et Bonita Du Berlais (King's Theatre IRE), 66 k, Mme Catherine Pousin (*L Philippéron*), ROB Collet (s) 5
- Smouldering (FR)**, f, 3 ans, 66 k, R Waley-Cohen (*J Reveley*), G Macaire (s) 6
- Coral Park**, f, 3 ans, 66 k, ROB Collet (s) (*E Chazelle*), ROB Collet (s) 7
- Les Elfes**, f, 3 ans, 66 k, Ecurie Centrale (*A Acker*), FM Cottin (s) 8
- Belle City**, f, 3 ans, 66 k, B Barbier (*D Mescam*), B Barbier 9
- Domisana POL**, f, 3 ans, 66 k, Mlle H Jones (*A Duchene*), arr R Chatel

10 partants ; 24 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 1 367 €

Eng. sup. : *French Dream*

7 long, tête, 10 long, 2 long, tête, 20 long, 10 long, 20 long.

24 960 € - 12 480 € - 7 280 € - 4 940 € - 2 340 €

Primes aux éleveurs :

3 744 € Olivier Tricot, Louka Tricot-Legriffon.
1 872 € Derek Bloodstock.
1 092 € Eric Saille, Le Thenney S.a..
741 € Alban de Mieulle, Patrice Nicolet, Yannick Fouin.
351 € Jean-Marc Lucas.

Temps total : 03'56''90

Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné l'entraîneur Guy DENUAULT (S) par une amende de 75 euros, les mentions de vaccination portées sur le document d'identification de la pouliche TYTONIDAE n'étant pas conformes.

299³¹ **PRIX LES DIMANCHES AU GALOP - PRIX LUTTEUR III** 4.400 m
(Steeple-Chase. - Handicap)
(L.)

120 000 € (54 000, 26 400, 15 600, 10 800, 6 000, 4 200, 3 000)

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, ayant reçu une allocation en steeple-chase depuis le 1er Janvier de l'année dernière inclus, et ayant, lors

de l'une de leurs six dernières courses en obstacles, soit été classés dans les sept premiers d'une course Premium, soit ayant reçu une allocation de 7.500, soit été classés dans les trois premiers d'un prix (A Réclamer excepté) couru sur un hippodrome de 1ère catégorie.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k.

Un souvenir sera offert au propriétaire du cheval gagnant par FRANCE GALOP.

Références : 5 ans, + 5 ; 6 ans et +, + 7.

- 155² **Accentus**, h, np, 8 ans, par Malinas GER et La Grande Touche (Cadoudal), 64^{1/2} k, Suc. Michel Marchal (*K Dubourg*), E&G Leenders (s) 1
- 172⁴ **Fauburg Rosetgri**, h, b, 6 ans, par Sageburg (IRE) et Fausse Annonce (Sheikh Albadou GB), 68 k, Simon Munir (*C Lefebvre*), GAB Leenders 2
- 176² **King Goubert**, h, b, 5 ans, par Martaline GB et Madoudal (Cadoudal), 69 k, Philippe Allaire (*T Gueguen*), F Nicolle 3
- 176⁷ **Pichelot**, h, gr, 5 ans, par König Turf GER et Haute Chartreuse (Turgeon USA), 66 k, Simon Munir (*K Nabet*), G Chérel 4
- 215³ **Cobra De Larre**, h, b, 6 ans, par Discover D'Auteuil et Camivilla (Villez USA), 70 k, Sylvain Roger (*E Chazelle*), L Baudron (s) 5
- 174¹ **Boy De Balme**, h, b, 7 ans, par Solar One et Famine Pouilly (Cachet Noir USA), 66 k, Jean-Luc Henry (*T Chevillard*), F Nicolle 6
- 174 **Linda'as**, h, ab, 6 ans, par Linda's Lad (GB) et Ansoon (Monsun GER), 63 k (64 k), Mme Isabelle Pacault (*S Paillard*), Mme I Pacault 7
- 136 **Joe De Clermont IRE**, h, 7 ans, 63 k, D Berra (*O Jouin*), D Berra 8
- 251 **Rasique**, h, 8 ans, 68 k, C Machado (*R Schmidlin*), FM Cottin (s) 9
- Diamond Charm**, h, 9 ans, 67 k, Ecurie Victoria Dreams (*T Beaurain*), JPH Dubois 10
- 215 **Le Toiny**, h, 7 ans, 72 k, Sarl Carion E.m.m. (*A de Chitray*), A Boisbrunet (s) -
- 243⁴ **Trust The Captain**, f, 6 ans, 63 k, S Vidal (*L Philippéron*), ROB Collet (s) -
- 202 **Calune**, f, 6 ans, (AQ), 62 k, X Kepa (*D Mescam*), FM Cottin (s) -
- 152³ **Athos Du Mathan**, h, 5 ans, 64 k, A Chaille-Chaille (*O d'Andigne*), A Chaille-Chaille -
- 179⁵ **Sundriver**, h, 8 ans, 72 k, Butel & Beaunez (s) (*A Gasnier*), Butel & Beaunez (s) 1b6
- 174 **London Whale**, h, 7 ans, 67 k (68 k), B Van Dalssen (*J Plouganou*), G Chérel 1b6
- 174² **Saintkadam**, h, 6 ans, 65 k, R Corveller (*T Lemagnen*), A Chaille-Chaille 1b6

17 partants ; 38 eng. ; 17 part. déf. - Total des entrées : 2 616 €
tête, 2 long, courte tête, 5 long, courte encolure, 10 long, 1,5 long, 6 long, 4,5 long.

54 000 € - 26 400 € - 15 600 € - 10 800 € - 6 000 € - 4 200 € - 3 000 €

Primes aux éleveurs :

8 100 € Ecurie Tenor.
3 960 € Mme Céline Honneux.
2 340 € Hugues Rousseau.
1 620 € Jacky Thomas.
900 € Sylvain Roger.
630 € Jean-Luc Henry.
450 € Mme Isabelle Pacault, Mlle Anne-Sophie Pacault, Mme Magali Girod-Pacault.

Temps total : 05'51''20

A l'issue de la course, après avoir entendu en ses explications le jockey Kilian DUBOURG, les Commissaires l'ont sanctionné par une amende de 100 euros pour s'être présenté à la pesée après la course à un poids dépassant de plus d'une livre le poids enregistré avant la course.

300³³ **PRIX VIRELAN** 3.600 m
(Haies)

65 000 € (31 200, 15 600, 9 100, 6 175, 2 925)

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, n'ayant pas reçu une allocation de 27.000 en courses de haies. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 10.000.

- 180¹ **Lou Buck's**, h, b, 4 ans, par Buck's Boum et Loucessita (Pistolet Bleu IRE), 69 k, Jacques Detre (*B Lestrade*), G Macaire (s) 1
- 199¹ **Extreme Noubas**, h, b, 4 ans, (AQ), par Zambezi Sun GB et Nasthazya (Rochesson), 68 k, Simon Munir (*P Dubourg*), A Chaille-Chaille 2
- Étourneau**, h, b, 4 ans, par Youmzain IRE et In Love New (Perrault GB), 67 k, Ecurie Zingaro (*T Beaurain*), JP Gallorini (s) 3
- 129¹ **Doctor Rocket**, h, b, 4 ans, par Myboycharlie IRE et Madawaska USA (Leroïdesanimaux BRZ), 70 k (68 k), ♂, Endre Rosjoe (*Mlle N Desoutter*), D Guillemain (s) 4
- 31¹ **Ranger No Risk**, h, b, 4 ans, par No Risk At All et Ranjana (Barathea IRE), 68 k, Gallorini (s) (*K Herzog*), JP Gallorini (s) 5
- Caribbean Boy**, h, 4 ans, 69 k, Ecurie Centrale (*D Mescam*), FM Cottin (s) 6

Hilarant, h, 4 ans, 66 k, D Beaunez (*A Lecordier*), Butel & Beaunez (s) 7

7 partants ; 18 eng. ; 7 part. déf. - Total des entrées : 903 €

1,5 long, 1/2 long, 6 long, nez, 12 long, 4 long.

31 200 € - 15 600 € - 9 100 € - 6 175 € - 2 925 €

Primes aux éleveurs :

4 680 € Thierry Cypres.
2 340 € Jean-Marie Baradeau, Pascal Noue.
1 365 € Mme Fanny Bihl, Mlle Lara Kovenko.
926 € I.g.e.p.
438 € Jean-Paul Gallorini, Cesare Gallorini Berger.

Temps total : 04'29''80

301³⁶ **PRIX PARIS SAINT-GERMAIN HANDBALL - PRIX HYPOTHESE** 3.900 m
(Haies. - Groupe III)

125 000 € (56 250, 27 500, 16 250, 11 250, 6 250, 4 375, 3 125)

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus. **Poids : 5 ans, 64 k. ; 6 ans et au-dessus, 66 k.** Surcharges accumulées jusqu'à concurrence de 3 k. pour les 5 ans et de 5 k. pour les 6 ans et au-dessus, pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 52.000 depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus et par 125.000 du 1er juillet 2016 inclus au 31 décembre 2016 inclus.

Un souvenir sera offert au propriétaire du cheval gagnant par FRANCE GALOP.

- 175¹ **De Bon Coeur**, f, bf, 5 ans, par Vision D'Etat et Santa Bamba (Saint Des Saints), 65 k, Jacques Detre (*T Gueguen*), F Nicolle 1
- Alex De Larredya**, h, b, 8 ans, (AQ), par Crillon et Kin D'Estruval (Panoramic GB), 71 k, Simon Munir (*T Chevillard*), F Nicolle 2
- 175⁵ **Le Chateau**, h, b, 9 ans, par Enrique (GB) et La Remigeasse (Poliglote (GB)), 67 k, Mme Brigitte Re-Scandella (*E Chazelle*), C Scandella 3
- Ci Blue**, h, b, 6 ans, par Blue Bresil et Comme Ci (IRE) (Fasliyev USA), 68 k, Mme Magalen Bryant (*K Nabet*), Y Fouin (s) 4
- Izzo GER**, h, b, 5 ans, par Tertullian USA et Ioannina GB (Rainbow Quest USA), 67 k (68 k), Eckhard Sauren (*J Plouganou*), C Fey (s) 5
- 200¹ **Rasango**, h, b, 7 ans, par Astarabad USA et Ravna [Nikos (GB)], 67 k, Gerard Augustin-Normand (*R Schmidlin*), FM Cottin (s) 6
- 262⁷ **Mister Papy**, h, b, 6 ans, par Domedriver (IRE) et Miss Sylvaine (Mister Tullio), 66 k, Georges Plisson (*P Carberry*), C Plisson 7

7 partants ; 15 eng. ; 7 part. déf. - Total des entrées : 925 €

6 long, 8 long, 1/2 long 3/4, tête, 1 long 1/4, 10 long.

56 250 € - 27 500 € - 16 250 € - 11 250 € - 6 250 € - 4 375 € - 3 125 €

Primes aux éleveurs :

8 437 € Haras de Saint-Voir, Jacques Detre.
4 125 € Mme Chantal Terrenege-Laval, Jean-Luc Laval, Maurice Alexis Letchimy.
2 437 € Frédéric Fisk, François Bouquet.
1 687 € Philippe Mehat, Michel Mehat.
937 € Gestut Schlenderhan, prime non attribuée.
656 € Earl Haras du Camp Benard.
468 € Georges Plisson.

Temps total : 04'55''90

A l'issue de la course, après avoir entendu en ses explications le jockey Ervan CHAZELLE, les Commissaires l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 2 jours pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (7 coups - 2ème infraction - groupe 3).

302³⁴ **PRIX ALAIN GRIMAUX** 3.600 m
(Haies. - Handicap de catégorie. - Femelles)

56 000 € (25 200, 12 320, 7 280, 5 040, 2 800, 1 960, 1 400)

Pour pouliches et juments de 4 et 5 ans, n'ayant pas, en courses de haies, reçu une allocation de 15.000.

Seront qualifiées dans cette épreuve, les pouliches et les juments auxquelles le Handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 60 k.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 71 k.

Références : 4 ans, +13 ; 5 ans, +15.

- Sucaille**, f, bf, 4 ans, par Sumitas GER et La Joncaille (Dolphin Street), 71 k, Jean-Marc Baudrelle (*J Claudic*), JM Baudrelle 1
- 201³ **Naoura**, f, al, 5 ans, par Turtle Bowl (IRE) et Quisait (Goldneyev USA), 67 k, Ecurie Mirande (*T Beaurain*), AS Pacault (s) 2
- Santa Diana**, f, b, 4 ans, par Saint Des Saints et Dana Royale [Garde Royale (IRE)], 71 k, Ecurie Sagara (*A Duchene*), F Nicolle 3
- Diyala Junior**, f, b, 5 ans, (AQ), par Laveron GB et Diyala III (Quart De Vin), 69 k, Xavier Kepa (*R Schmidlin*), FM Cottin (s) 4
- Bacara Des Bois**, f, b, 5 ans, par Ballingarry IRE et Equatoriale (Saint Estephe), 68 k, Thomas Bedon (*A Orain*), Mlle S Jaffrelot 5
- 181² **Matriark**, f, gr, 4 ans, par Martaline GB et Trofee Dore (Country Reel USA), 68 k, Mme Geraldine Reille-Villedey (*JL Beaunez*), Butel & Beaunez (s) 6

- 213** ⁵ **Great Story**, f, b, 5 ans, par Great Pretender IRE et Prima De Vaige (Panoramic GB), 69 k, Scea Barbottiere (*A Lecordier*), O Regley
- 197** ⁷ **Kobaltina**, f, 5 ans, 71 k, JB Chapalain (*L Solignac*), A Le Clerc (s)
- En Acceleree**, f, 4 ans, 71 k, Haras de Saint-Voir (*J Reveley*), N de Lageneste
- Guyonne**, f, 5 ans, 71 k, Ecurie Centrale (*D Mescam*), FM Cottin (s)
- 197** ⁵ **Elfy James**, f, 4 ans, 71 k, Passion Racing Club (*A Acker*), Butel & Beaunez (s)
- 203** ³ **Elorel**, f, 4 ans, (AQ), 69 k, G Rocton (*MO Belley*), B Letourneux
- 12 partants ; 41 eng. ; 13 part. déf. - Total des entrées : 1 422 €
Certif. vétérinaire : *No Risk For You*.
- 2,5 long, 1 long 1/4, 7 long, 4 long, 2 long, 3,5 long, 9 long, 10 long.
25 200 € - 12 320 € - 7 280 € - 5 040 € - 2 800 € - 1 960 € - 1 400 €
- Primes aux éleveurs :
3 780 € Sarl Grouas.
1 848 € Haras de Mirande.
1 092 € Ecurie Sagara.
756 € Mme Michele Juhen-Cypres, Laurent Juhen, Bertrand Juhen, Thibaut Juhen.
420 € Mme Joelle Brillet.
294 € Suc. Ruth Wenche Allen.
210 € Scea Barbottiere.
- Temps total* : 04'33"80
- A l'issue de la course, après avoir entendu en ses explications le jockey Arnaud DUCHENE, les Commissaires l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 1 jour pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (7 coups - 2ème infraction).

303 ³⁷ **PRIX LE TOUQUET** **3.500 m**
(Steeple-Chase)

60 000 € (28 800, 14 400, 8 400, 5 700, 2 700)

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, été classés 1er ou 2ème d'une course de dotation totale de 85.000. **Poids** : **66 k**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 8.000 cette année et par 18.000 l'année dernière.

- 133** ² **Spanish One**, h, al, 4 ans, par Spanish Moon USA et Anyone For Tennis (IRE) (Night Shift USA), 70 k, Ecurie Masofrau (*J Plouganou*), G Chereil
- 180** ³ **Royale Pagaille**, h, b, 4 ans, par Blue Bresil et Royale Cazoumaille (Villez USA), 66 k, Mme Patrick Papot (*T Chevillard*), F Nicolle
- 173** ¹ **Magic Saint**, h, b, 4 ans, par Saint Des Saints et Magic Poline (Tremolino USA), 70 k, John-Dawson Cotton (*K Nabet*), G Macaire (s)
- 133** ⁵ **Calinight**, h, gr, 4 ans, par Califet et Gazelle De Nuit (April Night), 69 k, Gilbert Lenzi (*S Paillard*), G Chereil
- 214** ⁶ **Bounwell**, h, b, 4 ans, par Irish Wells et Hopamare (Muhtathir GB), 72 k, Mlle Birgit Regele (*R Schmidlin*), FM Cottin (s)
- 249** ⁵ **Espoir Royal**, h, 4 ans, 66 k, F Bianco (*A Acker*), M Rolland (s)
- Kapeloï**, h, 4 ans, 66 k, Ecurie Sagara (*A Duchene*), F Nicolle
- 115** ¹ **Black Luna**, f, 4 ans, 66 k, Ecurie Willy Sebag (*J Reveley*), G Macaire (s)
- 173** ³ **Grace Du Brizais**, f, 4 ans, 65 k, Haras de Magouet (*O d'Andigne*), A Chaille-Chaille

9 partants ; 19 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 510 €
4,5 long, 5 long, 7 long, 2,5 long, encolure, 1 long 1/4.
28 800 € - 14 400 € - 8 400 € - 5 700 € - 2 700 €

Primes aux éleveurs :
4 320 € Ecurie Jean-Michel Carrie, Mlle Sophie-Charlotte Carrie, Claude Ventrou.
2 160 € Philippe Mace.
1 260 € S.c.e.a. des Prairies, Mme Sylviane Jeffroy, Philippe Cochard.
855 € Daniel Boullais, Thierry Page, Armel Androuin.
405 € Gheorghe Codre, Mme Roxana Popescu.

Temps total : 04'32"10

Le jockey Geoffrey RE n'étant pas présent sur l'hippodrome, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre CALINIGHT par le jockey Stéphane PAILLARD.

A l'issue de la course, les Commissaires ont entendu en ses explications le jockey James REVELEY sur la performance de la pouliche BLACK LUNA, arrêtée après le saut de la haie du pavillon.

Le jockey a déclaré que la pouliche n'avait pas son action habituelle. N'ayant jamais pu progresser, il avait estimé préférable de l'arrêter avant le saut du moyen open-ditch.

Les Commissaires ont enregistré ces déclarations.

304 ³⁵ **PRIX HUBERT DE NAVAILLES** **3.600 m**
(Haies)

45 000 € (21 600, 10 800, 6 300, 4 275, 2 025)

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant, en courses à obstacles, ni couru avant le 1er septembre de l'année dernière inclus, ni reçu 32.000 (victoires et places). **Poids** : **5 ans 66 k** ; **6 ans et au-dessus, 68 k**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 8.000.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- 178** ¹ **Melchief**, h, b, 6 ans, par Air Chief Marshal IRE et Melanzane (GB) (Arazi USA), 71 k, Couetil Elevage (*A Poirier*), A Couetil (s)
- 172** **Oumensour**, h, b, 5 ans, par Hold That Tiger USA et Along Rose (Loup Solitaire USA), 68 k, Emmanuel Ferron (*C Lefebvre*), B Letourneux
- Deniaville**, f, b, 5 ans, (AQ), par Irish Wells et Rosaville (Video Rock), 64 k (65 k), Thierry Cypres (*T Beaurain*), E Vagne (s)
- 213** **La Limagne**, f, b, 5 ans, par Muhtathir GB et Libre Lady (GB) (Librettist USA), 67 k, Mickael Cousin (*O Jouin*), L Viel (s)
- Docteur Juju**, h, gr, 5 ans, (AQ), par Gris De Gris (IRE) et Quobalt (Ragmar), 66 k, Ecurie Centrale (*A Acker*), FM Cottin (s)
- 148** ¹ **Grand Trianon**, h, 5 ans, 67 k, O Carli (*T Chevillard*), F Nicolle
- Akohol (IRE)**, h, 5 ans, 67 k, Mlle D Garcia-Dubois (*A de Chitray*), BR Beaunez
- Dashing Filly**, f, 5 ans, (AQ), 65 k, Ecurie Jaeckin (*M Farcinade*), P Adda (s)
- Doctor Jivago**, h, 5 ans, (AQ), 66 k, Ecurie Centrale (*R Schmidlin*), FM Cottin (s)
- 178** ³ **Opulent D'Oroux**, m, 5 ans, 67 k, Mme M Boudot (*L Philipperon*), M Seror (s)
- 10 partants ; 22 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 396 €
10 long, 10 long, 3,5 long, 3,5 long, encolure, 30 long, 30 long.
21 600 € - 10 800 € - 6 300 € - 4 275 € - 2 025 €
- Primes aux éleveurs :
3 240 € Mme Karine Perreau.
1 620 € Emmanuel Ferron, Philippe Metivier, Jacques-Jules Manceau.
945 € Thierry Cypres.
641 € Earl Haras de Nonant Le Pin.
303 € Mme Michele Juhen-Cypres.
- Temps total* : 04'28"00

LYON PARILLY

0712 084

Dimanche 25 mars 2018

Commissaires des courses : Jean GREGORIS - Christian DESVIGNE - Michel CONDAMIN - Pierre-André JAY

305 ³³⁰⁴ **PRIX DU PUY DE SANCY** **3.400 m**
(Steeple-Chase)

17 000 € (8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu une allocation de 7.000. **Poids** : **67 k**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.500 cette année et par 5.000 l'année dernière.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- Etat D'Espiry**, h, bf, 4 ans, par Muhtathir GB et Sably [Marchand De Sable (USA)], 67 k, Ecurie Magnien (*F de Giles*), E Clayeux (s)
- 225** ² **Muthalia**, f, al, 4 ans, par Muhtathir GB et Ligga [Poliglote (GB)], 66 k, Ecurie Patrick Joubert (*THO Gillet*), E Clayeux (s)
- 270** **C'Est Pas Possible**, m, b, 4 ans, par Kingsalsa USA et Queen Of Colours (GB) (Royal Academy USA), 67 k (65 k), ⊗, Alain Maubert (*J Etheve*), S Culin
- Eclair De Genie**, h, b, 4 ans, par Poliglote (GB) et Kitka (Epervier Bleu GB), 67 k, Haras de Saint-Voir (*D Gallon*), F Nicolle
- 225** ⁴ **Estosud**, f, bm, 4 ans, (AQ), par Lord Du Sud et Nina D'Avril (Beysac), 65 k, Eric Bietola (*CE Cayeux*), M Pimbonnet
- 203** **Mezz'aria**, f, 4 ans, 65 k, V Durot (*G Boinard*), E Vagne (s)
- 6 partants ; 32 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 642 €
Eng. sup. : *C'Est Pas Possible*
3 long, 7,5 long, 5,5 long, 4,5 long, 30 long.
8 160 € - 4 080 € - 2 380 € - 1 615 € - 765 €
- Primes aux éleveurs :
1 224 € Charles Magnien.
612 € Patrick Joubert, Sc Ecurie Couderc.
357 € Alain Maubert.
242 € Haras de Saint-Voir.
114 € Scea Haras du Ma, Raymond Bietola.
- Temps total* : 04'24"00
- Les Commissaires ont autorisé le remplacement du jockey Maxime CAMUS par le jockey Giovanni BOINARD.

306 ³³⁰³ **PRIX DE LA CROIX ROUSSE** **3.400 m**
(Haies)

17 000 € (8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant pas couru. **Poids** : **68 k**. Les poulains et les pouliches n'ayant pas couru cinq fois en courses au galop recevront 2 k.

Straycat , h, b, 3 ans, par Martaline GB et Madoudal (Cadoudal), 66 k, Philippe Allaire (<i>D Gallon</i>), F Nicolle	1
Fadarnoult , h, b, 3 ans, par Cockney Rebel IRE et Bella Ciao (Green Tune USA), 66 k, Gilbert Fagot (<i>A Teissieux</i>), S Culin	2
Gaelik First , f, bf, 3 ans, par Blue Bresil et Gaelika (IRE) (Pistolet Bleu IRE), 64 k, Francois Hoffet (<i>B Claudic</i>), J Bertran de Balandia (s)	3
Destin Dore , h, b, 3 ans, par Rajsaman et Legende Doree (Della Francesca USA), 68 k, Bernard Goudot (<i>T Andrieux</i>), B Goudot (s)	4
Forest Belin , h, 3 ans, 68 k, PR Nicolas (<i>CE Cayeux</i>), E Caroux	arr
Sudabel , h, 3 ans, 66 k, JM Callier (<i>J Etheve</i>), S Culin	arr
Fort Des Halles , h, 3 ans, 66 k, Haras de Saint-Voir (<i>M Delage</i>), N de Lageneste	arr
Le Val , h, 3 ans, 66 k, Ecurie des Mouettes (<i>THO Gillet</i>), Mme J Laurent-Joye	dist
Pessac , h, 3 ans, 66 k, Ecurie des Mouettes (<i>P Lucas</i>), Mme J Laurent-Joye	dist
Rapid Rebel , h, 3 ans, 66 k (64 k), Mme N Lequesne (<i>Mlle L Faucher</i>), S Culin	thé

10 partants ; 24 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 408 €

Eng. sup. : Pessac

encolure, 7,5 long, 16 long.

8 160 € - 4 080 € - 2 380 € - 1 615 €

Primes aux éleveurs :

1 224 € Hugues Rousseau.

612 € Earl Ecurie Feuillet, Mlle Larissa Kneip.

357 € Mme Karine Perreau, Jehan Bertran de Balandia.

242 € Mlle Chantal Becq.

Temps total : 04'16"30

Les Commissaires ont, après enquête, distancé le cheval PESSAC de la 6ème place, son jockey ne s'étant pas présenté à la pesée après la course dans les délais fixés.

Pour ce motif, ils ont sanctionné le jockey Paul LUCAS par une amende de 150 euros.

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

LYON PARILLY

PRIX DE LA CROIX ROUSSE

25 MARS 2018

Les Commissaires de France Galop, agissant en application des dispositions de l'article 213 du Code des Courses au Galop sous la présidence de M. Jean-Louis VALERIE PERRIN ;

Attendu que le hongre LE VAL, arrivé 1er du Prix de LA CROIX ROUSSE couru le 25 mars 2018 sur l'hippodrome de LYON PARILLY, a été soumis à l'issue de l'épreuve, conformément aux dispositions de l'article 200 du Code des Courses au Galop, à un prélèvement biologique effectué dans les conditions prescrites par le règlement ;

Attendu que l'analyse de ce prélèvement biologique, effectuée par le Laboratoire des Courses Hippiques, a conclu à la présence de SOTALOL, aucune analyse de la seconde partie du prélèvement n'ayant été demandée ; Attendu que cette substance appartient à la catégorie des substances prohibées agissant sur le système cardio-vasculaire publiées en annexe 5 du Code des Courses au Galop ;

Après avoir ouvert l'enquête prescrite par l'article 201 du Code des Courses au Galop et appelé le représentant de l'ECURIE DES MOUETTES et Julie LAURENT-JOYE, respectivement propriétaire et entraîneur dudit hongre à se présenter à la réunion fixée au jeudi 14 juin 2018 pour l'examen contradictoire de ce dossier, et constaté leur non présentation ;

Après avoir, au cours de cette réunion, examiné les éléments du dossier et pris connaissance des explications écrites de l'entraîneur Julie LAURENT-JOYE ;

Vu les articles 27, 28, 30, 32, 39, 198, 201, 216, 224 et l'annexe 5 du Code des Courses au Galop ;

Vu les éléments du dossier ;

Vu les conclusions d'enquête du vétérinaire de France Galop en charge de l'enquête en date du 4 juin 2018 mentionnant notamment :

- que l'entraîneur Julie LAURENT-JOYE était absente au moment de la notification du cas positif et a été informée le 20 avril 2018 par téléphone ainsi que de la possibilité de faire procéder à une analyse de la seconde partie du prélèvement ;

- que le dossier de notification a été remis en mains propres à son représentant et que M. Jean-Pierre-Joseph DUBOIS a été informé par un message laissé sur la boîte vocale de son téléphone ;

- que Mme Julie LAURENT-JOYE ne s'explique pas la situation ;

- que le hongre LE VAL n'a pas été malade, et n'a reçu aucun traitement mais que le cheval EXOTIC DESTINATION a été victime de troubles du rythme cardiaque qui ont justifié une défibrillation effectuée en BELGIQUE et suivie d'un traitement de SOTALOL ;

- que le responsable de soins a écrasé les comprimés de SOTALOL et les a mis dans la nourriture du cheval avant de la placer dans la mangeoire ;

- que les chevaux sont logés dans un vaste barn et qu'il est fréquent qu'ils changent de box ;

- que cette situation a engendré la contamination de plusieurs chevaux logés dans le barn engendrant 4 cas positifs à l'issue des courses dont deux trotteurs et deux galopeurs ;

- que le hongre LE VAL n'était pas présent dans l'établissement d'entraînement du MAS DE BADET au moment de l'enquête, l'entraîneur Julie LAURENT-JOYE expliquant que cela fait quelque temps qu'il est stationné en NORMANDIE ;

- qu'elle a demandé une analyse de dépistage sur le hongre LE VAL, analyse revenue négative ;

- que l'analyse du prélèvement réalisé dans la mangeoire du box précédemment occupé par ledit hongre au sein de l'établissement est revenue positive au SOTALOL ;

- qu'aucune ordonnance n'a pu être présentée ;

Vu le courrier de l'entraîneur Julie LAURENT-JOYE en date du 10 juin 2018, mentionnant notamment :

- qu'en effet, le 20 avril, le vétérinaire de France Galop l'a informée par téléphone que les chevaux sous sa responsabilité, LE VAL et ZANZIBAR, avaient été prélevés, respectivement le 25 mars à LYON et le 24 mars à HYERES et que ces prélèvements se sont révélés positifs au SOTALOL ;

- que concernant sa non présence au MAS DE BADET le jour de la visite dudit vétérinaire, elle était, exceptionnellement absente pour raisons personnelles en accord avec M. DUBOIS ;

- quant à l'absence des chevaux précités, LE VAL venait de courir à AUTEUIL, le 7 avril et n'ayant pu bénéficier d'un transport immédiatement il était prévu qu'il redescende directement de LYON le 22 avril (ce qui d'ailleurs a été effectué) et ZANZIBAR a été déclaré non partant sur l'hippodrome de COMPIEGNE le 10 avril pour vaccinations non conformes et a ensuite rejoint l'effectif d'un autre entraîneur ;

- qu'après concertation, ils se sont rendus compte que lesdits chevaux avaient été contaminés via les mangeoires au SOTALOL (voir certificats d'analyses) ;

- que lorsqu'ils ont été alertés, pour prouver leur bonne foi, ils ont procédé à des analyses, afin de contrôler que les chevaux positifs ne l'étaient plus et que ceux qui devaient courir n'étaient pas contaminés ;

- qu'ils ont également déclaré non partants, LE VAL et PESSAC (le 22 avril) et PALAVS (le 21 avril), après la visite dudit vétérinaire le 20 avril, ne sachant pas s'ils étaient infectés ou non ;

I. Sur la présence d'une substance prohibée dans l'analyse du prélèvement biologique effectué sur le hongre LE VAL

Attendu que les dispositions des articles 198 et 201 du Code des Courses au Galop mentionnent que tout cheval ayant pris part à une course et dont l'analyse du prélèvement biologique révèle la présence d'une substance prohibée doit être distancé ;

Attendu que les résultats des analyses du prélèvement biologique effectué sur le hongre LE VAL révèlent la présence de SOTALOL ce qui n'est pas contesté et même expliqué, la seule présence de la substance étant constitutive d'une infraction ;

Attendu que ledit hongre doit en conséquence être distancé dans le respect de l'égalité des chances ;

Attendu que les dispositions des articles 198 et 201 du Code des Courses au Galop prévoient qu'en sa qualité de gardien du cheval, l'entraîneur est dans l'obligation de protéger le cheval dont il a la garde et de le garantir comme il convient contre toute infraction au principe général édicté au présent Code et partant contre toute présence d'une substance prohibée dans le prélèvement biologique effectué à l'issue d'une course ; qu'il est, de ce fait, tenu pour responsable lorsque l'analyse du prélèvement biologique effectué sur l'un de ses chevaux révèle la présence d'une substance prohibée et qu'il peut être sanctionné en cas d'inobservation de ses obligations ;

Attendu que les dispositions du paragraphe II de l'article 198 du Code des Courses au Galop prévoient notamment qu'aucun cheval engagé dans une course ne doit, à partir de la clôture des engagements supplémentaires, jusqu'au moment où il est prélevé, faire l'objet de l'administration d'une substance prohibée ou d'une manipulation sanguine ni receler dans ses tissus, fluides corporels ou excréments, une substance prohibée telle que définie au paragraphe III dudit article, ou l'un de ses métabolites, ou un isomère de cette substance ou de l'un de ses métabolites ;

Attendu que les dispositions du paragraphe V de l'article 198 du Code des Courses au Galop prévoient notamment qu'il appartient en conséquence, à l'entraîneur avant d'entraîner ou de faire courir un cheval qu'il a déclaré dans son effectif, de s'assurer par tous les contrôles et/ou analyses biologiques qu'il juge nécessaires, que ce cheval ne recèle pas une substance prohibée dans ses tissus, fluides corporels, excréments ou dans toute autre partie de son corps ;

Attendu que les dispositions du paragraphe VI de l'article 198 du Code des Courses au Galop prévoient notamment que l'entraîneur doit se tenir précisément informé de tout traitement ou produit administré à leurs chevaux et des conséquences des thérapeutiques qui leurs sont appliquées et qu'ils ne peuvent détenir de substances prohibées qu'avec la prescription vétérinaire qui le justifie ;

Que pour chaque traitement nécessitant l'utilisation d'un ou plusieurs produits entrant dans l'une des catégories de substances prohibées, l'entraîneur doit être en possession d'une ordonnance qu'il est dans l'obligation de pouvoir présenter au moment du contrôle effectué à la demande des Commissaires de France Galop ;

Que l'ordonnance, qui doit être conforme au Code de la Santé Publique, doit préciser le nom du cheval ou le numéro "Sire" si celui-ci n'est pas encore nommé, le nom (ou la dénomination) du médicament, la posologie et la durée du traitement ainsi que les précautions à prendre avant de faire recourir le cheval ;

Qu'il est tenu de numéroter chronologiquement chaque ordonnance au fur et à mesure des traitements prescrits aux chevaux dont il a la garde et de conserver toutes les ordonnances dans un classeur pendant au moins 5 ans ; Que les personnes à qui sont confiés les chevaux tant à l'élevage qu'en sortie d'entraînement, de même que l'entraîneur doivent tenir ce classeur à la disposition des Commissaires de France Galop ou de toute personne mandatée par ces derniers ;

Que lorsqu'une enquête est ouverte sur la présence d'une substance prohibée dans le prélèvement effectué, la personne à qui a été confié le cheval doit fournir, au moment du contrôle, au vétérinaire mandaté par les Commissaires de France Galop, l'ordonnance justifiant la présence de ladite substance prohibée ;

Attendu qu'il ressort des explications présentes au dossier que le hongre LE VAL n'a reçu aucun traitement mais que le cheval EXOTIC DESTINATION a suivi un traitement de SOTALOL, étant observé que le responsable des soins

a écrasé les comprimés de ladite substance dans la nourriture du cheval avant de la placer dans la mangeoire, qu'il est fréquent que les chevaux changent de box et que cette situation a entraîné la contamination de plusieurs chevaux de l'effectif ;

Que le prélèvement complémentaire effectué également dans la mangeoire du box occupé précédemment par le hongre LE VAL FR a permis de déceler la présence de SOTALOL dans la mangeoire ;

Attendu qu'il y a lieu au vu notamment de la contamination par la mangeoire du box occupé précédemment par le hongre LE VAL, de sanctionner l'entraîneur Julie LAURENT-JOYE, qui est le gardien responsable dudit hongre, en application de l'article 201 du Code des Courses au Galop, pour l'infraction constituée par la présence d'une substance prohibée dans le prélèvement biologique d'un cheval à l'issue d'une course, étant observé qu'il lui appartient notamment de prendre toutes les précautions possibles pour éviter la situation en cause notamment au sein de son personnel et de son établissement, en particulier en matière d'attribution des boxes et de précautions à prendre concernant les mangeoires utilisées par ses chevaux ; Qu'il y a donc lieu, au vu de cette positivité expliquée du prélèvement biologique du hongre LE VAL de sanctionner l'entraîneur Julie LAURENT-JOYE, titulaire d'un agrément d'entraîneur particulier, et gardien responsable dudit hongre, en l'espèce et au vu de l'ensemble des éléments qui précèdent, par une amende de 3 000 euros ;

Attendu enfin que dans le cadre de l'enquête, le représentant de l'entraîneur Julie LAURENT-JOYE n'était pas en possession d'un registre d'ordonnances qu'il pouvait présenter au moment du contrôle, et que cette infraction au Code faisant cependant l'objet d'une sanction dans un dossier distinct concernant le hongre ZANZIBAR, il n'y a donc pas lieu de sanctionner ledit entraîneur une seconde fois dans le présent dossier ;

II. Sur les autres manquements de Mme Julie LAURENT-JOYE à ses obligations d'entraîneur

Vu les dispositions des articles 28, 30, 32, 39, 216 et 224 ;

Attendu que le hongre LE VAL n'était pas présent dans l'établissement d'entraînement du MAS DE BADET au moment de l'enquête et qu'il était selon ledit entraîneur stationné " depuis quelque temps en NORMANDIE ", ledit entraîneur expliquant ensuite que ledit hongre avait couru à AUTEUIL le 7 avril 2018 et que n'ayant pu bénéficier d'un transport immédiatement, il est revenu dans l'établissement d'entraînement le 22 avril suivant ;

Qu'ainsi, le lieu de stationnement réel dudit hongre n'a pas été déclaré alors que l'entraîneur Julie LAURENT-JOYE a elle-même indiqué que ledit hongre était " stationné depuis quelque temps en NORMANDIE ", étant observé qu'aucune demande d'autorisation d'un nouveau lieu de stationnement n'a été adressée aux Commissaires de France Galop et que ledit hongre aurait donc dû être présent sur l'établissement d'entraînement déclaré dudit entraîneur au moment de l'enquête, les explications données quant au transport dudit hongre pour revenir de sa course courue à AUTEUIL le 7 avril 2018 ne permettant pas de justifier son absence au jour du contrôle et depuis 14 jours ;

Attendu que ledit entraîneur, en n'ayant pas déclaré la sortie dudit hongre de son établissement d'entraînement, n'a pas respecté les formalités prévues par l'article 32 dudit Code relatives à la déclaration des chevaux à l'entraînement et qu'il y a donc lieu de le sanctionner par une amende de 75 euros pour sa première infraction en la matière ;

PAR CES MOTIFS :

Les Commissaires de France Galop, agissant en application de l'article 201 et de l'annexe 5 du Code des Courses au Galop ont :

- distancé le hongre LE VAL de la 1ère place du Prix de la CROIX ROUSSE ; Le classement est, en conséquence, le suivant :

1er STRAYCAT ; 2ème FADARNOULT ; 3ème GAELIK FIRST ; 4ème DESTIN DORE ;

- sanctionné l'entraîneur Julie LAURENT-JOYE, en sa qualité d'entraîneur, gardien responsable dudit hongre par une amende de 3 000 euros ;

- sanctionné ledit entraîneur par une amende de 75 euros pour ne pas avoir respecté les formalités prévues par l'article 32 dudit Code relatives à la déclaration des chevaux à l'entraînement.

Boulogne, le 14 juin 2018

Susceptible de recours

307³³⁰⁵ PRIX VERDI (Steeple-Chase-Cross-Country) 4.500 m

17 000 € (8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, reçu 10.000 en steeple-chases (victoires et places) depuis le 1er septembre de l'année dernière inclus. **Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.500 cette année et par 4.500 l'année dernière.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

Tetecorde Hugaux, h, b, 11 ans, par Turgeon USA et Ylliane (Dancing Spree USA), 74 k (72 k), Bourgogne Racing Club (G Malone), C Provot 1

As De Marcigny, h, b, 8 ans, (AQ), par Epalo GER et Perle De Marcigny (Bulington), 71 k, Christian Porte (CE Cayeux), C Ligerot 2

Via Tennise, f, gr, 9 ans, (AQ), par Fragrant Mix (IRE) et Darling Tennise (Air De Cour USA), 73 k (71 k), Hubert Despont (A Rousse), H Despont 3

Baratin De Sivola, h, b, 7 ans, par Special Kaldoun (IRE) et Alingha (Comte Du Bourg), 71 k (69 k), Hubert Despont (T Vodrazka), H Despont 4

226³ Unbrin De L'Isle, h, 10 ans, (AQ), 71 k, E Clayeux (s) (F de Gilles), E Clayeux (s) arr

187² Branle Bas, h, 7 ans, (AQ), 71 k (69 k), Haras de Saint-Voir (C Gaillard), N de Lageneste tbé

6 partants ; 17 eng. ; 7 part. déf. - Total des entrées : 144 €

Sans jockey : *Tenor D'Elaver*.

6,5 long, 7,5 long, courte tête.

8 160 € - 4 080 € - 2 380 € - 1 615 €

Primes aux éleveurs :

612 € Mme Daniele Paulhac.

357 € Mme Claire Brest, Jean Brest.

242 € Gilles Trapenard.

Temps total : 06'29"70

Le cheval TENOR D'ELAVER a été déclaré non-partant car le remplacement du jockey Maxime CAMUS par le jockey Giovanni BOINARD ne convenait pas à l'entraîneur Eric VAGNE.

Les Commissaires ont demandé au jockey Felix DE GILES la raison de l'arrêt de son cheval UNBRIN DE L'ISLE pendant le parcours.

Il a fait part d'un problème de harnachement.

Les Commissaires ont enregistré sa déclaration.

MESLAY-DU-MAINE

Dimanche 25 mars 2018

0226 084

Commissaires des courses : Christian GAUTIER - Gérard BENARD - Thierry BLAVET - Jean-Yves BOUVET

308³²⁹³ PRIX DE LA TOUCHE (Steeple-Chase - Autres Que de Pur Sang) 3.500 m

17 000 € (8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop.

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **4 ans**, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant pas, en steeple-chases, reçu 9.000 (victoires et places).

Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k par 2.000.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

El'ban, h, b, 4 ans, (AQ), par Poliglote (GB) et Paloma De Saisy (Network GER), 67 k, Mme Patrick Papot (RL O'Brien), PH Peltier 1

188³ Effet Special, h, b, 4 ans, (AQ), par Network GER et Tisane (Dear Doctor), 67 k (65 k), M.I. Bloodstock Ltd (T Henderson), G Chérel 2

157¹ Estillera, f, b, 4 ans, (AQ), par Anzillero GER et L'Orchidée (Gunboat Diplomacy), 68 k (66 k), Mme Nathalie Lefevre (K Deniel), B Lefevre 3

Eros De Loued, h, b, 4 ans, (AQ), par Protektor GER et Malyciane (Helios USA), 67 k (65 k), David Bernier (A Beaunez), D Bernier 4

Eronimo, h, bf, 4 ans, (AQ), par Way Of Light USA et Ore (Bernier), 67 k (65 k), Jerry Planque (V Bernard), J Planque 5

Escala A Seville, f, 4 ans, (AQ), 65 k, Ecurie Madame Jacques Cypres (H Lucas), E&G Leenders (s) arr

107¹ Espoir, h, 4 ans, (AQ), 70 k (68 k), J Marion (s) (E Rongere), J Marion (s) tbé

7 partants ; 25 eng. ; 7 part. déf. - Total des entrées : 380 €

10 long, 1/2 long, 10 long, loin.

8 160 € - 4 080 € - 2 380 € - 1 615 € - 765 €

Primes aux éleveurs :

1 224 € Earl Touillon-Moiron.

612 € M.I. Bloodstock Ltd.

357 € Jean-André Quesny.

242 € David Bernier, Mme Anne-Sophie Bernier, Mme Irene Fougere, Franck Fougere.

114 € Daniel Pironneau.

Temps total : 04'38"05

309³²⁹⁶ PRIX DE LA FORET (Steeple-Chase) 3.500 m

17 000 € (8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, depuis le 1er septembre de l'année dernière inclus, été classés 1er ou 2ème d'un steeple-chase d'une dotation totale de 16.000. **Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

Ribeauvillez, h, b, 5 ans, par Cadoubel et Vie Ta Vie (Villez USA), 66 k, Mlle Rachel Schoefolt (A Desvaux), R Chatel 1

190¹ Bullet Tooth (IRE), h, b, 8 ans, par Peintre Celebre USA et Reynosa (IRE) [Montjeu (IRE)], 68 k (66 k), M.I. Bloodstock Ltd (T Henderson), G Chérel 2

153 Call Hector, h, bf, 7 ans, par Speedmaster GER et Free Girl (Le Balafré), 68 k (66 k), ♂, Jean-Victor Chaignon (A Moriceau), GIL Chaignon 3

233 Crazy Madrik, f, b, 6 ans, par Redback GB et Lolly Lodge (Grand Lodge USA), 66 k, Emmanuel-Julien Leclerc (M Danglades), A Chaille-Chaille 4

168 ³ **Cyrano Vallis**, h, bf, 6 ans, (AQ), par Saint Des Saints et Medina Vallis (Signe Divin USA), 74 k (72 k), Mme Andre-Noel Dutertre (*P Moreau*), L Viel (s) 5

155 **Titanesque**, h, 11 ans, 74 k, ♂, Y Lemonnier (*JC Gagnon*), arr
D Sourdeau de Beauregard (s)

Le Sete Boy, h, 7 ans, 72 k, P Coveliers (*H Lucas*), D Berra arr
Beau Nora GER, h, 5 ans, 66 k (64 k), A Bocquet (*V Bernard*), arr
S Foucher

8 partants ; 33 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 436 €
4 long, 1/2 long, 4 long, loin.
8 160 € - 4 080 € - 2 380 € - 1 615 € - 765 €

Primes aux éleveurs :
1 224 € Mme Caroline Huni.
612 € Haras de la Perelle.
357 € Jean-Victor Chaignon.
242 € Emmanuel-Julien Leclerc.
114 € Andre-Noel Dutertre.

Temps total : 04'36"23

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Antoine MORICEAU en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée d'un jour pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (2ème infraction, 10 coups).

310 ³²⁹⁴ **PRIX HERACLES** 3.500 m
(Steeple-Chase. - Femelles)

17 000 € (8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop.
Pour pouliches et juments de **4 et 5 ans**, les 4 ans n'ayant pas reçu, en steeple-chase, une allocation de 8.000 ; les 5 ans n'ayant pas reçu 9.000 en steeple-chase (victoires et places). **Poids : 4 ans, 65 k. ; 5 ans, 69 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.500.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

158 ⁴ **Divine De Thaix**, f, bf, 5 ans, (AQ), par Voix Du Nord et Star'ela 1
[Shaanmer (IRE)], 69 k (67 k), Viel (s) (*P Moreau*), L Viel (s)

164 ³ **Du Coin De L'Oeil**, f, np, 5 ans, (AQ), par Lucarno USA et 2
Rocroi (Robin Des Champs), 70 k, Ecurie Patrick Joubert (*A Desvaux*), D Sourdeau de Beauregard (s)

Zaragora, f, b, 5 ans, par Barastraight (GB) et Our Ziga 3
(Linamix), 69 k, Bruno Deniel (*E Rongere*), B Deniel

192 ⁴ **Dona Crindor**, f, al, 5 ans, par Creachadoir IRE et Commande 4
Blue (Commands AUS), 70 k (66 k), ♂, Jean-Luc Derre (*Mlle M Romary*), A Le Clerc (s)

Donasland, f, b, 5 ans, (AQ), par Apsis GB et Obiland 5
(Hawker's News IRE), 69 k, Thierry Cypres (*H Lucas*), E&G Leenders (s)

Johana River, f, 5 ans, 69 k, D Lassaussaye (*E Labaisse*), arr
G Lassaussaye

119 ³ **Arganasia**, f, 4 ans, 66 k (64 k), G Augustin-Normand 1b
(*T Henderson*), AS Pacault (s)

7 partants ; 42 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 654 €
Certif. vétérinaire : *Horsadine, Diofra Du Gouet*.
loin, loin, loin, loin.
8 160 € - 4 080 € - 2 380 € - 1 615 € - 765 €

Primes aux éleveurs :
1 224 € Michel Bourgneuf, Mme Guy Boillereau.
612 € Patrick Joubert, Haras de Saint-Voir.
357 € Olivier Triboire, S.c.e.a. Ecurie des Jap.
242 € Jean-Luc Derre.
114 € Thierry Cypres.

Temps total : 04'33"98

Le jockey Thomas COUTANT étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la jument ZARAGORA par le jockey Etienne RONGERE.

311 ³²⁹⁵ **PRIX DE LIVERPOOL** 4.200 m
(Steeple-Chase. - Autres Que de Pur Sang)

17 000 € (8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop.
Pour chevaux entiers, hongres et juments de **5 et 6 ans**, n'étant pas de race Pur Sang, les 6 ans n'ayant pas gagné un steeple-chase, depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus. **Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

159 ² **Djagatal**, h, gf, 5 ans, (AQ), par Alberto Giacometti IRE et Thalie 1
Du Maquis (Blushing Flame USA), 68 k, Mme Philippe Chemin (*J Lebrun*), Chemin & Herpin (s)

55 **Dauteuil Precieux**, h, b, 5 ans, (AQ), par Balko et Quennie 2
Star (Kalmoss), 66 k, Mme Mireille Desvaux (*A Desvaux*), Mme M Desvaux

109 ⁴ **Diable Au Corps**, h, bf, 5 ans, (AQ), par Fuisse et Haldiana 3
[Garde Royale (IRE)], 69 k (67 k), Baron de Bourgoing (*T Henderson*), G Chereil

233 ⁵ **Cename Red**, h, bf, 6 ans, (AQ), par Denham Red et Old Lane 4
(Lesotho USA), 69 k (67 k), Christophe Dubourg (*P Moreau*), C Dubourg

148 ³ **Demou De Fleur**, h, gr, 5 ans, (AQ), par Ange Gabriel et Fleur 5
D'Anjou (Roli Abi), 72 k (68 k), Arnaud Chaille-Chaille (*Mlle L Colombe*), A Chaille-Chaille

Chouch'ou, h, 6 ans, (AQ), 70 k, G Denuault (s) (*JC Gagnon*), arr
G Denuault (s)

159 ⁵ **Cabernet Du Tabert**, h, 6 ans, (AQ), 68 k (64 k), ♂, A Le Clerc 1b
(s) (*Mlle M Romary*), A Le Clerc (s)

Clayton Du Granit, h, 6 ans, (AQ), 68 k (66 k), PO Robert 1b
(*E Rongere*), J Marion (s)

244 **Crown Carma**, h, 6 ans, (AQ), 68 k (66 k), Y Rougegrez 1b
(*V Bernard*), S Dehez (s)

159 **Colute**, f, 6 ans, (AQ), 67 k (65 k), D Lenfant (*T Blainville*), 1b
D Lenfant

228 ³ **Docelle**, f, 5 ans, (AQ), 65 k, Mme C Braire (*H Lucas*), 1b
REMY Nerbonne

159 ⁴ **Cash Game**, h, 6 ans, (AQ), 69 k (67 k), ♂, S Gouyette 1b
(*E Metivier*), S Gouyette

12 partants ; 22 eng. ; 12 part. déf. - Total des entrées : 178 €
courte tête, loin, loin, 15 long.
8 160 € - 4 080 € - 2 380 € - 1 615 € - 765 €

Primes aux éleveurs :
1 224 € Mme Bernard Dumont.
612 € Mme Mireille Desvaux, Mme Andree Lemale.
357 € Baron de Bourgoing.
242 € Christophe Dubourg, Frederic Paillat Launay.
114 € Arnaud Chaille-Chaille.

Temps total : 05'35"69

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le jockey Alban DESVAUX en ses explications, lui ont adressé des observations pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules.

MONT-DE-MARSAN
Dimanche 25 mars 2018

0536 084

Commissaires des courses : Jean-Pierre CAPITAINE -
François GALIBERT - Olivier de La GAROULLAYE -
Christian JOUSLIN de NORAY

312 ³³⁰⁰ **PRIX R. CHIMITS** 3.800 m
(Steeple-Chase. - Anglo-arabes)

16 000 € (7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) - dotation France Galop.
Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 et 5 ans**, anglo-arabes, inscrits au Stud-Book anglo-arabes, nés et élevés en France, comptant au moins 12,5 % de sang arabe, les 5 ans n'ayant pas, en steeple-chase, reçu 15.000 (victoires et places). **Poids : 4 ans, 67 k. ; 5 ans, 70 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places) : 1 k. par 5.000. Les chevaux comptant au moins 18,5 % de sang arabe recevront 1 k.1/2, 25 %, 3 k., 37,5 %, 6 k.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

218 ¹ **Sacha Malpic Aa**, h, al, 5 ans, (AC), par Full Of Gold et Ashtar 1
(Fast), 72 k, Marc Nicolau (*D Lesot*), M Nicolau

84 ⁵ **Manhol Aa**, h, b, 4 ans, (AC), par Grey Risk et Jegua (Albert 2
Du Berlais), 67 k, Bearn Arabians (*B Fouchet*), T de Lauriere

183 ² **Thirassia Aa**, f, b, 4 ans, (AC), par Walk In The Park IRE et 3
Thera (Rashbag GB), 65 k (63 k), Patrice Conquedo (*A Ruiz Gonzalez*), H Lageneste (s)

218 ³ **Sweet Home Aa**, f, b, 4 ans, (AA), par Benevolo De Paban et 4
Home Maid (Gnome), 63 k (61 k), Endre Rosjoe (*J Geuns*), T Lemer

271 **Erotic Forez Aa**, f, b, 4 ans, (AC), par Centennial IRE et 5
Rockstar Forez (Video Rock), 65 k (63 k), Scea Haras de Peyre (*J Agostini*), E Papon

218 ² **Dirthy Dancing Aa**, h, 5 ans, (AA), 69 k, T Fourcy (*J Ricou*), 6
T Fourcy

222 ³ **Delta Risk Aa**, h, 5 ans, (AC), 70 k (68 k), ♂, Ecurie Biraben 7
(*A Beaudoire*), JP Daireaux

218 ⁴ **Envol De Lassaes Aa**, h, 4 ans, (AC), 67 k, F Lagarde 8
(*D Ulinski*), F Lagarde

222 **Diablo Aa**, h, 5 ans, (AC), 70 k, Mlle M Benoit (*E Bureller*), 9
F Lagarde

218 ⁵ **Espoir Diode Aa**, h, 4 ans, (AA), 64 k (62 k), X Caumont 1b
(*H Rodriguez Nunez*), X Caumont

10 partants ; 11 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 193 €
Eng. sup. : *Manhol Aa*
6,5 long, 3 long, 1,5 long, 12 long, 3,5 long, 13 long, 5,5 long, 3/4 long.
7 680 € - 3 840 € - 2 240 € - 1 520 € - 720 €

Primes aux éleveurs :

1 152 € Pierre Pasquet.
576 € Remi Sabatier.
336 € Mathieu Daguzan-Garros, Frederic Daguzan-Garros, Raphael Daguzan-Garros.
228 € Yan de Kersabiec, Endre Rosjoe.
108 € Mme Marie-Caroline Coyne.

Temps total : 05'44"60

313 3301 PRIX L. DE PORTAL 4.100 m

(Steeple-Chase-Cross-Country. - Anglo-arabes)

22 000 € (10 560, 5 280, 3 080, 2 090, 990) - dotation France Galop.

Pour chevaux entiers, hongres et juments **5 ans et au-dessus**, anglo-arabes, inscrits au Stud-Book anglo-arabes, nés et élevés en France, comptant au moins 12,5 % de sang arabe. **Poids : 5 ans, 67 k., 6 ans et au-dessus, 69 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 5.000 cette année et par 10.000 l'année dernière. Les chevaux comptant au moins 18,5 % de sang arabe recevront 1 k.1/2, 25 %, 3 k., 37,5 %, 6 k.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- | | | | |
|-----|---|---|-----|
| 219 | 4 | Bohort Des Arachis , h, af, 7 ans, (AC), par Traditionally USA et Idole De Vergne (Satin Wood IRE), 70 k, Mme Nadine Ducasse (<i>E Bureller</i>), E Lecoiffier | 1 |
| 98 | | Alpha Risk , h, gr, 8 ans, (AC), par Grey Risk et Omega De Foissac (Fast), 74 k (72 k), Bearn Arabians (<i>A Ruiz Gonzalez</i>), H Lagenste (s) | 2 |
| 219 | 1 | Kobolt , h, ab, 9 ans, (AA), par Soave GER et Golden Fairy (Fayriland II), 67 k, Yan de Kersabiec (<i>B Fouchet</i>), T de Lauriere | 3 |
| 219 | 2 | Centaur De La Brunie , h, bf, 6 ans, (AA), par Zamouncho et Naya De La Brunie (Satin Wood IRE), 66 k (64 k), Francis Delord (<i>L Franzel</i>), Mlle M Chiampo | 4 |
| 219 | 3 | Alcor De Bordenave , h, b, 8 ans, (AC), par Chef De Clan et Marinera (Mister Mat), 67 1/2 k, ♂, Marc Nicolau (<i>D Ulinski</i>), M Nicolau | 5 |
| 272 | 5 | Beauty De Lagarde , f, 7 ans, (AA), 64 k, E Leray (s) (<i>R Le Stang</i>), E Leray (s) | 6 |
| 219 | | Sangaro , h, 12 ans, (AA), 66 k (64 k), F Minetti (<i>F Mouraret de Vita</i>), F Minetti | 7 |
| 219 | | Trefle Du Paradis , h, 11 ans, (AA), 63 k (65 k), J Mesnil (<i>P Blot</i>), A Mesnil | arr |
| 219 | 5 | Un D'Ussel , h, 10 ans, (AC), 70 k (68 k), X Caumont (<i>H Rodriguez Nunez</i>), X Caumont | tbé |

9 partants ; 10 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 17 €

3/4 long, 3 long, 12 long, 15 long, 17 long, 10 long.

10 560 € - 5 280 € - 3 080 € - 2 090 € - 990 €

Primes aux éleveurs :

1 584 € S.c.i. des Arrachis.
792 € Vincent Corp, Mlle Claire Martzloff.
462 € Yan de Kersabiec.
313 € Jacques Crouzillac, Mlle Marie Crouzillac, Mlle Laura Crouzillac.
148 € Gilles Pons.

Temps total : 05'34"00

A l'issue du Prix L. de Portal, les Commissaires ont ouvert une enquête d'office à la suite de la chute sur le plat du cheval UN D'USSEL (Hernan Rodriguez Nunez).

Après audition du jockey précité et vision du film de contrôle, les Commissaires ont maintenu le résultat, la chute n'étant pas due à un mouvement d'un autre concurrent.

314 3302 PRIX HUBERT DE NAVAILLES 4.600 m

(Steeple-Chase-Cross-Country)

18 000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, en steeple-chase, depuis le 1er septembre de l'année dernière inclus, reçu une allocation de 10.000. **Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 3.500 cette année et par 6.000 l'année dernière.

- | | | | |
|-----|---|---|-----|
| 220 | 3 | Polikita , f, b, 8 ans, par Rashbag GB et Poliette [Poliglote (GB)], 70 k, Scea Haras de Peyre (<i>H Rodriguez Nunez</i>), E Papon | 1 |
| 224 | 1 | Baloo Du Caux , h, b, 7 ans, par Corri Piano et Queen Of Spirits (Kendor), 69 k, Marc Nicolau (<i>A Ruiz Gonzalez</i>), M Nicolau | 2 |
| 220 | | Yanky Sundown , h, b, 13 ans, par Until Sundown USA et Yanky Panky USA (Allen's Prospect USA), 69 k, Marc Nicolau (<i>D Ulinski</i>), M Nicolau | 3 |
| 224 | | Uthelio , h, b, 10 ans, (AQ), par Cachet Noir USA et Manche Du Manoir (Goldneyev USA), 68 k, Mlle Sylviane Mestries (<i>E Bureller</i>), Mlle S Mestries | 4 |
| 224 | 2 | Carmen Deurie , f, b, 6 ans, (AQ), par Irish Wells et First Lady IV (Labus), 67 k, Xavier-Louis Le Stang (<i>R Le Stang</i>), XL Le Stang | 5 |
| 273 | 1 | Deesse D'Arzembouy , f, 5 ans, (AQ), 70 k, Pau Racing Club (<i>A Beaudoire</i>), H Lagenste (s) | 6 |
| 224 | 5 | Full Of Pep , f, 9 ans, 66 k, X Caumont (<i>P Blot</i>), X Caumont | 7 |
| 273 | | Cote De Nuits , f, 6 ans, (AQ), 68 k, B Beaufilets (<i>S Carriere</i>), E Papon | arr |
| 273 | 5 | Golden Day , f, 5 ans, 65 k, F Minetti (<i>F Mouraret de Vita</i>), F Minetti | arr |

9 partants ; 15 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 363 €

Eng. sup. : *Carmen Deurie*

3/4 long, 4,5 long, 4,5 long, 1 long 1/4, 3 long, loin.
8 640 € - 4 320 € - 2 520 € - 1 710 € - 810 €

Primes aux éleveurs :

1 296 € Jean-Claude Solhonne.
648 € Francois Bouelle, Classic Breeding Sarl.
121 € Yves de Givry, Daniel Folliot.

Temps total : 06'25"00

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Richard LE STANG en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 6 jours, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (1ère infraction - 13 coups).

Les Commissaires de France Galop, agissant en qualité de juges d'appel conformément aux dispositions des articles 218, 232, 233 et 234 du Code des Courses au Galop ;

Saisis d'un courrier interjetant appel de l'entraîneur Marc NICOLAU contre la décision prise par les Commissaires de courses en fonction le 25 mars 2018 sur l'hippodrome de MONT-DE-MARSAN à l'issue du Prix HUBERT DE NAVAILLES de maintenir l'arrivée considérant, selon lui, que le hongre BALOO DU CAUX, a été " fortement gêné par la jument POLIKITA qui, ne gardant pas sa ligne emmène son cheval vers l'extérieur gênant ainsi sa progression " ;

Après avoir pris connaissance du courrier recommandé en date du 27 mars 2018 par lequel l'entraîneur Marc NICOLAU a interjeté et motivé cet appel ; Après avoir dûment appelé la Société HARAS DE PEYRE, Eric PAPON et Hernan RODRIGUEZ NUNEZ, respectivement propriétaire, entraîneur et jockey de la jument POLIKITA, MM. Marc NICOLAU et Alejandro RUIZ GONZALEZ, respectivement propriétaire-entraîneur et jockey du hongre BALOO DU CAUX à se présenter à la réunion fixée le jeudi 5 avril 2018 et après avoir constaté la non présentation des intéressés ;

Après avoir, au cours de cette réunion, examiné le film de contrôle, pris connaissance des explications écrites fournies par les entraîneurs Marc NICOLAU et Eric PAPON ;

Après en avoir délibéré sous la présidence de M. Nicolas LANDON ; Attendu que le courrier de l'entraîneur Marc NICOLAU constitue un appel recevable sur la forme ;

Sur le fond ;

Vu le courrier de l'entraîneur Marc NICOLAU reçu par courrier électronique le 26 mars 2018 et le 30 mars 2018 par courrier recommandé dont la date d'envoi apposée par l'administration des postes est le 28 mars 2018, mentionnant notamment :

- qu'il pense que le hongre BALOO DU CAUX est fortement gêné par la jument POLIKITA qui ne gardant pas sa ligne emmène son cheval vers l'extérieur gênant ainsi sa progression ;

- que son jeune jockey manquant d'expérience a porté réclamation après la pesée ce qui a été jugé irrecevable par les Commissaires montois et qu'il laisse donc les Commissaires de France Galop juger cette arrivée ;

Vu le courrier électronique de l'entraîneur Marc NICOLAU en date du 1er avril 2018 reprenant les termes de son premier courrier et ajoutant notamment :

- qu'il ne pourra se rendre au siège de France Galop le 5 avril 2018 car il aura un partant à TOULOUSE ;

- qu'il pense que son cheval BALOO DU CAUX est fortement gêné dans sa progression par la jument POLIKITA qui ne gardant pas sa ligne après la dernière haie emmène son cheval vers l'extérieur l'empêchant ainsi de s'équilibrer et de pouvoir "enclencher" ;

- qu'il trouve "cavalière" l'attitude des Commissaires de courses qui après avoir jugé la réclamation de son jockey trop tardive (ledit jockey avait posé sa selle au vestiaire) lui ont affirmé qu'il n'y avait aucun recours possible même pas auprès de France Galop ;

- qu'il laisse les Commissaires de France Galop juger en toute équité cette arrivée ;

Vu le courrier électronique de l'entraîneur Eric PAPON en date du 4 avril 2018 mentionnant notamment :

- qu'en raison de ses obligations professionnelles et des problèmes de circulation dus aux événements de ces jours-ci, il sera absent ;

- qu'il se permet de faire part de son point de vue et de sa surprise au sujet de la réclamation contre sa jument POLIKITA, ne comprenant pas pourquoi, un jockey professionnel et d'expérience, n'a pas porté réclamation dès son arrivée aux balances si il estimait avoir été gêné ;

- qu'il est venu porter réclamation seulement, un quart d'heure après la fin des opérations avec une personne qui n'était pas l'entraîneur, alors que celui-ci était présent sur l'hippodrome ;

- que le jockey de BALOO DU CAUX (qui se trouve à gauche de POLIKITA) tape avec sa cravache du côté gauche et que BALOO DU CAUX se rapproche de POLIKITA et se retrouve l'encolure à la hanche de la jument et se range derrière apparemment par faute de ressources et malgré les efforts de son jockey ;

- qu'il est d'autant plus surpris que son concurrent est passé outre l'avis et l'expérience des Commissaires de MONT-DE-MARSAN, ces derniers après avoir visionné le film, ayant jugé que le mouvement n'occasionnait pas de gêne et ne nécessitait pas d'ouverture d'enquête ;

Vu les éléments du dossier ;

Vu l'article 166 du Code des Courses au Galop ; Attendu qu'il résulte du procès-verbal de la course que les Commissaires de courses ont validé l'arrivée du Prix HUBERT DE NAVAILLES sans ouvrir d'enquête d'office, et qu'il n'est pas caractérisé que l'entourage du hongre BALOO DU CAUX, notamment son jeune jockey, ait notifié de réclamation recevable au vu de la procédure prévue par le Code des Courses au Galop auprès desdits Commissaires à l'issue du parcours, ce que ne conteste pas l'appelant ;

Attendu que les Commissaires de France Galop statuent ainsi en cause d'appel ;

Attendu que le hongre BALOO DU CAUX, positionné à l'extérieur de la piste, avait franchi la dernière haie du parcours dans la même foulée que la jument POLIKITA, positionnée à l'intérieur de la piste, ladite jument ne cessant de

refaire du terrain sur les concurrents de tête depuis l'entrée du dernier tournant ;

Attendu que le hongre BALOO DU CAUX avait ensuite, après la réception du dernier obstacle, penché vers sa droite sous les sollicitations de son jeune jockey Alejandro RUIZ GONZALEZ notamment à l'aide de sa cravache sur le côté gauche, se retrouvant alors aux côtés de la jument POLIKITA ;

Que ladite jument, qui progressait sous les sollicitations du jockey Hernan RODRIGUEZ NUNEZ notamment à l'aide de sa cravache sur le côté droit, avait, quant à elle, ensuite penché vers sa gauche dans la ligne d'arrivée gênant légèrement un court instant son concurrent à moins de 150 mètres du poteau d'arrivée ce qui n'est pas contesté ;

Attendu cependant que le film de contrôle ne permet pas de caractériser que ces mouvements et cette légère gêne avaient eu une incidence sur l'ordre d'arrivée, étant observé que le jeune jockey Alejandro RUIZ GONZALEZ n'avait jamais cessé de solliciter son partenaire notamment à l'aide de sa cravache sur son côté gauche et n'avait jamais semblé en mesure, depuis le saut de la dernière haie du parcours, de devancer sa concurrente qui avait pris l'ascendant sur lui petit à petit au cours de la ligne d'arrivée, le devançant assez facilement de 3/4 de longueur au passage du poteau ;

Attendu, ainsi, que le film de contrôle mis à la disposition des Commissaires de France Galop, et les éléments du dossier, ne permettent pas de caractériser une gêne de la jument POLIKITA sur le hongre BALOO DU CAUX ayant empêché ce dernier d'obtenir la victoire et qu'il convient donc au vu de ce qui précède, de confirmer la décision des Commissaires de courses qui étaient fondés à maintenir l'arrivée de la course ;

PAR CES MOTIFS :

Décident :

- de déclarer recevable l'appel interjeté par l'entraîneur Marc NICOLAU ;

- de maintenir la décision des Commissaires de courses.

Boulogne, le 5 avril 2018

R. FOURNIER SARLOVEZE - N. LANDON - P. DE LA HORIE

SAUMUR

0238 084

Dimanche 25 mars 2018

Commissaires des courses : Patrick GALLOUX - Alain OUVRY -
Claude PROUX - Stéphanie DABURON

315 ³²⁹⁷ PRIX LIEUTENANT LE GOFF 4.000 m (Steeple-Chase)

12 000 € (5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**. **Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

(On ne saute pas la ligne des fences).

- | | | | |
|------------|----------|---|---|
| 1 | 1 | Corvello , h, b, 9 ans, par Poliglote (GB) et Rolandale (Mansonnien), 68 k, Mme Patrick Papot (<i>A Renard</i>), G Macaire (s) | 1 |
| 185 | 5 | Daguet D'Oudairies , h, b, 5 ans, (AQ), par Irish Wells et Quinine (Network GER), 66 k, Mlle Alice Le Bastard (<i>D Delalande</i>), Mlle A Le Bastard | 2 |
| 260 | 3 | Baptist'palace , h, al, 7 ans, (AQ), par Malinas GER et Bialystok [Saint Henri (IRE)], 73 k (71 k), Mlle Alice Le Bastard (<i>A Lethuillier</i>), ART Adeleine de Boisbrunet | 3 |
| 244 | 4 | Cenorgo , h, gr, 7 ans, par Al Namix et Lys Noire (Boston Two Step USA), 68 k, Anthony Lajon (<i>W Lajon</i>), N Paysan | 4 |
| 235 | 1 | Multitiger , h, b, 6 ans, par Tiger Groom GB et Multiblue (Agent Bleu), 70 k, Ecurie Jean-Michel Carrie (<i>R Julliot</i>), PH Peltier | 5 |
| 186 | 6 | Drivernamix , h, 8 ans, 69 k (67 k), Ecurie Challenger (<i>A Baudoin-Boin</i>), S Zuliani (s) | 6 |

6 partants ; 27 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 402 €

Eng. sup. : *Baptist'palace*

5 long, 8 long, 5 long, 5 long, loin.

5 760 € - 2 880 € - 1 680 € - 1 140 € - 540 €

Primes aux éleveurs :

864 € Jacky Thomas.

432 € Comte Michel de Gigou.

252 € Jean-Louis Berger.

171 € Dany Louis.

81 € Jean-Michel Carrie, Claude Ventrou, Gabriel Nouard.

Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné le propriétaire Madame Alice LE BASTARS par une amende de 30 euros pour couleurs non conformes.

316 ³²⁹⁹ PRIX COLONEL AUBLET 4.300 m (Steeple-Chase-Cross-Country. - **Autres Que de Pur Sang**)

12 000 € (5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) - dotation France Galop.

Pour chevaux entiers, hongres et juments, de **5 ans et au-dessus** n'étant pas de race Pur Sang. **Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.000 depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus.

(On ne saute pas la ligne des fences).

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- | | | | |
|------------|----------|---|-----|
| 1 | 1 | Armada , f, b, 8 ans, (AQ), par Early March GB et Morava (Perrault GB), 66 k, Serge Landon (<i>R Julliot</i>), P Journiac | 1 |
| 2 | 2 | Valinas , h, bf, 9 ans, (AQ), par Malinas GER et Harmony (Lute Antique), 68 k, Jerome Follain (<i>J Rey</i>), J Follain | 2 |
| 3 | 3 | Udiane , f, bf, 10 ans, (AQ), par Callifet et Gloriane II (Sarpedon), 69 k (67 k), Mme Anne-Sophie Bernier (<i>A Lethuillier</i>), D Bernier | 3 |
| 193 | 5 | Tuticolle , h, af, 11 ans, (AQ), par East Of Heaven IRE et Galaxie De Larue (Quitte Et Passe), 69 k, ♂, Sylvain Dory (<i>S Dory</i>), S Dory | 4 |
| 105 | 5 | Benabar Du Lys , h, gf, 7 ans, (AQ), par Slickly et Millie (Useful), 69 k, Jean Chapdelaine (<i>Mr E Fouquet</i>), JEAN Chapdelaine | 5 |
| 235 | 5 | Cosi Cleste , h, 6 ans, (AQ), 72 k, A Bocquet (<i>D Delalande</i>), A Bocquet | thé |
| 187 | 4 | Beaujo Du Clos , h, 7 ans, (AQ), 70 k (68 k), J Marion (s) (<i>P Moreau</i>), J Marion (s) | thé |
| 185 | 5 | Tamelo De Vaut , h, 11 ans, (AQ), 69 k (67 k), PH Lefevre (<i>B Moreaux</i>), N Paysan | thé |
| 140 | 5 | Billantete , f, 7 ans, (AQ), 66 k (64 k), M de Montfort (<i>D Thomas</i>), M de Montfort | thé |

9 partants ; 11 eng. ; 2 eng. sup. - Total des entrées : 290 €

Eng. sup. : *Tamelo De Vaut*, *Billantete*

5,5 long, 4 long, 10 long, loin.

5 760 € - 2 880 € - 1 680 € - 1 140 € - 540 €

Primes aux éleveurs :

864 € Nicolas Landon, Mme Nicolas Landon, Guillaume Landon.

432 € Christian Cannesson.

81 € Mme Carinne Babin Guillochon.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le représentant de l'entraîneur Nicolas PAYSAN, en ses explications, lui ont demandé d'informer l'entraîneur qu'il avait été sanctionné d'une amende de 100 euros pour avoir présenté le hongre TAMELO DU VAUT au public muni de ses oeillères australiennes alors que la déclaration des oeillères n'avait pas été faite auprès de France Galop.

Les Commissaires ont donc pris la décision de faire retirer les oeillères.

317 ³²⁹⁸ PRIX COMMANDANT MAZENS 5.100 m (Steeple-Chase-Cross-Country)

12 000 € (5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**. **Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k par 3.000 cette année et par 4.500 l'année dernière.

(On passe la ligne des fences).

- | | | | |
|------------|------------|---|-----|
| 237 | 1 | Eufrasie , f, bf, 11 ans, par East Of Heaven IRE et Haitza (Green Dancer USA), 70 k, Thierry Poche (<i>V Chatellier</i>), T Poche | 1 |
| 1 | 2 | Let Me Tell You , h, gr, 9 ans, par Turgeon USA et Jeanquiri (Mansonnien), 68 k, Denis Lefrant (<i>D Delalande</i>), D Lefrant | 2 |
| 193 | 4 | Valerio Bleu , h, al, 9 ans, (AQ), par Network GER et Locomotive Bleue (Ecosseis), 69 k, Andre Bocquet (<i>R Julliot</i>), A Bocquet | 3 |
| 237 | 4 | Ulysse De Loucas , h, b, 10 ans, (AQ), par Antarctique IRE et Ocamina (Useful), 73 k, Dominique Delorme (<i>W Lajon</i>), D Delorme | 4 |
| 1 | 5 | Charmyra , f, gr, 6 ans, par Protektor GER et Myragentry (Myrakalu), 70 k, Mme Anne-Sophie Bernier (<i>A Lethuillier</i>), D Bernier | 5 |
| 138 | 6 | Vrai Lutteur , h, 9 ans, 69 k, JEAN Chapdelaine (<i>Mr E Fouquet</i>), JEAN Chapdelaine | 6 |
| 227 | 5 | Versyabre , h, 9 ans, 68 k, Mlle A Freby (<i>S Dory</i>), Mlle A Freby | 7 |
| 1 | thé | Myster King , h, 11 ans, 68 k, Mme C Lefevre (<i>J Rey</i>), N Paysan | thé |

8 partants ; 11 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 34 €

2,5 long, 4 long, 4 long, 10 long, loin, 4 long.

5 760 € - 2 880 € - 1 680 € - 1 140 € - 540 €

Primes aux éleveurs :

432 € Graham Porter.

252 € Patrice Vacher, Mme Regine Vacher.

81 € David Bernier, Mme Anne-Sophie Bernier.

CHATILLON-SUR-CHALARONNE

0706 085

Lundi 26 mars 2018

Commissaires des courses : Michel CONDAMIN - Jean GREGORIS
- Thierry RAVIER - Pierre-André JAY

318 ³³¹⁰ PRIX DE LA VILLE DE CHATILLON 3.400 m (Steeple-Chase. - A réclamer)

11 000 € (5 280, 2 640, 1 540, 1 045, 495) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, mis à réclamer pour 6.000 ou 8.000. **Poids : 68 k.** Les poulains et pouliches, mis à réclamer pour 8.000 porteront 2 k. En outre, les poulains et les pouliches, ayant, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 4 k.

- Red Burg**, h, b, 4 ans, par Sageburg (IRE) et Red Folie USA (Johannesburg USA), 70 k (66 k), (8.000), Jean-Claude Ravier (*G Malone*), E Clayeux (s) 1
- 249** ⁷ **Edenium**, h, bf, 4 ans, (AQ), par Khalkevi IRE et Neuilly Le Real (Sleeping Car), 72 k (68 k), (8.000), Butel & Beaunez (s) (*F Bayle*), Butel & Beaunez (s) 2
- Eggi Dici**, h, bf, 4 ans, par Khalkevi IRE et Umbria Dici (Assessor IRE), 70 k (66 k), (8.000), Richard-Henry Hobson (*MA Mermel*), E Clayeux (s) 3
- 191** **Au Pied Leve**, h, b, 4 ans, par Apsis GB et Kadalbleue (Kadalko), 70 k (66 k), (8.000), Mme Isabelle Peltier (*G Boizard*), PH Peltier 4
- 225** **Number Moon**, h, b, 4 ans, par Nombre Premier (GB) et October Moon (Octagonal NZ), 68 k, (6.000), Mme Paola Palmieri (*CE Cayeux*), D Satalia 5
- Rubychop**, h, 4 ans, 70 k, (8.000), JC Jarry (*D Ulinski*), t**ibé** JC Jarry

6 partants ; 13 eng. ; 2 eng. sup. - Total des entrées : 337 €

Eng. sup. : *Eggi Dici, Au Pied Leve*

3/4 long, 4,5 long, courte enclure, 30 long.

5 280 € - 2 640 € - 1 540 € - 1 045 € - 495 €

Primes aux éleveurs :

792 € Jean-Pierre-Joseph Dubois.

396 € Jean-Andre Quesny.

231 € Mme Babette Lasset, Arnaud Valette.

156 € Mme Isabelle Peltier, Pascal Pean.

74 € Mlle Christine Cheyrou.

Rubychop, réclamé 8.000,00 € par HARAS DE SIVOLA.**Red Burg**, réclamé 8.500,00 € par son propriétaire.*Temps total* : 04'14''07

A l'issue de la course, les Commissaires ont ouvert une enquête pour un incident entre le RED BURG (Gareth MALONE) arrivé 1er, et EDENIUM (Florent BAYLE).

Après vision du film et audition des jockeys, les Commissaires ont maintenu l'ordre d'arrivée, considérant que le léger mouvement de RED BURG vers la corde sur EDENIUM n'a pas empêché celui-ci d'obtenir un meilleur classement.

Les Commissaires ont infligé une mise à pied de 2 jours à Gareth MALONE pour ne pas avoir strictement gardé sa ligne dans la ligne d'arrivée.

319 ³³¹¹ **PRIX DU BEL AIR** 3.400 m
(Steeple-Chase)**13 000 €** (6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop.Pour tous chevaux de **5 ans**, n'ayant pas, depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus, en steeple-chase, reçu une allocation de 4.000. **Poids** : **67 k**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places) : 1 k. par 1.000 cette année et par 2.000 l'année dernière.**Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.**

- 281** ³ **Douce Alex**, f, b, 5 ans, (AQ), par Special Kaldoun (IRE) et Pegase Des Roses (Bulington), 67 k (65 k), Mme Pascale Bouteyre-Boyer (*A Lelievre*), A Boisbrunet (s) 1
- 184** **Dancing**, f, b, 5 ans, par American Post GB et Miss Hernando (GB) (Hernando), 67 k, Patrick-Roger Nicolas (*CE Cayeux*), E Caroux 2
- 182** ⁵ **Kapwin**, h, bf, 5 ans, par Kapgarde et Equipiere (Sleeping Car), 67 k, Vincent Meillerand (*G Malone*), A Boisbrunet (s) 3
- 23** **Miss Flicka**, f, b, 5 ans, par Martaline GB et Miss Cybelle (Maresca Sorrento), 66 k (64 k), Malick Droueche (*G Boizard*), Butel & Beaunez (s) 4
- Desirs Des Blaises**, h, b, 5 ans, (AQ), par Lucarno USA et Loutre (Luchiroverte IRE), 67 k (65 k), Antonin Roussel (*J Zerourou*), A Roussel 5
- 34** **Ensamo**, h, 5 ans, 67 k (65 k), ♂, Butel & Beaunez (s) (*F Bayle*), Butel & Beaunez (s) 6
- Reine De La Tour**, f, 5 ans, 65 k (64 k), B Guillaume dér (*T Vodrazka*), H Despont

7 partants ; 26 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 301 €

Sans jockey : *Datcha Des Issards*.

1 long, 15 long, 3,5 long, 7,5 long, 5,5 long.

6 240 € - 3 120 € - 1 820 € - 1 235 € - 585 €

Primes aux éleveurs :

936 € Mme Pascale Bouteyre-Boyer.

468 € Armand Goncalves, Pierre Clement Goncalves.

273 € Patrick Joubert, Sc Ecurie Couderc.

185 € David Darne, Mme Francoise Darne.

87 € Mme Audrey Dury.

Temps total : 04'15''03**LE LION D'ANGERS**

Lundi 26 mars 2018

0218 085

Commissaires des courses : Maxime PELTIER - Laurent THIBAUT - François COUETOUX du TERTRE

320 ³³⁰⁸ **PRIX CASTLE DU BERLAIS - HARAS DU LION** 4.100 m
(PX. THORIGNE D'ANJOU)
(Steeple-Chase - Handicap de catégorie)**23 000 €** (10 350, 5 060, 2 990, 2 070, 1 150, 805, 575) - dotation France Galop.Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, depuis le 1er septembre de l'année dernière inclus, en steeple-chase, reçu une allocation de 10.000.**Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 58 k.**

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k.

Références : 5 ans, +12 ; 6 ans et +, +14.

- Don't Pass Me By GB**, h, b, 6 ans, par Schiaparelli GER et Eightdaysaweek GB [Montjeu (IRE)], 68 k, Thierry Poche (*V Chatellier*), T Poche 1
- 204** ³ **Chalm**, f, b, 6 ans, par Nickname et First Elorn (Funny Baby), 68¹/₂ k, Jean-Luc Guillem (*A Lotout*), B Lefevre 2
- 253** ⁴ **Surely Try**, h, b, 8 ans, par Prince Kirk (FR) et Carmen Tonic (Double Bed), 69 k, Ecurie Etoile N.v. (*S Paillard*), Mme I Pacault **Alight De Loriot**, f, gr, 8 ans, par Fairly Ransom (USA) et Whistle Sweetly (GB) (Green Tune USA), 67 k, Nicolas Paysan (*C Lefebvre*), N Paysan 4
- 160** ⁵ **Bow Window**, h, gr, 7 ans, par Fairly Ransom (USA) et Petite Perruche (Shaindy), 68 k, Gerard Lecomte (*D Lecomte*), GER Lecomte 5
- Set Dancer**, h, bf, 8 ans, par Irish Wells et Steel Dancer (Kaldounevees), 67 k, ♂, Mlle Marie-Cecile de Saint-Seine (*H Lucas*), E&G Leenders (s) 6
- 13** ⁵ **Vic Royal**, h, b, 9 ans, (AQ), par Malinas GER et Faste Royale (Start Fast), 69 k, Pierre-Yves Merienne (*T Beurain*), J Merienne 7
- 267** ¹ **Borning Run**, f, 5 ans, 70 k (68 k), Ecurie de la Verte Vallee (*Mlle M Dezoteux*), S Foucher 8
- 155** **Sierra Morena**, f, 9 ans, 68 k, Mlle E Boin (*A Baudoin-Boin*), JC Baudoin 9
- 127** **Diamond's Tom**, h, 5 ans, 65 k, M Havart (*D Mescam*), M Mescam 10
- 211** **Celtior**, h, 6 ans, 72 k, D Boullais (*O Jouin*), L Viel (s) -
- 260** **Caboy**, h, 6 ans, (AQ), 70 k, ♂, D Dugast (*R Julliot*), E Leray (s) arr

12 partants ; 40 eng. ; 14 part. déf. - Total des entrées : 1 145 €

Sans motif : *Speed Win*.Certif. vétérinaire : *Double Voie*.

1 long, 1,5 long, 1/2 long, 1/2 long, 15 long, 2,5 long, 10 long, 10 long, 10 long.

10 350 € - 5 060 € - 2 990 € - 2 070 € - 1 150 € - 805 € - 575 €

Primes aux éleveurs :

1 552 € H&C Group Ltd, prime non attribuée.

759 € Jean-Luc Guillem.

448 € Haras de Mirande.

310 € Richard Bertrand.

172 € Eric Leray, Claude Ledoux.

120 € Mlle Marie-Cecile de Saint-Seine, Christian Baron.

86 € Mme Gilbert Gallot.

Temps total : 05'24''03**321** ³³⁰⁷ **PRIX PRINCE HINDOU** 3.400 m
(Steeple-Chase)**21 000 €** (10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) - dotation France Galop.*Des Primes de 2 880, 1 440, 840, 570, 270, seront offertes par le Fonds Européen de l'Elevage respectivement attribuées aux cinq premiers qui ne seront versées que si les chevaux sont issus d'étalons inscrits au F.E.E. ou qualifiés d'après les conditions de la Breeders'Cup et inscrits au F.E.E*Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chases, reçu une allocation de 10.000. **Poids** : **67 k**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 3.000.**Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.**

- 129** ² **La Percutante**, f, bf, 4 ans, par Saddex (GB) et Califete Royale (Califet), 65 k, Mme Magalen Bryant (*A de Chitray*), G Chérel 1
- 232** ⁴ **Extra Smart**, h, bf, 4 ans, par Califet et Nuit Du Maine (April Night), 67 k, Denuault (s) (*E Bureller*), G Denuault (s) 2
- 191** ¹ **Parc De Belleville**, h, b, 4 ans, par Laverock IRE et Ghostly Dance (Dansili GB), 69 k (67 k), Eric Lecoiffier (*A Moriceau*), E Lecoiffier 3
- 154** **Dyams D'Anjou**, f, b, 4 ans, par Ballingarry IRE et Rosane (Sheyrann IRE), 65 k, Mustang Sarl (*O Jouin*), PH Peltier 4
- Amara**, f, gr, 4 ans, par Martaline GB et Ama (Cadoudal), 67 k, Ecurie Le Pied A L'Etrier (*W Lajon*), E&G Leenders (s) 5

115 ² **Goji**, f, 4 ans, 67 k, Ecurie Mirande (*S Paillard*), Mme I Pacault 6
191 ³ **Bliska**, f, 4 ans, 65 k, Ecurie Patrick Boiteau (*A Lotout*), B Lefevre 7
156 **Norco**, h, 4 ans, 67 k, F Nicolle (*H Lucas*), E Lecoiffier 8
191 ⁴ **Love Max**, h, 4 ans, 67 k (65 k), Ecurie Haras de Quetieville (*T Dupouy-Bataille*), F Foucher tbé
9 partants ; 30 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 562 €
courte tête, 3 long, 2 long, 1,5 long, 1/2 long, 2 long, 20 long.
10 080 € - 5 040 € - 2 940 € - 1 995 € - 945 €

Primes aux éleveurs :

1 512 € Mme Jocelyne Ventrou, Guy Cherel.
756 € Ecurie Smart.
441 € Jacques Beres.
299 € Frederic Duchene, Christophe Denous.
141 € Hubert Lepage.

Primes F.E.E. :

2 880 € *La Percutante*.
1 440 € *Extra Smart*.
840 € *Parc de Belleville*.
570 € *Dyams D'Anjou*.
270 € *Amara*.

Temps total : 04'32"85

Le jockey Geoffrey RE étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la pouliche LA PERCUTANTE par le jockey Alain de CHITRAY.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu, le jockey Wilfried LAJON en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (1ère infraction - 9 coups).

322 3309 **PRIX MAURICE FOUCHER** 4.500 m
(Steeple-Chase-Cross-Country)

21 000 € (10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de 6 ans et au-dessus, n'ayant pas, en steeple-chase, depuis le 1er septembre de l'année dernière inclus, reçu une allocation de 9.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 3.000 cette année et par 6.000 l'année dernière.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

Rinablue, f, np, 8 ans, par Anabaa Blue (GB) et Codrina (Sicyos USA), 67 k (65^{1/2} k), Thierry Poche (*V Chatellier*), T Poche 1
235 **Lobero**, h, bf, 6 ans, par Great Pretender IRE et Leggia (April Night), 70 k, ☉, Mme Victor Blot (*R Julliot*), E Leray (s) 2
Bille Polaire, f, bf, 7 ans, (AQ), par Kap Rock et Opaline Vallis (April Night), 67 k (66 k), Jean-Victor Chaignon (*A Brunetti*), GIL Chaignon 3
Silverado, h, b, 8 ans, par Gentlewave (IRE) et Sudden Storm Bird USA (Storm Bird CAN), 67 k, ☉, Loic Edon (*H Lucas*), E Lecoiffier 4
240 ⁵ **Evangelino**, h, b, 9 ans, par Vangelis USA et Gay Native (Gay Minstrel), 69 k, ☉, Jean-Paul Gasnier (*A Gasnier*), JP Gasnier 5
137 **Croix De Malte**, f, 6 ans, 65 k, ☉, Mme AH Leenders (*C Lefebvre*), GAB Leenders 6
Russell, h, 10 ans, 68 k, Mlle E Varin (*S Dory*), D Cadot (s) arr
193 ² **Boa Du Bel**, h, 7 ans, (AQ), 72 k, JC Gaubert (*O Jouin*), L Viel (s) dér
Kick On, h, 9 ans, 74 k, Mme M Bryant (*J Plouganou*), D Cottin (s) tbé
168 **Beryl De Kerza**, h, 7 ans, 67 k, Earl de Kerza (*J Duchene*), J Zuliani tbé
233 **Black Pearl Tavel**, f, 7 ans, (AQ), 67 k, JL Pignet (*J Rey*), J Zuliani tbé

11 partants ; 22 eng. ; 11 part. déf. - Total des entrées : 237 €

4 long, 1,5 long, 2 long, 2 long, loin.

10 080 € - 5 040 € - 2 940 € - 1 995 € - 945 €

Primes aux éleveurs :

1 512 € Gheorghe Codre, Charles-Eric Mimouni.
756 € A.m. Paysan, Mme A.m. Paysan, Eric Leray.
441 € Jean-Victor Chaignon, Andre-Noel Dutertre.
299 € Slim Chiboub.
141 € Dominique Ciurleo, Guy-Michel Ciurleo.

Temps total : 06'47"76

A l'issue de la course, les Commissaires ont examiné le film de contrôle au sujet de l'incident qui est survenu durant le parcours.

De l'examen du film de contrôle, il résulte que suite à la chute du jockey Jordan DUCHENE, le hongre BERYL DE KERZA s'est dérobé entraînant la chute du jockey Jonathan PLOUGANOU et la déroboade du hongre BOA DE BEL.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Arthur BRUNETTI en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 1 jour, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (2ème infraction - 7 coups).

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le jockey Hugo LUCAS en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 1 jour, pour avoir fait un usage manifestement abusif de

sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules. (3ème infraction)

323 3306 **PRIX EDREDON BLEU** 3.700 m
(Haies. - Autres Que de Pur Sang)

20 000 € (9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop.

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 4 ans, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant pas, en course à obstacles, reçu une allocation de 6.000.

Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.000.

199 ⁵ **Econome**, h, np, 4 ans, (AQ), par Buck's Boum et Imola II (Video Rock), 69 k, Mme Patrick Papot (*A Poirier*), PH Peltier 1
Ebene Sacree, f, al, 4 ans, (AQ), par Anzillero GER et Toscane Sacree (Dear Doctor), 65 k, Mme Beatrice Nicco (*W Lajon*), E&G Leenders (s) 2
Espoir D'Ainay, h, al, 4 ans, (AQ), par Muhtathir GB et Evermine (Perrault GB), 67 k, Stephane Milaveau (*O Jouin*), PH Peltier 3
Emira Du Gouet, f, b, 4 ans, (AQ), par Saddler Maker (IRE) et Querida De Ferbet (Ragmar), 65 k, Douglas Mcmillan (*H Lucas*), E&G Leenders (s) 4
216 **Elvis Calam**, h, b, 4 ans, (AQ), par Alberto Giacometti IRE et Tete Et Corde (Robin Des Champs), 67 k, Mme Philippe Chemin (*J Lebrun*), Chemin & Herpin (s) 5
188 ² **Ecole D'Estruval**, f, 4 ans, (AQ), 66 k, Mme B Le Gentil (*A Renard*), G Macaire (s) 6
Eris, f, 4 ans, (AQ), 70 k, E Thebault (*T Beurain*), D Sourdeau de Beauregard (s) 7
143 ³ **Essai Concluant**, h, 4 ans, (AQ), 70 k, Mme I Pacault (*S Paillard*), Mme I Pacault 8
Echanson, h, 4 ans, (AQ), 67 k (68 k), G Cherel (*J Plouganou*), G Cherel 9
Eros Du Quartier, h, 4 ans, (AQ), 67 k, Mme AS Bernier (*A de Chitray*), D Bernier 10
217 **En Or Et Argent**, h, 4 ans, (AQ), 68 k, RE Laffitte (*Mr A Zuliani*), JL Guillochon arr
Equita, f, 4 ans, (AQ), 65 k, E Lecoiffier (*A Lethuillier*), E Lecoiffier arr
107 **Exagonal**, f, 4 ans, (AQ), 65 k (66 k), Mlle AM Guillet (*V Chatellier*), F Hayeres (s) arr
Ecart Zero, h, 4 ans, (AQ), 67 k, Haras de Saint-Voir (*C Lefebvre*), A Lacombe tbé

14 partants ; 39 eng. ; 15 part. déf. - Total des entrées : 660 €

Sans motif : *Eliglote Ville*.

8 long, 2,5 long, 8 long, 5 long, 5 long, 6 long, 15 long, 8 long, loin.

9 600 € - 4 800 € - 2 800 € - 1 900 € - 900 €

Primes aux éleveurs :

1 440 € Vtsse D' Armaille.
720 € Christophe Masle.
420 € Stephane Milaveau.
285 € Thierry Lemoine.
135 € Philibert Neyrand, Haras de Saint-Voir, Mlle Alix Neyrand.

Temps total : 04'50"75

Le jockey Geoffrey RE étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre ECHANSON par le jockey Jonathan PLOUGANOU.

COMPIEGNE

Réunion organisée par FRANCE GALOP PROVINCE

0880 087

Mercredi 28 mars 2018

Commissaires des courses : Bernard GOURDAIN - Nicolas MACON - Denis MASSION - Patrick SOURD

324 3313 **PRIX DU CARNOIS** 3.200 m
(Haies. - A réclamer. - Femelles)

23 000 € (11 040, 5 520, 3 220, 2 185, 1 035)

Pour pouliches de 3 ans, mises à réclamer au minimum pour 12.000, avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées : 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 12.000. En outre, toute pouliche ayant reçu une allocation de 10.000 en courses de haies portera 2 k.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 4 k.

Weetamoo, f, b, 3 ans, par Authorized IRE et Absent Minded (GB) (Medicean GB), 69 k (65 k), (16.000), Artu (s) (*J Claudic*), JY Artu (s) 1
248 **Saganasha Rosetgrí**, f, b, 3 ans, par Recharge IRE et Blue Saga (Sagacity), 69 k (65 k), (16.000), Philippe Leblanc (*A Lethuillier*), P Leblanc 2
Beautiful Cat, f, b, 3 ans, par Diamond Green et The Cat Eater (Tagel USA), 72 k (68 k), (22.000), Olivier-Jean Campos (*A Beaudoire*), H Lageneste (s) 3

Cabriessa, f, b, 3 ans, par Execute et White Chocolate (Slickly), 71 k (67 k), (20.000), Ecurie Kura (*N.W O'Driscoll*), S Foucher

Quoi Du Sud, f, gr, 3 ans, par Lord Du Sud et Quoi D'Autre (Robin Des Champs), 71 k (67 k), (20.000), Butel & Beaunez (s) (*F Bayle*), Butel & Beaunez (s)

Ikonik Five, f, 3 ans, 70 k (66 k), (18.000), JM Lapoujade (*H Bachelot*), F Nicolle

Imperatrice Morny, f, 3 ans, 71 k (67 k), (20.000), Mme P Palmieri (*A Merienne*), D Satalia

7 partants ; 13 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 363 €

Sans motif : *Caradream*.

loin, loin, 4,5 long, 6 long, loin.

11 040 € - 5 520 € - 3 220 € - 2 185 € - 1 035 €

Primes aux éleveurs :

1 656 € Artu (s), Mlle Amanda Zetterholm, Damien Artu, Mlle Marie Artu.

828 € Michel Maupou.

483 € Gaec de la Seguegne, Jean-Michel Campos.

327 € Ecurie Kura.

155 € Mme Marie Pallot.

Beautiful Cat, réclamée 22.100,00 € par son propriétaire.

Temps total : 04'28''69

Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné le propriétaire Ecurie KURA par une amende de 30 euros pour couleurs non-conformes.

Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné l'entraîneur Hector de LAGENESTE par une amende de 75 euros, les mentions de vaccinations portées sur le document d'identification de la pouliche BEAUTIFUL CAT n'étant pas conformes.

Les Commissaires en application des dispositions de l'article 172 du Code des Courses au Galop, considérant que les circonstances ne permettaient pas que le Prix du CARNOIS se courre dans des conditions de sécurité optimale pour les jockeys et les chevaux ont décidé de neutraliser la course. La course a été recourue immédiatement conformément aux dispositions de l'article 172 du code des Courses au galop.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu en leurs explications le juge de la pesée et le jockey Hugo BACHELOT, n'ont pas sanctionné ce dernier pour le dépassement de poids de plus d'1 kilo d'après course, ce dernier n'étant pas jugé responsable de la situation.

A l'issue de l'ouverture des boîtes à réclamer, les Commissaires ont, conformément aux dispositions de l'article 184 du Code des Courses au Galop, annulé le bulletin No 17743, ce dernier portant à confusion.

325³³¹⁴ PRIX MEHARISTE 3.900 m (Steeple-Chase)

48 000 € (23 040, 11 520, 6 720, 4 560, 2 160)

Pour tous chevaux de 5 ans, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu 25.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 6.000.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

205¹ **Darasso**, h, np, 5 ans, (AQ), par Konig Turf GER et Nassora (Assessor IRE), 71 k, Simon Munir (*J Plouganou*), G Chereh

141² **Santo Cerro POL**, h, b, 5 ans, par Sorbie Tower IRE et Santa Caterina POL (In Camera IRE), 67 k (67^{1/2} k), Vocetka (*J Bartos*), GW Wroblewski

141³ **Rockalonga**, h, al, 5 ans, par High Rock (IRE) et Milonga (IRE) (Barathea IRE), 67 k, Ecurie des Dunes (*T Beaurain*), P Quinton (s)

258 **Mona Louisa**, h, b, 5 ans, par Hannouma (IRE) et Lovely Sea [Bering (GB)], 69 k (67 k), Serge Stempniak (*Mlle N Desoutter*), Y Fouin (s)

Realm Keeper USA, h, b, 5 ans, par Arch USA et La Lodola USA (Giant's Causeway USA), 70 k, John Riley (*P Carberry*), L Carberry (s)

Kapetienne, f, 5 ans, 65 k, H Devin (*A de Chitray*), E&G Leenders (s)

Goddess Freja, f, 5 ans, 68 k (66 k), U Sjoberg (*P Dubourg*), thb D Cottin (s)

7 partants ; 28 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 1 612 €

Eng. sup. : *Mona Louisa*

6 long, tête, 2 long, 1 long, loin.

23 040 € - 11 520 € - 6 720 € - 4 560 € - 2 160 €

Primes aux éleveurs :

3 456 € Guy Chereh, Emmanuel Chereh.

1 728 € Sk Krasne Spolka Z O.o., prime non attribuée.

1 008 € Jose de Muynck.

684 € Ecurie Kura.

324 € John D. Gunther, Bruce Lunsford, Tony Chedraoui, prime non attribuée.

Temps total : 05'14''77

Suite à la neutralisation du Prix du CARNOIS, les horaires de départ des courses ont été redéfinis et décalés d'une demi-heure.

Agissant sur réclamation du jockey Nathalie DESOUTTER (MONA LOUISA), arrivé 2ème, se plaignant d'avoir été gêné dans le dernier tournant par le hongre DARASSO (Jonathan PLOUGANOU), arrivé 1er, les Commissaires ont ouvert une enquête.

Après examen du film de contrôle et audition des jockeys précités, les Commissaires ont maintenu le résultat de la course, considérant que le hongre DARASSO n'avait pas empêché le hongre MONA LOUISA d'obtenir

une meilleure allocation, ce dernier n'ayant à aucun moment été gêné dans sa progression.

Les Commissaires, après avoir entendu le juge du départ et l'entraîneur David COTTIN en leurs explications, ont sanctionné ce dernier par une amende de 300 euros pour avoir tenu en main la jument GODDESS FRIJA alors que celle-ci se trouvait sous les ordres du juge du départ.

326³³¹² PRIX DES BENJAMINS 3.200 m (Haies. - Mâles et Hongres)

48 000 € (23 040, 11 520, 6 720, 4 560, 2 160)

Pour poulains entiers et hongres de 3 ans, n'ayant pas, reçu 24.000 en courses de haies (victoires et places). **Poids : 65 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 5.000.

198¹ **Rebellio**, h, bf, 3 ans, par Cockney Rebel IRE et Solvalla (Al Namix), 68 k, Mme Patrick Papot (*K Nabet*), G Chereh

Zie De Ket, h, b, 3 ans, par Evasive GB et Hatikva (GB) (Hawk Wing USA), 65 k, Jean-Pierre Vanden Heede (*D Ubeda*), M Boutin (s)

198 **Bello Sancto**, h, b, 3 ans, par Saint Des Saints et Beaufeene (Lavirco GER), 65 k, Guy Chereh (*T Henderson*), G Chereh

198⁵ **Brazil De L'Orme**, h, b, 3 ans, par Blue Bresil et Lolita De L'Orme (Subliminal), 65 k, Dominique Bressou (*M Regairaz*), D Bressou

198 **Assad Lawal**, h, al, 3 ans, par Bernebeau et Tardoune (Spadoun), 65 k, Saïd Jeddari (*C Babel*), S Jeddari

Dulsao, h, 3 ans, 65 k (66 k), J Seror (*J Duchene*), arr P Quinton (s)

Farasoul, h, 3 ans, 65 k (63 k), JP Vanden Heede (*Mlle M Dezoteux*), S Foucher

7 partants ; 24 eng. ; 7 part. déf. - Total des entrées : 1 017 €

3,5 long, 4 long, 8 long, loin.

23 040 € - 11 520 € - 6 720 € - 4 560 € - 2 160 €

Primes aux éleveurs :

3 456 € Guy Chereh.

1 728 € Boutin (s), Jean-Pierre Vanden Heede.

1 008 € Guy Chereh, Mme Isabelle Pacault, Mlle Anne-Sophie Pacault, Mme Magali Giro-Pacault.

684 € Mme Martine Gaubert-Peter.

324 € Francois-Marie Cottin.

Temps total : 04'25''46

327³³¹⁷ PRIX DE DECIZE 3.450 m (Steeple-Chase. - A réclamer)

23 000 € (11 040, 5 520, 3 220, 2 185, 1 035)

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, mis à réclamer au minimum pour 9.000, avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000. **Poids : 68 k.** Surcharges accumulées : 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 9.000. En outre, tout poulain ou pouliche ayant, cette année, reçu une allocation de 10.000 en steeple-chase portera 2 k.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 4 k.

165² **Every Bere**, h, al, 4 ans, par Hurricane Cat USA et Relicia Bere (Until Sundown USA), 71 k (67 k), (15.000), Giuseppe Quintale (*A Merienne*), D Satalia

195 **Embellie**, f, b, 4 ans, par Saddex (GB) et Beaufeene (Lavirco GER), 72 k (68 k), (21.000), Guy Chereh (*T Henderson*), G Chereh

241 **Goldami Ka**, f, b, 4 ans, par No Risk At All et Tahomas (Clety), 67 k (63 k), (11.000), Ecurie Pigoni M&M (*J Tabary*), Y Gourraud (s)

Sorquainville, f, b, 4 ans, par Martaline GB et Saffarona GB (Red Ransom USA), 69 k (65 k), (15.000), Gerard Augustin-Normand (*H Bachelot*), F Nicolle

241⁴ **Tribalio**, h, np, 4 ans, par Myboychartie IRE et Trice (Highest Honor), 70 k (66 k), (13.000), Patrick Drioton (*F Bayle*), Butel & Beaunez (s)

241⁵ **Jarnac De Ray**, h, 4 ans, 69 k, (11.000), S Hoffmeister (*D Mescam*), M Seror (s)

157² **Thiago Des Dunes**, h, 4 ans, 71 k (67 k), (15.000), Ecurie des Dunes (*J Hallet*), P Quinton (s)

284 **Ri**, h, 4 ans, 71 k (67 k), (15.000), Ecurie Centrale (*Mlle M Daubry-Barbier*), FM Cottin (s)

232³ **Fragandor Rosetgri**, h, 4 ans, 70 k (66 k), (13.000), ♂, Earl arr Ecurie Rosetgri Stud (*A Lethuillier*), P Leblanc

122³ **Ermontois**, m, 4 ans, 73 k (69 k), (19.000), A Vandenhove (*P Moreau*), L Viel (s)

191⁵ **Ethique**, f, 4 ans, (AQ), 68 k (64 k), (13.000), Ecurie Mirande (*R Mayeur*), Mme I Pacault

11 partants ; 26 eng. ; 11 part. déf. - Total des entrées : 407 €

10 long, 1,5 long, 6 long, 5 long, 5 long, 6 long.

11 040 € - 5 520 € - 3 220 € - 2 185 € - 1 035 €

Primes aux éleveurs :

1 656 € Sas Regnier, San Gabriel Inv. Inc.
828 € Guy Cherel, Mme Isabelle Pacault, Mlle Anne-Sophie Pacault, Mme Magali Giroit-Pacault.
483 € Jacques Chapet, Ecurie Pignon M&M, Milton Porzier.
327 € Pierre-Hugues Henry, Mme Janine Gandy, Alban Chevalier du Fau.
155 € Ecurie Haras D'Elbe Earl.

Sorquainville, réclamée 15.000,00 € par FRANCK FIQUET.

Every Bere, réclamé 18.500,00 € par PHILIPPE PONSOT.

Embellie, réclamée 24.500,00 € par son propriétaire.

Temps total : 04'41"53

Suite à la neutralisation du Prix du CARNOIS, les horaires de départ des courses ont été redéfinis et décalés d'une demi-heure.

Le jockey Ludovic PHILIPPERON étant tombé dans le prix du Carnois et ne pouvant se remettre en selle, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre JARNAC DE RAY par le jockey Damien MESCAM.

Le jockey Davide SATALIA ne se sentant pas suffisamment bien pour se mettre en selle, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre EVERY BERE par le jockey Adrien MERIENNE.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Julien TABARY en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (1ère infraction - 7 coups).

A l'issue du dépouillement des boîtes de réclamation, les Commissaires ont, en application des dispositions du paragraphe I de l'article 185 du Code des Courses au Galop et après avoir entendu en ses explications l'entraîneur Davide SATALIA, annulé le bulletin de réclamation No 07590 déposé par ce dernier, celui-ci ayant été retiré par Davide SATALIA lors de la réunion de courses du 26 mars sur l'hippodrome de Chatillon.

328 3315 PRIX ETIENNE BALSAN (Haies) 3.600 m

45 000 € (21 600, 10 800, 6 300, 4 275, 2 025)

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, n'ayant pas, en courses de haies, reçu une allocation de 12.000. **Poids** : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 3.000.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- | | | | |
|-----|---|--|-----|
| 199 | 3 | Great Parade , h, b, 4 ans, par Great Pretender IRE et Paradana (Dress Parade IRE), 69 k, Mme Jean-Pierre Roussel (<i>B Claudic</i>), Y Fouin (s) | 1 |
| 212 | | Blue Indian , h, al, 4 ans, par Red Rocks IRE et La Barrière IRE (Indian Ridge IRE), 71 k (69 k), Tony Castanheira (<i>J Claudic</i>), M Rolland (s) | 2 |
| 165 | | Trefle Du Ninian , h, b, 4 ans, par Le Houssais et Syphaline (Timboroa GB), 67 k (65 k), ♂, Fabrice Coleman (<i>A Merienne</i>), G Barbedette | 3 |
| 199 | | Berserk , h, gr, 4 ans, par Slickly et Risque De Verglas (Verglas IRE), 67 k, Mme Geraldine Reille-Villedéy (<i>A Lecordier</i>), Butel & Beaunez (s) | 4 |
| | | Joffre La Victoire , h, b, 4 ans, par Spirit One et Shinaway [Gold Away (IRE)], 68 k, Jean-Francois Vlacic (<i>A Desvaux</i>), G Taupin (s) | 5 |
| 181 | 1 | Seltot , h, 4 ans, 69 k, G Augustin-Normand (<i>A Duchene</i>), F Nicolle | 6 |
| | | Staff College , h, 4 ans, 68 k (66 k), PR Spiller (<i>M Lefebvre</i>), D Cottin (s) | 7 |
| | | Peace Maker GER , h, 4 ans, 71 k, Mme AG Kavanagh (<i>M Farcinade</i>), C&Y Lerner (s) | 8 |
| | | Queens Crystal , f, 4 ans, 70 k, Mme H Devin (<i>M Regairaz</i>), D Bressou | arr |
| 12 | 4 | Monsieur De Pail , h, 4 ans, 69 k, P Frontero (<i>A de Chitray</i>), B Beaunez | arr |
| 246 | | Turbo Val , h, 4 ans, 67 k (65 k), Ballantines Racing Stud Ltd (<i>C Babel</i>), ROB Collet (s) | arr |
| | | Invicta Choisi Eoz , f, 4 ans, 65 k (63 k), SAM Couvreur (<i>G Favra-Picon</i>), SAM Couvreur | arr |

12 partants ; 63 eng. ; 12 part. déf. - Total des entrées : 2 488 €

10 long, 8 long, courte encolure, 5 long, 6 long, 1,5 long, 3/4 long.

21 600 € - 10 800 € - 6 300 € - 4 275 € - 2 025 €

Primes aux éleveurs :

3 240 € Mme Mauricette Ribot.
1 620 € Mario Serafino.
945 € Antoine Blanche.
641 € Suc. Ruth Wenche Allen.
303 € Jean-Francois Vlacic.

Temps total : 04'47"14

Suite à la neutralisation du Prix du CARNOIS, les horaires de départ des courses ont été redéfinis et décalés d'une demi-heure.

Le jockey Ludovic PHILIPPERON étant tombé dans le prix du Carnois et ne pouvant se remettre en selle, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre MONSIEUR DE PAIL par le jockey Alain de CHITRAY.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Anthony LECORDIER en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (1ère infraction - 8 coups).

Par ailleurs, à l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu les jockeys Maxime LEFEBVRE et Alban DEVEAUX en leurs explications, leur

ont adressé des observations, pour avoir fait un usage manifestement abusif de leur cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules.

329 3318 PRIX D'ABBEVILLE (Steeple-Chase. - A réclamer) 3.500 m

23 000 € (11 040, 5 520, 3 220, 2 185, 1 035)

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, mis à réclamer avec au minimum pour 9.000 avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000. **Poids** : 5 ans, 67 k. ; 6 ans et au-dessus, 69 k. Surcharges accumulées : 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 9.000. En outre, les chevaux ayant, cette année, en steeple-chase reçu une allocation de 10.000, porteront 2 k.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 4 k.

- | | | | |
|-----|---|--|-----|
| 258 | | Lamigo , h, gr, 10 ans, par American Post GB et Lamboghina GER (Alkaide GER), 72 k (68 k), (15.000), Jean-Pierre Vanden Heede (<i>J Claudic</i>), JUL Pheippon | 1 |
| 244 | 1 | Osso Bello , h, b, 10 ans, par Corri Piano et Sweet Valrose (Cadoudal), 69 k, (9.000), ♂, Francois-Marie Cottin (<i>D Mescam</i>), FM Cottin (s) | 2 |
| 33 | | Vicomte D'Anjou , h, b, 7 ans, par Charming Groom et Xistu [Lost World (IRE)], 72 k (68 k), (15.000), ♂, Guillaume Viel (<i>T Henderson</i>), L Viel (s) | 3 |
| 242 | 3 | Soft Dancer (IRE) , h, b, 9 ans, par Poliglote (GB) et Soft Gold USA (Gulch USA), 69 k (65 k), (9.000), ♂, Mme Christiane Dichamp (<i>JB Breton</i>), Mlle ML Mortier | 4 |
| | | Badoudal , h, bf, 11 ans, par Caballo Raptor CAN et Pierrebrune (Cadoudal), 72 k (68 k), (15.000), Jacques Seror (<i>P Dubourg</i>), A Chaille-Chaille | 5 |
| 253 | | Canzillero , h, 6 ans, (AQ), 69 k, (9.000), W Rykart (<i>M Farcinade</i>), L Postic | 6 |
| 204 | | Galant Du Tertre , h, 10 ans, 71 k (67 k), (13.000), ♂, J Bigot (<i>A Lethuillier</i>), J Bigot | 7 |
| 194 | 1 | Buireдини , f, 7 ans, 71 k (67 k), (17.000), M Lamour (<i>N.W O'Driscoll</i>), S Foucher | thé |

8 partants ; 34 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 802 €

Sans motif : *Derby Des Bruyeres*.

Certf. vétérinaire : *Lug Des Assences*.

7 long, 5 long, 3 long, 5 long, 1,5 long, 10 long.

11 040 € - 5 520 € - 3 220 € - 2 185 € - 1 035 €

Primes aux éleveurs :

483 € Gildas Vaillant.
327 € Wertheimer & Frere.

Lamigo, réclamé 16.500,00 € par son propriétaire.

Buireдини, réclamée 17.650,00 € par son propriétaire.

Temps total : 04'46"07

Suite à la neutralisation du Prix du CARNOIS, les horaires de départ des courses ont été redéfinis et décalés d'une demi-heure.

Le jockey Paul MOREAU étant tombé dans le prix de Decize et ne pouvant se remettre en selle, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre VICOMTE D'ANJOU par le jockey Thomas HENDERSON.

Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête sur les causes et les circonstances de la chute du jockey Noel William O'DRISCOLL (BUIREDINI) survenue à la sortie du dernier tournant.

Après examen du film de contrôle et audition du jockey Noel William O'DRISCOLL, les Commissaires ont maintenu le résultat de la course considérant que la chute n'était pas due à l'irrégularité de l'un des concurrents, la pouliche BUIREDINI ayant voulu se dérober à l'intersection des pistes, déséquilibrant le jockey et entraînant de ce fait sa chute.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Jean-Baptiste BRETON en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (1ère infraction - 8 coups).

330 3316 PRIX D'AUMALE (Haies) 3.800 m

45 000 € (21 600, 10 800, 6 300, 4 275, 2 025)

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas, cette année, reçu 10.000 en courses de haies (victoires et places). **Poids** : 5 ans, 66 k. ; 6 ans et au-dessus, 68 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 3.000 cette année et par 7.000 l'année dernière.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- | | | | |
|-----|--|---|---|
| | | Tzar's Dancer , h, b, 10 ans, par Tzar Rodney et Steel Dancer (Kaldounevees), 69 k, Mlle Marie-Cécile de Saint-Seine (<i>T Beaurain</i>), E&G Leenders (s) | 1 |
| | | Crystal Beach , h, b, 6 ans, (AQ), par Network GER et Hatilade (Royal Charter), 68 k, Jdg Bloodstock Services (<i>J Plouganou</i>), M Rolland (s) | 2 |
| 174 | | Al Roc , h, bf, 7 ans, par Great Pretender IRE et Al Cov (Sassanian USA), 68 k (66 k), Passion Racing Club (<i>S Pechaire</i>), Y Fouin (s) | 3 |
| 179 | | My Maj , h, al, 9 ans, par Majorien (GB) et Janemarie (Cricket Ball USA), 72 k (70 k), Manuel Arias (<i>Mlle N Desoutter</i>), Y Fouin (s) | 4 |

- 196** ⁴ **Grand Des Landes**, h, b, 5 ans, par Sleeping Car et Grandchampoise (Evening World), 68 k, Joel Edouard Poirier (*M Delage*), F Nicolle
- Dea**, f, 5 ans, (AQ), 66 k, F Derval (*A Lotout*), B Lefevre
- 200** ⁵ **Fracafigura Has**, f, 7 ans, 70 k (68 k), Suc. P Lorain (*A Merienne*), P Lenogue
- 146** ³ **Winterfell**, h, 6 ans, 69 k, AL Brooks (*E Chazelle*), L Baudron (s)
- Bazille**, h, 7 ans, (AQ), 68 k, J Detre (*D Gallon*), F Nicolle
- 147** ⁵ **Bam Boum**, f, 5 ans, 66 k (64 k), P Raussin (*J Giron*), P Raussin

10 partants ; 69 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 2 646 €
1 long, encolure, 3,5 long, 5 long, 18 long, loin.
21 600 € - 10 800 € - 6 300 € - 4 275 € - 2 025 €

Primes aux éleveurs :
1 620 € Scea Terres Noires.
945 € Emmanuel Clayeux.
641 € Ecurie du Karabe-Maj Earl.
303 € Dominique Bourgeais, Mme Martine Bourgeais.

Temps total : 05'10''06

Suite à la neutralisation du Prix du CARNOIS, les horaires de départ des courses ont été redéfinis et décalés d'une demi-heure. A l'issue de la course, les Commissaires ont entendu en ses explications le jockey Ervan CHAZELLE (WINTERFELL), arrêté, sur un incident survenu dans le dernier tournant. L'intéressé a déclaré qu'il avait galopé dans les postérieurs du cheval qui le précédait, faisant faire une faute à sa jument. Les Commissaires ont enregistré ces explications.

NANTES

0137 088

Jeudi 29 mars 2018

Commissaires des courses : Bernard DERSOIR -
Jacqueline de PONTBRIAND - Michel HUET -
Clémentine CHATILLON

331 3319 PRIX DE SUCE (Haies) 3.500 m

20 000 € (9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop.
Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en courses de haies, reçu 12.000 (victoires et places). **Poids : 67 k**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.500.
Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- Shamrock Rover**, h, gr, 4 ans, par No Risk At All et Lady Scarlet (King's Theatre IRE), 70 k, Mme Henri Devin (*M Regairaz*), D Bressou
- Le Malin**, h, bf, 4 ans, par Martaline GB et Lumina (Exit To Nowhere USA), 67 k, Mme Susan Angela Bramall (*S Colas*), F Nicolle
- 121 Big Fat Boy**, h, b, 4 ans, par Doctor Dino et Rayen SPA (Sorcerous GB), 71 k, Joseph Lesguer (*J Plouganou*), D Sourdeau de Beaugard (s)
- One Amy**, f, b, 4 ans, par Spirit One et Slamy USA (Grand Slam USA), 68 k, Michel Pehu (*T Beaurain*), O Sauvaget
- Joyeux De Ballon**, h, bf, 4 ans, par Spider Flight et Jolie De Ballon (Turgeon USA), 67 k, Mme Robert Gasche-Luc (*P Carberry*), L Carberry (s)
- 156 Elixir De Vodka**, h, 4 ans, 67 k, Mme M Campbell Andenaes (*A Poirier*), A Couetil (s)
- 156 Margoteur**, h, 4 ans, 67 k, ⊗, JC Datchi (*C Lefebvre*), GAB Leenders
- Easy Jump**, h, 4 ans, 67 k (66 k), A Dupont (*V Chatellier*), A Dupont
- 246 Energie Blue**, h, 4 ans, 67 k, Sarl Ecurie Andre Pommerai (*H Lucas*), L Viel (s)
- 143 Express Mag**, h, 4 ans, 67 k, Comte AA Maggiar (*W Lajon*), E&G Leenders (s)

10 partants ; 51 eng. ; 11 part. déf. - Total des entrées : 1 010 €
code anomalie : CE : Tyzeff.
10 long, 5 long, courte encolure, loin.
9 600 € - 4 800 € - 2 800 € - 1 900 € - 900 €

Primes aux éleveurs :
1 440 € Mme Henri Devin.
720 € Mlle Laure Godet.
420 € Mme Caroline Gadowski, Jean-Pierre Laberou.
285 € Michel Pehu.
135 € Mme Robert Gasche-Luc.

Temps total : 04'28''64

Le hongre TYZEFF a été déclaré non partant, le terrain ne correspondait pas à ses aptitudes.
Agissant sur réclamation du jockey Thomas BEURAIN (ONE AMY), arrivé 4ème, se plaignant d'avoir été gêné aux abords de la dernière haie par le hongre BIG FAT BOY (Jonathan PLOUGANOU), arrivé 3ème, les Commissaires ont ouvert une enquête.
Après examen du film de contrôle et audition des jockeys précités, les Commissaires ont maintenu le résultat de la course considérant que le jockey

Thomas BEURAIN ne disposait pas d'un espace suffisant pour engager à la corde le hongre ONE AMY à une vingtaine de mètres de la dernière haie, sans toutefois cesser de monter, et qu'au moment du saut de cet obstacle, le hongre BIG FAT BOY s'est brusquement décalé vers la gauche.
Les Commissaires n'ont pas pris de sanctions à l'encontre des jockeys précités.

332 3320 PRIX DE LA BERNERIE (Haies) 3.900 m

20 000 € (9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en courses de haies, reçu une allocation de 9.000. **Poids : 5 ans, 66 k ; 6 ans et au-dessus, 68 k**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.500 cette année et par 4.500 l'année dernière.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- Deadheat**, h, np, 5 ans, par Buck's Boum et Eaton Lass IRE (Definite Article GB), 70 k (68 k), Mme Susan Angela Bramall (*A Estrabol*), F Nicolle
- 206** ¹ **Yellow Field**, h, b, 5 ans, par Yellowstone IRE et Chica Field (Sanglmore USA), 68 k (66 k), Mme Lynne MacLennan (*M Govaerts*), A Lacombe
- Vision De Maitre**, h, b, 5 ans, par Vision D'Etat et Toile De Maitre (True Brave USA), 66 k, Jacques Detre (*T Chevillard*), F Nicolle
- Aristo Des Mottes**, h, b, 8 ans, (AQ), par Maresca Sorrento et Kitch Des Mottes (Myrakalu), 68 k, Douglas Mcmillan (*A de Chitray*), E&G Leenders (s)
- Tzar De Noel**, h, b, 9 ans, par Tzar Rodney et Fleur De Noel (Chamberlin), 68 k, Fabrice Foucher (*T Beaurain*), F Foucher
- 207** ⁶ **Cool De Touzaine**, h, 6 ans, (AQ), 73 k (71 k), Mme A Jandard (*E Rongere*), J Marion (s)
- 149** ⁵ **Balkino De Maspie**, h, 8 ans, 69 k (67 k), M Pelletant (*J Agostini*), M Pelletant
- 124 Candivol**, h, 6 ans, (AQ), 71 k, N Remoue (*Y Plumas*), N Remoue
- Parron**, h, 7 ans, 70 k, D Huyck (*D Mescam*), Y Fertillet (s)
- 152** ⁴ **Einulty**, f, 7 ans, 69 k, S Seignoux (*P Blot*), Mme V Seignoux
- Cadalinas**, h, 6 ans, (AQ), 68 k, Ecurie Cerdeval (*M Regairaz*), PJ Fertillet
- 209** ³ **Vaheoz**, h, 9 ans, (AQ), 68 k (69 k), P de Maleissye Melun (*J Plouganou*), D Sourdeau de Beaugard (s)
- Lion Toto**, h, 5 ans, 66 k (65 k), Mlle E Chayrigues (*R Le Stang*), Mlle E Chayrigues

13 partants ; 59 eng. ; 13 part. déf. - Total des entrées : 924 €
2 long, 8 long, 15 long, 6 long, 15 long, 20 long.
9 600 € - 4 800 € - 2 800 € - 1 900 € - 900 €

Primes aux éleveurs :
1 440 € Dominique Clayeux.
720 € Mlle Nathalie Paysan, Mlle Carine Romarie, Jeremie Bossert.
420 € Daniel Cosse, Francois-Marie Cottin, Frederic Foucher.
285 € Earl Ecurie des Mottes.
135 € Anthony Foucher.

Temps total : 05'00''27

BORDEAUX LE BOUSCAT

0581 089

Vendredi 30 mars 2018

Commissaires des courses : Bernard BEUGRAS -
Jean-Claude LIBEER - Daniel CHAILLOU - Alexandre RICARD

333 3323 PRIX CYRLIGHT (Steeple-Chase) 3.800 m

21 000 € (10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) - dotation France Galop.
Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase reçu une allocation de 9.000. **Poids : 67 k**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.500.
Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- 252** ⁴ **Irnova Has**, f, gr, 4 ans, par Turgeon USA et Irostare (Astarabad USA), 65 k (65^{1/2} k), Scea Hamel Stud (*B Lestrade*), G Macaire (s)
- 180** ⁴ **Staunton Street**, h, gr, 4 ans, par Martaline GB et Nagaoka GER [Goofalik (USA)], 67 k, Thierry Lohest (*T Gueguen*), F Nicolle
- 162** ⁵ **One Sweet**, h, al, 4 ans, par Spirit One et Sweet Orientfawn IRE (Galileo IRE), 67 k (65 k), Sarl Ecurie Azur Riviera (*N Terrassin*), P Chevillard
- 232** ¹ **Kenzo De Champdoux**, h, b, 4 ans, par Saddler Maker (IRE) et Timberland (Hawker's News IRE), 70 k, Philippe Peltier (*D Mescam*), PH Peltier
- 223** ³ **Double Chance**, f, b, 4 ans, par Konig Turf GER et Double De La Cour (Sleeping Car), 65 k, Jacques Grandchamp des Raux (*B Fouchet*), T de Laurière

Anio, h, 4 ans, 69 k, G Blain (*A de Chitray*), A Boisbrunet (s) arr
6 partants ; 34 eng. ; 7 part. déf. - Total des entrées : 779 €
Sans motif : *Hell Boy*.
5 long, 3,5 long, enclure, 15 long.
10 080 € - 5 040 € - 2 940 € - 1 995 € - 945 €
Primes aux éleveurs :
1 512 € Scea Hamel Stud.
756 € Thierry Lohest.
441 € Le Haras de la Gousserie.
299 € Mme Marie-Helene Cassier.
141 € Jean-Charles Escala.

Temps total : 05'37"03

Le hongre HELL BOY a été déclaré non partant sans motif.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Damien MESCAM en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 1 jour, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (2ème infraction - 8 coups).

334 3321 **PRIX DE BACALAN** **3.300 m**
(Haies)

20 000 € (9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant jamais couru. **Poids : 68 k.**
Les poulains et pouliches n'ayant pas couru cinq fois en courses au Galop recevront 2 k.

Sandana, f, b, 3 ans, par Maiguri (IRE) et Sandlers IRE (Sadler's Wells USA), 64 k (62 k), Ecurie Jarlan (*Mlle N Desoutter*), D Guillemin (s) 1

Ochoa Rouge, h, b, 3 ans, par Diamond Boy et Fidelety (Villeze USA), 66 k, Mme Patrick Papot (*A Duchene*), F Nicole 2

La Barakas, f, bf, 3 ans, par Davidoff GER et Cadoubelle Des As (Cadoudal), 64 k, Ortet (s) (*F Mouraret de Vita*), J Ortet (s) 3

The Crooner, h, gf, 3 ans, par Martaline GB et Viva Maria (Kendor), 66 k, Daniel-Yves Treves (*T Chevillard*), F Nicole 4

Armykevi, h, al, 3 ans, par Army King et Tamkevi (Khalkevi IRE), 66 k, Patrick Chevillard (*N Terrassin*), P Chevillard 5

Force Awakens, h, 3 ans, 66 k, Mlle K Bataille (*S Carrere*), J Ortet (s) 6

Howen, h, 3 ans, 66 k, Ecurie Jarlan (*A Ruiz Gonzalez*), arr
D Guillemin (s)

Botticelli, h, 3 ans, 66 k, Genetique Obstacle (*K Nabet*), tbe
G Macaire (s)

8 partants ; 44 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 926 €

Sans motif : *L'Arceliere*.

4 long, 6 long, 2,5 long, 14 long, 16 long.

9 600 € - 4 800 € - 2 800 € - 1 900 € - 900 €

Primes aux éleveurs :

1 440 € Ecurie Jarlan.

720 € Xavier Lerède.

420 € Mme Evelyne Van Haaren.

285 € Mme Gilles Forien, Gilles Forien.

135 € Laurent Androlus, Mlle Catherine Prodhomme, Mlle Catherine Bonneau.

Temps total : 04'20"76

335 3322 **PRIX ROMANTISME** **3.700 m**
(Haies)

20 000 € (9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant, en courses à obstacles, ni couru trois fois ni reçu 5.000 (victoires et places). **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 1.000.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

150 5 **Etoile Lointaine**, f, gr, 4 ans, par Turgeon USA et Mine Lointaine (Antarctique IRE), 64 k (65 k), ♂, Thierry Bertho (*D Lesot*), Mlle I Gallorini 1

Eden Conti, h, b, 4 ans, (AQ), par Khalkevi IRE et Posterite (Video Rock), 66 k (67^{1/2} k), Ecurie Patrick Joubert (*J Plouganou*), H Lageneste (s) 2

199 **Polinuit**, h, gr, 4 ans, par Poliglote (GB) et Ma Nuit Chez Maud (Saint Estephe), 66 k, Sarl Carion E.m.m. (*A de Chitray*), A Boisbrunet (s) 3

Forest Gum, h, np, 4 ans, par Ouilly IRE et Forges Les Eaux (Ange Gabriel), 66 k, Christian Puissant (*S Carrere*), C Cheminaud 4

181 **Nadeschda**, f, b, 4 ans, par Soldier Hollow GB et Nadin GER (Alkalde GER), 64 k (62 k), Sarl Ecurie Azur Riviera (*N Terrassin*), P Chevillard 5

Ellipse De Sivola, f, 4 ans, 64 k (62 k), Sarl Ecurie Azur Riviera (*J Geuns*), P Chevillard 6

Roadvision, h, 4 ans, 70 k, J Detre (*T Gueguen*), F Nicole arr

169 2 **Anastase**, h, 4 ans, 70 k, Baron ED de Rothschild (*RL O'Brien*), arr
G Macaire (s)

Elvis D'Ygrande, h, 4 ans, 66 k, Mlle A Freby (*JC Gagnon*), arr
Mlle A Freby

5 **Charladora**, f, 4 ans, 64 k (64^{1/2} k), CHR Robin (*E Bureller*), arr
L Cadot

169 4 **En Avant De Sivola**, h, 4 ans, (AQ), 70 k (68 k), S Munir tbe
(*P Dubourg*), A Boisbrunet (s)

11 partants ; 49 eng. ; 11 part. déf. - Total des entrées : 820 €

5,5 long, 30 long, 3,5 long, 12 long, 14 long.

9 600 € - 4 800 € - 2 800 € - 1 900 € - 900 €

Primes aux éleveurs :

1 440 € Mlle Marie-Laure Besnouin.

720 € Patrick Joubert.

420 € Sarl Carion E.m.m..

285 € Christian Puissant.

135 € Ulrich Zerrath.

Temps total : 04'43"21

A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications aux jockeys Jonathan PLOUGANOU (EDEN CONTI), arrivé 2ème, Davy LESOT (ETOILE LOINTAINE), arrivé 1er, sur un mouvement survenu aux abords de la dernière haie.

Après examen des films de contrôle et audition des jockeys précités, les Commissaires ont maintenu le résultat de l'arrivée, considérant que la pouliche ETOILE LOINTAINE s'est brusquement déportée vers la corde au moment du saut, ce mouvement n'ayant pas empêché le hongre EDEN CONTI d'obtenir une meilleure allocation aux dires de son jockey Jonathan PLOUGANOU.

Les Commissaires n'ont pas pris de sanctions à l'encontre des jockeys précités. Les Commissaires, après avoir entendu les jockeys Raymond Lee O'BRIEN et Nicolas TERRASSIN en leurs explications, les ont sanctionné respectivement par une amende de 75 euros pour avoir occasionné volontairement la reprise du départ.

AUTEUIL

0006 091

Dimanche 1er avril 2018

Terrain bon

Commissaires des courses : Jean-Louis VALERIE PERRIN - Amaury de LENCQUESAING - Olivier de La GAROULLAYE - Koen HUYBERS

336 45 **PRIX MITSOUKO III** **3.600 m**
(Steeple-Chase. - Autres Que de Pur Sang)

50 000 € (24 000, 12 000, 7 000, 4 750, 2 250)

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **4 ans**, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant pas gagné une steeple-chase à Auteuil. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 6.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

164 2 **Etat De Grace**, h, np, 4 ans, (AQ), par Saint Des Saints et Kyrie (Lute Antique), 67 k, Haras de Saint-Voir (*O Jouin*), A Lacombe 1

289 5 **Evron**, h, b, 4 ans, (AQ), par Secret Singer et Rive Droite (Ragmar), 67 k (64 k), Ecurie Centrale (*D Brassil*), FM Cottin (s) 2

101 1 **Easysland**, h, bf, 4 ans, (AQ), par Gentlewave (IRE) et Island Du Frene (Useful), 67 k (68 k), Christopher John Edwards (*J Plouganou*), D Cottin (s) 3

164 1 **Envole Toi**, h, b, 4 ans, (AQ), par Enrique (GB) et Orphee De Vonnas (Jimble), 70 k, Mme Patrick Papot (*K Nabet*), G Macaire (s) 4

259 6 **En Plein Sud**, f, gr, 4 ans, (AQ), par Lord Du Sud et Ombre Jaune (Brier Creek USA), 65 k, Butel & Beaunez (s) (*A Lecordier*), Butel & Beaunez (s) 5

5 partants ; 20 eng. ; 7 part. déf. - Total des entrées : 1 110 €

Sans motif : *Eni Light*.

Certif. vétérinaire : *Easy Ball*.

4 long, 3/4 long, 1 long 1/4, 1 long 1/4.

24 000 € - 12 000 € - 7 000 € - 4 750 € - 2 250 €

Primes aux éleveurs :

3 600 € Haras de Saint-Voir.

1 800 € Patrice Vagne.

1 050 € Mme Marinette Avril, Mlle Marie-Laure Labbe.

712 € Haras du Hoguenet.

337 € Mme Marie Pallot.

Temps total : 04'41"20

La pouliche EASY BALL a été déclarée non partante pour cause de boiterie.

337 43 **PRIX RABASTENS** **3.600 m**
(Haies. - A réclamer)

23 000 € (11 040, 5 520, 3 220, 2 185, 1 035)

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, mis à réclamer au minimum pour 9.000, avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000. **Poids : 5 ans, 67 k. ; 6 ans et au-dessus, 69 k.** Surcharges accumulées : 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 9.000. En outre, tout cheval ayant, cette année, reçu une allocation de 10.000 en courses de haies portera 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

77 5 **Cote Mer**, h, b, 6 ans, (AQ), par Crossharbour GB et Quelle Mome (Video Rock), 74 k (71 k), (19.000), Haras de Beauvoir (*T Henderson*), G Chérel 1

242	¹ Perly De Clermont , h, b, 12 ans, par Ultimately Lucky IRE et Fleur De Princesse (Passing Sale), 69 k (66 k), (9.000), ♂, Clement Machado (<i>J Tabary</i>), FM Cottin (s)	2	
242	² Sevros , h, b, 8 ans, par Falco USA et Betwixt IRE (Sinndar IRE), 69 k (66 k), (9.000), Ecurie Centrale (<i>D Brassil</i>), FM Cottin (s)	3	
258	Mukonzi Has , h, b, 10 ans, par Turgeon USA et Miss Benedicte (Baby Turk IRE), 71 k (68 k), (13.000), ♂, Francois Coudert (<i>J Claudic</i>), M Rolland (s)	4	
34	Sir Gallo , h, b, 12 ans, (AQ), par Lavirco GER et Kupista (Cupidon), 69 k, (9.000), Gallorini (s) (<i>K Herzog</i>), JP Gallorini (s)	5	
202	Dollar Baie , h, 5 ans, (AQ), 68 k (64 k), (11.000), Mme P Papot (<i>M Viel</i>), L Viel (s)	6	
170	¹ Biniou Des Aulmes , h, 7 ans, (AQ), 70 k, (11.000), E Bodard (<i>T Beaurain</i>), D Sourdeau de Beauregard (s)	7	
262	Lunaya , f, 6 ans, 71 k (68 k), (13.000), H De Waele (<i>A Merienne</i>), P Lenogue	8	
	Let It Song , h, 8 ans, 71 k (67 k), (13.000), ♂, JP Vanden Heede (<i>C Smeulders</i>), H Billot (s)	arr	
244	Cottin Madrik , h, 6 ans, 69 k, (9.000), N Canteloup (<i>A Lecordier</i>), Butel & Beaunez (s)	arr	
	Zaindari , f, 5 ans, 66 k (63 k), (11.000), T Marechal (<i>S Agbal</i>), E Lyon	arr	
161	² Chateaudemalmais USA , h, 5 ans, 70 k (67 k), (15.000), ♂, Scuderia Waldeck Snc (<i>A Ruiz Gonzalez</i>), H Lageneste (s)	thé	
	12 partants ; 38 eng. ; 12 part. déf. - Total des entrées : 535 € 7 long, 3/4 long, encolure, 6 long, 2 long, 4,5 long, loin. 11 040 € - 5 520 € - 3 220 € - 2 185 € - 1 035 €		
	Primes aux éleveurs : 1 656 € Jacques Cypres, Laurent Couetil. 483 € Stilvi Compania Financiera S.a.		
	Chateaudemalmais USA , réclamé 16.100,00 € par CHRISTIAN TROGER.		
	Cote Mer , réclamé 23.111,00 € par STATEK CHYSE-VANA.		
	Temps total : 04'29''98		
	Al'issue de la course, après avoir entendu en ses explications le jockey Julien TABARY, les Commissaires l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 1 jour pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (8 coups, 2ème infraction).		
338	³⁹ PRIX LES DIMANCHES AU GALOP - PRIX GENERAL DE ROUGEMONT (Haies. - Handicap divisé) (L.) Première épreuve	3.600 m	
	100 000 € (45 000, 22 000, 13 000, 9 000, 5 000, 3 500, 2 500) Pour tous poulains et pouliches de 4 ans , ayant couru depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus et ayant, lors de l'une de leurs six dernières courses en obstacles, soit été classés dans les sept premiers d'une course Premium, soit ayant reçu une allocation de 7.500, soit été classés dans les trois premiers d'un prix (A Réclamer excepté) couru sur un hippodrome de 1ère Catégorie. La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 70 k. Un souvenir sera offert au propriétaire au cheval gagnant par FRANCE GALOP. Référence : + 7.		
212	³ A Plus Tard , h, b, 4 ans, par Kapgarde et Turboka (Kahyasi IRE), 66 k, Mme Henri Devin (<i>A Poirier</i>), D Bressou	1	
133	¹ Cote De Grace IRE , f, b, 4 ans, par Jeremy USA et Inishanier IRE (Jimble), 68 k, Richard Chotard (<i>E Chazelle</i>), R Chotard	2	
212	² Valcroix , h, gr, 4 ans, par Lord Du Sud et Polka Valtat (Dom Alco), 67 k, Mme Patrick Papot (<i>B Lestrade</i>), G Macaire (s)	3	
180	² Solidam , h, bf, 4 ans, par Saint Des Saints et Eladame (Snurge IRE), 67 k, Christopher Stedman (<i>M Regairaz</i>), D Bressou	4	
197	Artemidor , f, b, 4 ans, par Anabaa Blue (GB) et Polynikova (Polish Summer GB), 70 k, Judicael de la Soudiere-Niault (<i>J Plouganou</i>), Mme C de la Soudiere-Niault	5	
31	² Nile Paris , h, b, 4 ans, par Apsis GB et Nini De Paris (Lord Of Men GB), 65 k (65 1/2 k), Mlle Alexandrine Berger (<i>K Herzog</i>), JP Gallorini (s)	6	
212	Lascar Gris , h, gr, 4 ans, par Gris De Gris (IRE) et Vicki (Persian Combat USA), 63 k, Guy Hanouna (<i>O Jouin</i>), ROB Collet (s)	7	
212	⁴ Independenceday , h, 4 ans, 65 k, Ecurie Club des Etoiles (<i>A Lecordier</i>), Butel & Beaunez (s)	8	
300	Caribbean Boy , h, 4 ans, 69 k, Ecurie Centrale (<i>D Mescam</i>), FM Cottin (s)	9	
215	⁵ Desaguadero , h, 4 ans, 69 k, D Huyck (<i>T Beaurain</i>), Y Fertillet (s)	10	
252	Buck's Bahkbook , f, 4 ans, 64 1/2 k, H Poulat (<i>Mlle N Desoutter</i>), Y Fouin (s)	-	
	Merlin Woods , f, 4 ans, 69 k, Ballantines Racing Stud Ltd (<i>K Nabet</i>), ROB Collet (s)	arr	
214	⁷ Cocolegustachocho , h, 4 ans, 65 k, M Boutin (s) (<i>D Ubeda</i>), M Boutin (s)	arr	
165	¹ Late News GB , h, 4 ans, 65 k, PY Merienne (<i>Mlle M Daubry-Barbier</i>), H Merienne	arr	
197	Kamekaline Enki , f, 4 ans, 65 k, Passion Racing Club (<i>J Claudic</i>), Butel & Beaunez (s)	arr	
169	³ Traits De Plume , h, 4 ans, 63 1/2 k, M Rozier (<i>R Schmidlin</i>), J Bertran de Balanda (s)	arr	
	16 partants ; 52 eng. ; 16 part. déf. - Total des entrées : 2 010 € 3,5 long, 13 long, 6 long, 10 long, 2 long, tête, 2,5 long, 1/2 long, 7 long. 45 000 € - 22 000 € - 13 000 € - 9 000 € - 5 000 € - 3 500 € - 2 500 €		
	Primes aux éleveurs : 6 750 € Mme Henri Devin. 3 300 € Alan Dunlop, Bill Dunlop, prime non attribuée. 1 950 € Jean-Charles Pallot, Jean-Michel Duperré. 1 350 € Richard Corveller, Ange Corveller. 750 € Mme Caroline de la Soudiere-Niault, Pascal Beyer. 525 € Jean-Paul Gallorini, Cesare Gallorini Berger. 375 € Mlle Sabine Lucchesi.		
	Temps total : 04'22''80		
339	⁴⁴ PRIX FLEURET (Steeple-Chase. - Groupe III)	4.400 m	
	145 000 € (65 250, 31 900, 18 850, 13 050, 7 250, 5 075, 3 625) Pour tous poulains et pouliches de 4 ans . Poids : 66 k . Surcharges accumulées jusqu'à concurrence de 4 k. pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 26.000. Un souvenir sera offert au propriétaire du cheval gagnant par FRANCE GALOP.		
214	¹ Whetstone , f, b, 4 ans, par Saint Des Saints et Westonne (Mansonnien), 67 k, Mme Magalen Bryant (<i>B Lestrade</i>), G Macaire (s)	1	
257	⁴ Joie Du Net , f, b, 4 ans, par Network GER et Juntina (Turgeon USA), 65 k, Esteve Rouchvarger (<i>P Dubourg</i>), A Chaille-Chaille	2	
171	⁴ Eclat Collonges , h, b, 4 ans, (AQ), par Anzillero GER et Karesse Collonges (Kadalko), 66 k, Mme Patrick Papot (<i>J Duchene</i>), P Quinton (s)	3	
214	⁵ Amafacon , h, b, 4 ans, par Ballingarry IRE et Second Emotion (Medaaly GB), 68 k, Joseph Hayoz (<i>E Chazelle</i>), ROB Collet (s)	4	
171	³ Elegant Star , f, al, 4 ans, (AQ), par Kapgarde et Victoria's Star [Poliglote (GB)], 65 k, Mme Magalen Bryant (<i>A de Chitray</i>), D Cottin (s)	5	
	Pirate Du Rheu , h, 4 ans, 67 k, Passion Racing Club (<i>T Chevillard</i>), F Nicolle	arr	
303	⁵ Bounwell , h, 4 ans, 69 k, Mlle B Regele (<i>R Schmidlin</i>), FM Cottin (s)	thé	
133	³ Ebene Du Breuil , f, 4 ans, 65 k, Mme P Papot (<i>T Gueguen</i>), F Nicolle	thé	
	8 partants ; 16 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 1 073 € 6 long, 3 long, 30 long, 30 long. 65 250 € - 31 900 € - 18 850 € - 13 050 € - 7 250 €		
	Primes aux éleveurs : 9 787 € Mme Benoit Gabeur. 4 785 € Scea Raymond Jean-Christian. 2 827 € Gaec Delorme Freres. 1 957 € Pierre de Maleissy Melun, Terry Amos. 1 087 € Mme Magalen Bryant.		
	Temps total : 05'54''54		
340	⁴¹ PRIX ALCIDE (Haies. - Mâles et Hongres)	3.600 m	
	45 000 € (21 600, 10 800, 6 300, 4 275, 2 025) Pour poulains entiers et hongres de 4 ans , n'ayant, en courses à obstacles, ni couru trois fois, ni reçu deux allocations, ni reçu une allocation de 21.000. Poids : 66 k . Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 6.000. Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.		
180	Lake's Maker , h, b, 4 ans, par Saddler Maker (IRE) et Pharita's Lake (Lake Coniston IRE), 68 k, Christophe Tournadre (<i>E Chazelle</i>), M Cesandri (s)	1	
169	¹ Lafayette , h, b, 4 ans, par Kapgarde et Las Ventas [Poliglote (GB)], 67 k, Mme Magalen Bryant (<i>B Lestrade</i>), G Macaire (s)	2	
	December , h, al, 4 ans, par Noroit GER et Bayonnelle (Saint Cyrien), 68 k, Ecurie Sagittaire Sas (<i>J Plouganou</i>), D Sourdeau de Beauregard (s)	3	
156	Airish Quality , h, b, 4 ans, par Irish Wells et Qualyjenka (Nononito), 66 k, Mlle Marie-France Suberville (<i>O Jouin</i>), P Journiac	4	
270	² Eclair Mag , h, b, 4 ans, par Network GER et Katerinette (Video Rock), 66 k, Comte Antoine-Audoine Maggiar (<i>F de Giles</i>), E Clayeux (s)	5	
199	² Redwillow Imperial , h, 4 ans, 67 k (66 k), JM Baudrelle (<i>M Farcinade</i>), JM Baudrelle	6	
	Esprit Celtique , h, 4 ans, (AQ), 66 k (64 k), N Guarino (<i>Mlle N Desoutter</i>), Y Fouin (s)	7	
	Saint Gaspard , h, 4 ans, 66 k, Mme P Papot (<i>M Regairaz</i>), D Bressou	arr	
150	¹ Tresor IRE , h, 4 ans, 67 k (65 k), G Augustin-Normand (<i>T Chevillard</i>), F Nicolle	thé	
300	Hilarant , h, 4 ans, 66 k, D Beaunez (<i>A Lecordier</i>), Butel & Beaunez (s)	thé	

199 Overland, h, 4 ans, 66 k (63 k), G Cherel (*T Henderson*), thé
G Cherel

246 Jack D'Aunou, h, 4 ans, 66 k (63 k), Ecurie Centrale thé
(*D Brassil*), FM Cottin (s)

12 partants ; 37 eng. ; 12 part. déf. - Total des entrées : 1 305 €
15 long, 1 long, 4 long, 1 long 1/4, 9 long, 6 long.
21 600 € - 10 800 € - 6 300 € - 4 275 € - 2 025 €

Primes aux éleveurs :
3 240 € Earl Detouillon Raphael Frederique, Maxime Cesandri.
1 620 € Mme Magalen Bryant.
945 € Ecurie Sagittaire Sas.
641 € Eric Prezelin, Mlle Marie-France Suberville.
303 € Comte Antoine-Audoine Maggiar, Mlle Antonia Maggiar, Anatole Maggiar, Aristide Maggiar.

Temps total : 04'32"50

A l'issue de la course, après avoir entendu en ses explications le jockey Felix de GILES, les Commissaires l'ont sanctionné par une amende de 100 euros pour avoir fait preuve d'indiscipline au départ.

341 ⁴² **PRIX GUY HUNAUULT** **3.600 m**
(Haies)

45 000 € (21 600, 10 800, 6 300, 4 275, 2 025)

Pour tous chevaux de **5 ans**, n'ayant pas, depuis le 1er septembre de l'année dernière inclus, en courses de haies, reçu une allocation de 21.000. **Poids : 67 k**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 6.000 cette année et par 15.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- Edward D'Argent**, h, gr, 5 ans, par Martaline GB et Roquine 1
(Roi De Rome USA), 67 k, Simon Munir (*K Nabet*), G Macaire (s)
- 172** ³ **Invictor**, h, al, 5 ans, par Sholokhov IRE et Presidence [Nikos 2
(GB)], 68 k, Pierre Goral (*B Lestrade*), G Macaire (s)
- 297 Go For De Houelle**, h, bf, 5 ans, par Saint Des Saints et 3
Inconciente (Kapgarde), 68 k (65 k), Franck Leblanc
(*P Dubourg*), A Chaille-Chaille
- 213** ² **Natagaima**, f, b, 5 ans, par Authorized IRE et Whoopsie GB 4
(Unfuwain USA), 68 k, Roberto Cocheteux Tierno (*F de Giles*),
X Thomas Demeaulte
- Deca De Thaix**, f, np, 5 ans, (AQ), par Network GER et Kapica 5
De Thaix (Kadalko), 67 k (65 k), Francois Nicolle (*Mlle N Desoutter*), F Nicolle
- Don Chaba**, h, 5 ans, (AQ), 67 k, JP Jamin (*T Beauvain*), arr
D Sourdeau de Beauregard (s)
- 178 Grey De Plume**, h, 5 ans, 67 k (66 k), X Libbrecht (*D Ubeda*), arr
G Mousnier

7 partants ; 41 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 1 606 €

code anomalie : DE : *Max's Spirit IRE*.

6 long, 5 long, 4,5 long, 20 long.

21 600 € - 10 800 € - 6 300 € - 4 275 € - 2 025 €

Primes aux éleveurs :

- 3 240 € Kevin Geissenhoffer, Yves Geissenhoffer, Mme Francoise Geissenhoffer.
1 620 € Pierre Goral, Haras du Hogueuet.
945 € Franck Leblanc.
641 € Thierry de la Heronniere, Sarl Jedburgh Stud.
303 € Michel Bourgneuf.

Temps total : 04'31"19

Les Commissaires ont autorisé le hongre MAX'S SPIRIT à se rendre au départ en main non-monté, son entraîneur ayant fait la demande dans les délais fixés auprès du secrétariat des Commissaires. Le hongre MAX'S SPIRIT ayant refusé de s'élaner au lacher de élastiques a été déclaré non-partant. A l'issue de la course, après avoir entendu en ses explications l'entraîneur Pascal ADDA, les Commissaires lui ont signifié que le hongre MAX'S SPIRIT était interdit de course pour une durée de 8 jours. Par ailleurs après examen du film de contrôle, les Commissaires ont adressé des observations au jockey Nathalie DESOUTTER pour ne pas avoir conservé sa trajectoire à la sortie du tournant d'Auteuil, mettant légèrement en difficulté le hongre DON CHABA.

342 ⁴⁶ **PRIX AIR LANDAIS** **4.400 m**
(Steeple-Chase)

58 000 € (27 840, 13 920, 8 120, 5 510, 2 610)

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**. **Poids : 5 ans, 66 k ; 6 ans et au-dessus, 68 k**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 10.000 depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus et par 22.000 du 1er juillet 2016 inclus au 31 décembre 2016 inclus.

- 210** ¹ **Janika**, h, b, 5 ans, par Saddler Maker (IRE) et Majaka 1
(Kapgarde), 70 k, Simon Munir (*K Nabet*), G Cherel
- 210** ³ **Roxinela**, f, al, 5 ans, par Muhtathir GB et Grivette (Antarctique 2
IRE), 67 k, Gheorghe Codre (*R Schmidlin*), FM Cottin (s)
- 196** ² **Balk Man**, h, bf, 6 ans, par Balko et Royalty De Beriez (Lavirco 3
GER), 68 k, Mme Patrick Papot (*A Poirier*), P Raussin
- 210** ² **Dino Des Ongrais**, h, gr, 5 ans, par Pistolero (IRE) et Lola Des 4
Ongrais (Myrakalu), 69 k, Mme Philippe Chemin (*S Paillard*),
Chemin & Herpin (s)
- 211** ¹ **Le Mans**, h, al, 5 ans, par Le Fou (IRE) et The Race 5
(Mansonnien), 70 k, Christian Trecco (*N Gauffenic*), D Windrif

Class Conti, h, 6 ans, (AQ), 69 k, Ecurie Patrick Joubert thé
(*T Beauvain*), D Sourdeau de Beauregard (s)

Sudiste, h, 5 ans, 67 k, S Munir (*T Henderson*), G Cherel thé

7 partants ; 34 eng. ; 7 part. déf. - Total des entrées : 1 554 €

5 long, 1 long 1/4, 5 long, 20 long.

27 840 € - 13 920 € - 8 120 € - 5 510 € - 2 610 €

Primes aux éleveurs :

- 4 176 € Hubert Langot, Suc. Michel Langot.
2 088 € Gheorghe Codre.
1 218 € Xavier Leredde, Mme Laurence Meunier.
826 € Mlle Sloane Trincot, Mlle Cali Trincot, Mlle Malia Menard, Mlle Line Menard.
391 € Earl du Haras D'Auteuil, Teddy Windrif.

Temps total : 05'54"52

343 ⁴⁰ **PRIX KASHNIL** **3.600 m**
(Haies. - Handicap divisé)
Deuxième épreuve

56 000 € (25 200, 12 320, 7 280, 5 040, 2 800, 1 960, 1 400)

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, ayant couru depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus et ayant, lors de l'une de leurs six dernières courses en obstacles, soit été classés dans les sept premiers d'une course Premium, soit ayant reçu une allocation de 7.500, soit été classés dans les trois premiers d'un prix (A Réclamer excepté) couru sur un hippodrome de 1ère catégorie.

Les poids de cette épreuve seront remontés après division à la clôture des partants afin que le poids le plus élevé soit fixé à 70 k.

Cette épreuve ne sera disputée que si huit chevaux au moins ont été retenus comme partants après cette division.

Référence : +14.

- 212 Lucchesio**, h, gr, 4 ans, par Air Chief Marshal IRE et Navette 1
GER (Highest Honor), 68 k (65 k), David Windrif (*N Gauffenic*),
D Windrif
- 270** ⁵ **Roi D'Oudalle**, h, b, 4 ans, par Linda's Lad (GB) et Gnoof USA 2
(Kingmambo USA), 69 k (66 k), Jean-Pierre Leseigneur
(*T Henderson*), J Marion (s)
- 284** ¹ **Eclair Du Maffray**, h, b, 4 ans, par Honolulu IRE et Sleeping 3
Frisk (Sleeping Car), 69 k (66 k), ♂, Hubert De Waele
(*A Merienne*), P Lenogue
- Epi Sacre**, h, b, 4 ans, (AQ), par Secret Singer et Sacree (Dom 4
Alco), 69 k, Ecurie Centrale (*R Schmidlin*), FM Cottin (s)
- 241 Skins Rock**, h, b, 4 ans, par Skins Game GB et Ebene Rock 5
[Lost World (IRE)], 69 k (66 k), Mme Marc Boudot (*Mlle M Daubry-Barbier*), M Seror (s)
- 249** ⁶ **Pyramid Burg**, h, b, 4 ans, par Sageburg (IRE) et Pyramid 6
Lake USA (Broad Brush USA), 70 k (67 k), Marc Lefevre
(*F Bayle*), P Adda (s)
- 156** ² **Sasha De L'Elfe**, h, np, 4 ans, par Sunday Break JPN et Rue 7
Tournefort [Marchand De Sable (USA)], 70 k (67 k), Dominique
Bressou (*A Moriceau*), D Bressou
- 286** ³ **Go'n Win**, f, 4 ans, 70 k (67 k), Ecurie Anjou Passion 8
(*J Claudic*), J Marion (s)
- 212** ⁵ **Valence D'Aumont**, h, 4 ans, 70 k (67 k), F Duvivier 9
(*T Stromboni*), Y Fouin (s)
- 203** ⁴ **Go Milady**, f, 4 ans, 69 k, D Dumoulin (*D Ubeda*), M Boutin (s) arr
- 169** ⁵ **Lord Of Race**, h, 4 ans, 69 k (66 k), S Foucher arr
(*N.W O'Driscoll*), S Foucher
- 195** ³ **Kapmone Jelois**, h, 4 ans, 69 k (65 k), Y Fouin (s) arr
(*G Boughaita*), Y Fouin (s)
- 286** ⁵ **Hanzie Des Hazards**, f, 4 ans, 68 k (65 k), ♂, J Capelli arr
(*C Smeulders*), D Windrif

13 partants ; 13 eng. ; 13 part. déf. - Total des entrées : 0 €
tête, 3,5 long, 3,5 long, 2,5 long, tête, 12 long, 9 long, 7 long.

25 200 € - 12 320 € - 7 280 € - 5 040 € - 2 800 € - 1 960 € - 1 400 €

Primes aux éleveurs :

- 3 780 € Philippe Joncoux.
1 848 € Jean-Pierre Leseigneur.
1 092 € Francis Lefevre, Mme Simone Lefevre, Philippe-Claude Lefevre.
756 € Patrice Vagne.
420 € Jean Lanusse-Cazale.
294 € Dream With Me Stable Inc.
210 € Mme Agnes Lhomme.

Temps total : 04'33"30

Le jockey Alejandro RUIZ GONZALEZ s'étant accidenté dans le Prix Rabastens, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre PYRAMID BURG par le jockey Florent BAYLE. Le jockey Anthony LECORDIER s'étant accidenté dans le Prix ALCIDE, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la pouliche GO MILADY par le jockey Dylan UBEDA. Le jockey David BRASSIL s'étant accidenté dans le Prix ALCIDE, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre SKINS ROCK par le jockey Maëlle DAUBRY-BARBIER. A l'issue de la course, après avoir entendu en ses explications le jockey Maëlle DAUBRY-BARBIER, les Commissaires l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 2 jours pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (8 coups, 3ème infraction).

FOUGERES

0111 091

Dimanche 1er avril 2018

Commissaires des courses : Franck TESSIER - Pascal CARIMALO
- Louis-Marcel AULNETTE - Bernard BOURON

344 3328 PRIX LOUIS BEAUDOIN - FEDERATION FRANCAISE DU BATIMENT 4.200 m
(Steeple-Chase)

11 000 € (5 280, 2 640, 1 540, 1 045, 495) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **4 et 5 ans**, les 5 ans n'ayant pas reçu 4.000 en steeple-chases (victoires et places). **Poids : 4 ans, 66 k. 5 ans, 70 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 1.000 cette année et par 1.500 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 197 Daresca Des Obeaux**, f, bf, 4 ans, par Maresca Sorrento et Dendhera (Green Tune USA), 64 k, Passion Racing Club (C Couillaud), PJ Fertillet 1
- 232 5 Edalka De Kerker**, f, b, 4 ans, par Voix Du Nord et Quadalka De Kerker (Kadalko), 65 k (66 k), Ecurie des Dunes (A Gasnier), P Quinton (s) 2
- 266 3 Khigh Rock Bey**, h, gr, 4 ans, par High Rock (IRE) et Cahuete (Verglas IRE), 66 k (64 k), Mme Philippe Chemin (J Lebrun), Chemin & Herpin (s) 3
- 246 5 Erdeven**, h, b, 4 ans, par Rajsaman et Tersina (High Yield USA), 66 k (62 k), Scea des Collines (D Lecomte), S Foucher 4
- 157 3 Saldorello**, h, al, 4 ans, par Saddex (GB) et Helvetic Melody (Kendor), 71 k (68 k), Marion (s) (M Govaerts), J Marion (s) 5
- 189 5 Diflora**, f, 5 ans, (AQ), 68 k (65 k), XL Le Stang (B Berenguer), XL Le Stang 6
- 92 Miss Brosse**, f, 4 ans, 64 k, B Lebrech (D Delalande), GAB Leenders 7
- 11 Telegenie**, f, 5 ans, 68 k (65 k), Mlle E Boin (A Baudoin-Boin), JC Baudoin 8
- 234 3 Dress Baie**, f, 5 ans, (AQ), 70 k (67 k), B Connan (JB Breton), Y Fertillet (s) arr
- Dragster Precieux**, h, 5 ans, 70 k, Mme M Desvaux (A Desvaux), Mme M Desvaux arr
- Divine Vision**, f, 5 ans, 68 k (65 k), Mme E Vibert (B Moreaux), Mme E Vibert arr
- Endirect**, f, 4 ans, (AQ), 64 k (61 k), C Lemarie (J Hallet), P Quinton (s) arr
- Captain Jack**, h, 4 ans, 66 k (64 k), P Beraud (T Coutant), A Chaille-Chaille thé

13 partants ; 51 eng. ; 14 part. déf. - Total des entrées : 609 €
Sans motif : *Egirl*.

12 long, 14 long, 6,5 long, 30 long, 1/2 long 3/4, 1/2 long 3/4, loin.
5 280 € - 2 640 € - 1 540 € - 1 045 € - 495 €

Primes aux éleveurs :

792 € Nicolas Devilder, Mme Nicolas Devilder.
396 € Mme Kerstin Drevet.
231 € Mlle Catherine Bonneau, Pascal Noue.
156 € Olivier Quiniou.
74 € M.I. Bloodstock Ltd.

345 3329 PRIX LOUIS ALLIAUME 4.200 m
(Steeple-Chase)

11 000 € (5 280, 2 640, 1 540, 1 045, 495) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**. **Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 2.500 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- A Tout Propos**, h, al, 7 ans, par Limnos JPN et Adrede (Pistolet Bleu IRE), 68 k (65 k), Patrick Mejean (A Baudoin-Boin), S Zuliani (s) 1
- Cross Way (IRE)**, h, b, 7 ans, par Hannouma (IRE) et Mislix (Linamix), 69 k, ☉, Mme France Fertillet (C Couillaud), PJ Fertillet 2
- Viking Des Ongrais**, h, gr, 9 ans, par Until Sundown USA et Lola Des Ongrais (Myrakalu), 68 k (66 k), Mme Philippe Chemin (J Lebrun), Chemin & Herpin (s) 3
- 170 4 Nictho De Baune**, h, al, 6 ans, par Nicobar GB et Sofia De Baune (Saint Cyrien), 70 k, Bertrand Lefevre (A Lotout), B Lefevre 4
- Nickname To Fire**, h, b, 7 ans, par Nickname et Exit To Fire (Exit To Nowhere USA), 68 k (65 k), Olivier Sauvaget (M Govaerts), O Sauvaget 5
- 142 Bijou Plage**, f, 8 ans, 67 k (64 k), Ecurie des Dunes (J Hallet), P Quinton (s) 6
- 160 4 Azur Du Sap**, f, 8 ans, (AQ), 66 k (64 k), Mme E Vibert (B Moreaux), Mme E Vibert 7
- 202 5 Marius Quercus**, h, 6 ans, 68 k (65^{1/2} k), Y Fertillet (s) (JB Breton), Y Fertillet (s) 8
- Mirage Precieux**, h, 9 ans, 68 k, Mme M Desvaux (A Desvaux), Mme M Desvaux arr

L'Amiraldesj, h, 10 ans, 68 k (66 k), Mlle C Minier (T Lemagnen), A Chaille-Chaille arr

194 Absinte Adeyayo, f, 7 ans, 66 k, F Hayeres (s) (D Delalande), F Hayeres (s) arr

160 Nanoka, f, 8 ans, 66 k (63 k), Y Hosatte (A Beaunez), Y Hosatte arr
12 partants ; 40 eng. ; 13 part. déf. - Total des entrées : 368 €
Sans motif : *Indian Rode*.

11 long, 1/2 long 3/4, 11 long, 30 long, 12 long, loin, loin.
5 280 € - 2 640 € - 1 540 € - 1 045 € - 495 €

Primes aux éleveurs :

792 € Patrick Mejean, Mme Ghislaine Loury.
396 € Malcolm Parrish.
231 € Marc Trincot, Mme Odile Trincot.
156 € Scea Ecurie Domaine de Baune, Bernard Hallope.
74 € Dominique Thomine.

Une amende de 75 euros a été infligée à Mr DANIEL LENFANT [Entraîneur] pour le motif suivant: pour cheval non partant sans motif.

Une amende de 75 euros a été infligée au jockey Mr JEAN-STEPHANE LEBRUN (CRAVACHE ABUSIVE)

LOUDEAC

0128 091

Dimanche 1er avril 2018

Commissaires des courses : Alain LOUCE - Théophile MELOU -
André LAUNAY - Christophe COURCY-MICHALON

346 3330 PRIX RENE COUETIL 4.000 m
(Haies)

12 000 € (5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans**, n'ayant pas, reçu 10.000 en course à obstacles (victoires et places), depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.500 depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 35 Prince Donegal**, h, np, 5 ans, par Montmartre et Princess Argenta USA (Successful Appeal USA), 69 k (67 k), Mme Carole Artu (B Porier), Y Fertillet (s) 1
- Adorinha**, f, bf, 5 ans, par Le Balafre et Vitalime (Laveron GB), 65 k (62^{1/2} k), Haras du Puy (J Girou), P Raussin 2
- Diablo De La Ville**, h, gr, 5 ans, par Baroud D'Honneur et Allie (Apple Tree), 67 k (64 k), Bertrand Lefevre (K Deniel), B Lefevre 3
- 231 Miss Tootsy**, f, b, 5 ans, par Authorized IRE et Miss Sissy (Sicyos USA), 65 k (62 k), Rene Petit (E Metivier), XL Le Stang 4
- 189 3 Santa Semana**, f, al, 5 ans, par Dream Well et Salve D'Honneur (Baroud D'Honneur), 66 k (64 k), Mme Alain de Chitray (A Lethuillier), ARM Lefevre 5
- 126 Celinejak Surprise**, f, 5 ans, 65 k (64 k), XL Le Stang (R Le Stang), XL Le Stang 6
- 234 Dayli Love Royale**, f, 5 ans, 65 k (61 k), P Leblanc (B Lemor), P Leblanc 7
- 189 Djack Des Maupi**, h, 5 ans, (AQ), 67 k, G Mousnier (E Burreller), G Mousnier 8
- Defi Baie**, h, 5 ans, 67 k (64 k), Y Fertillet (s) (V Bernard), arr Y Fertillet (s)
- 231 Sous Kai Dargent**, h, 5 ans, 67 k (65^{1/2} k), JP Leseigneur (V Morin), ARM Lefevre arr
- 228 Dararelle**, f, 5 ans, (AQ), 65 k, JP Schaller (J Rey), J Planque arr
11 partants ; 38 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 474 €
Eng. sup. : *Dayli Love Royale*
1/2 long, 2 long, 4 long, 6 long, 7 long, loin, loin.
5 760 € - 2 880 € - 1 680 € - 1 140 € - 540 €

Primes aux éleveurs :

864 € Alain Klodawski.
432 € Haras du Puy.
252 € Eric Dubois.
171 € Henri-Alex Pantall, Mme Yvette Pantall.
81 € Mme Baudouin de la Motte Saint-Pierre, Hubert Tassin, Christian Grec.
Les Commissaires ont autorisés le remplacement du jockey Jean Baptiste BRETON, absent, par le jockey Vincent BERNARD sur le cheval DEFI BAIE. Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné le propriétaire M. Jean-Pierre LESEIGNEUR par une amende de 30 euros pour couleurs non conformes.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Bastien PORIER en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache.

347 3331 PRIX GUY NEVO 4.000 m
(Haies)

13 000 € (6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, ayant à la clôture des engagements une valeur égale ou inférieure à 56 k. et n'ayant pas reçu 8.000 en courses de haies (victoires et places) depuis le 1er septembre de l'année dernière inclus. **Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges

accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 1.000 cette année et par 2.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 190** ³ **Cassonade**, f, gr, 6 ans, par Zanzibari USA et Damgerose (April Night), 69 k (66 k), Mme Francois-Xavier Lefeuvre (*V Morin*), ARM Lefeuvre 1
Chat Pitre, h, bf, 6 ans, (AQ), par Laveron GB et Pibale (Cyborg), 70 k (67 k), Gilles Chaignon (*A Brunetti*), GIL Chaignon 2
329 ³ **Vicomte D'Anjou**, h, b, 7 ans, par Charming Groom et Xistu [Lost World (IRE)], 70 k (67 k), ♂, Guillaume Viel (*A Pageot*), L Viel (s) 3
311 **Chouch'ou**, h, b, 6 ans, (AQ), par Passing Sale et Nice Filly (Assessor IRE), 70 k (67 k), ♂, Denuault (s) (*R Le Stang*), G Denuault (s) 4
Crystifou, h, al, 11 ans, par Le Fou (IRE) et Crystivoli [Northern Crystal (GB)], 68 k, Stephane Seignoux (*J Rey*), Mme V Seignoux 5
231 **Krack D'Ici**, h, 6 ans, 68 k, Mlle F Busson (*Mr B Le Clerc*), A Le Clerc (s) 6
231 ³ **Parker Ridge**, h, 8 ans, 69 k (66 k), Ecurie Ouest Racing (*B Porier*), Y Fertillet (s) 7
190 **Kalli Du Sud**, h, 6 ans, 68 k (65 k), D Le Breton (*A Lethuillier*), J Planque 8
231 **Ready To Win**, h, 8 ans, 72 k (69 k), A Lajon (*E Metivier*), A Lajon arr
A Moi Le Mago, h, 7 ans, (AC), 68 k, JP Domalain (*Mr E Fouquet*), JP Domalain arr
190 **Princeska De L'Arc**, f, 6 ans, 66 k (67 k), G Mousnier (*E Burreller*), G Mousnier arr
170 **Chic Mome**, f, 6 ans, (AQ), 66 k (63 k), J Planque (*V Bernard*), J Planque tbé

12 partants ; 43 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 539 €

Eng. sup. : *Krack D'Ici*

6 long, 3 long, 5 long, 3/4 long, 5 long, 2 long, 3 long.

6 240 € - 3 120 € - 1 820 € - 1 235 € - 585 €

Primes aux éleveurs :

936 € Francois-Xavier Lefeuvre, Mme Francois-Xavier Lefeuvre.

468 € Gilles Chaignon.

273 € Gildas Vaillant.

185 € Mme Brigitte Ricous.

348 ³⁷⁹³ **PRIX DE SAINT GILDAS** 3.500 m
(Steeple-Chase. - Autres Que de Pur Sang)

13 000 € (6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop.
Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **4 ans**, n'étant pas de race Pur sang, n'ayant pas, reçu une allocation de 5.000 en steeple-chase. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 1.500

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- Estrella Cael**, f, al, 4 ans, (AQ), par Linda's Lad (GB) et Lahia Cael (Cyborg), 65 k (62 k), Philippe Leblanc (*T Blainville*), P Leblanc 1
116 **Etoile De Grez**, f, b, 4 ans, (AQ), par Califet et Kim Du Mathan (Cyborg), 66 k, Gilbert Lenzi (*J Rey*), G Chereil 2
308 ² **Effet Special**, h, b, 4 ans, (AQ), par Network GER et Tisane (Dear Doctor), 69 k (66 k), M.I. Bloodstock Ltd (*M Rame*), G Chereil 3
En Fin De Compte, f, b, 4 ans, (AQ), par Martaline GB et Melodie Valtat (Dom Alco), 65 k, Mlle Caroline Carrara (*J Da Silva*), Mlle C Carrara 4
308 ³ **Estillera**, f, b, 4 ans, (AQ), par Anzillero GER et L'Orchidee (Gunboat Diplomacy), 71 k (68 k), Mme Nathalie Lefevre (*K Deniel*), B Lefevre 5
Extreme Ludois, h, 4 ans, (AQ), 67 k (64^{1/2} k), Mme C tbé Journiac (*A Lethuillier*), P Journiac

6 partants ; 12 eng. ; 3 eng. sup. - Total des entrées : 510 €

Eng. sup. : *Etoile De Grez, Effet Special, Estillera*

1/2 long, 3/4 long, 10 long, 6 long.

6 240 € - 3 120 € - 1 820 € - 1 235 € - 585 €

Primes aux éleveurs :

936 € Mlle Caroline Marquet.

468 € Suc. Henri Janet, Mme Jocelyne Ventrou.

273 € M.I. Bloodstock Ltd.

185 € Herve Spezza, Maxime Moczulski.

87 € Jean-Andre Quesny.

MONTLUCON-NERIS

Dimanche 1er avril 2018

0715 091

Commissaires des courses : Sandrine DUBOUIS -
Christophe GUILTAT - Jean-Paul MOUSSON - Noel PENARD

349 ³³³⁴ **PRIX INTERMARCHE MALICORNE** 3.500 m
(Steeple-Chase. - Autres Que de Pur Sang)

11 000 € (5 280, 2 640, 1 540, 1 045, 495) - dotation France Galop.

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **4 ans**, n'étant pas de race Pur sang, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu une allocation de 6.000.

Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 1.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 263** **Exprim**, f, b, 4 ans, (AQ), par Voix Du Nord et Slaura [Shaanmer (IRE)], 65 k, Ecurie Magnien (*THO Gillet*), E Clayeux (s) 1
263 **Europe Allen**, f, b, 4 ans, (AQ), par Khalkevi IRE et Nouvelle Recrue (Ragmar), 65 k, Franck Deliberos (*A Duchene*), F Nicolle 2
279 ² **Elue De Sivola**, f, b, 4 ans, (AQ), par Martaline GB et Une Par Une (Alberto Giacometti IRE), 67 k (64 k), Herve Defretiere (*A Lelievre*), A Boisbrunet (s) 3
Esprit De Quartier, h, bf, 4 ans, (AQ), par Network GER et Pertinente (Robin Des Champs), 67 k (66 k), Vcte Marcy de Soultrait (*E Labaisse*), A Boisbrunet (s) 4
Encredechine, f, b, 4 ans, (AQ), par Coastal Path GB et Provence (Subotica), 65 k (67 k), Ecurie Madame Jacques Cypres (*P Lucas*), E Clayeux (s) 5
Ehialco, h, 4 ans, (AQ), 67 k, A Chaille-Chaille (*O d' Andigne*), A Chaille-Chaille 6

6 partants ; 26 eng. ; 6 part. déf. - Total des entrées : 251 €

5 280 € - 2 640 € - 1 540 € - 1 045 € - 495 €

Primes aux éleveurs :

792 € Charles Magnien.

396 € Bruno Vagne.

231 € Herve Defretiere, Gilles Trapenard, Thomas Trapenard.

156 € Vcte Eric de Soultrait.

74 € Jacques Cypres, Laurent Couetil.

350 ³³³⁵ **PRIX PARIS TURF-PRIX MONTAIGNAC** 3.500 m
(Steeple-Chase)

11 000 € (5 280, 2 640, 1 540, 1 045, 495) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 et 6 ans**, n'ayant jamais gagné en steeple-chase. **Poids : 5 ans, 67 k. ; 6 ans, 69 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (places) : 1 k. par 1.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- Lou Du Pont**, h, bf, 5 ans, par Saint Des Saints et Loucessita (Pistolet Bleu IRE), 70 k (67 k), Ecurie B.a.g. (*A Lelievre*), A Boisbrunet (s) 1
145 **Pass Kat**, h, bf, 6 ans, par Coastal Path GB et Spirit Katoune [Lost World (IRE)], 70 k, Pascal Journiac (*R Julliot*), P Journiac 2
Darling Collonges, f, gr, 5 ans, (AQ), par Astarabad USA et Quadrette Collonges [Fragrant Mix (IRE)], 65 k (63^{1/2} k), Marion (s) (*E Rongere*), J Marion (s) 3
Droit De Rever, f, b, 5 ans, par Enrique (GB) et Droit D'Aimer (Sassanian USA), 69 k, Tony Fourre (*CE Cayeux*), T Fourre 4
238 **Vicq D'Azyr**, h, al, 6 ans, par Nickname et Bassilea [Adieu Au Roi (IRE)], 69 k (66 k), Jean-Louis Riffaud (*S Medina*), JL Riffaud 5
Datcha Des Issards, f, 5 ans, (AQ), 66 k, Bnne JP de Laitre (*D Ulinski*), E Vagne (s) 6
280 ⁵ **Cinquante Et Une**, f, 5 ans, 68 k, H Gelhay (*B Gelhay*), H Gelhay 7
222 ⁴ **Cabriel D'Ayza**, h, 6 ans, (AA), 69 k (66 k), F Delord (*L Sloup*), Mlle M Chiampo 8
Chef Des Brieres, h, 6 ans, 69 k (66 k), M Chapuron (*MA Mermel*), M Chapuron arr
Aurjack, h, 5 ans, 67 k, Mlle A Pelletant (*L Franzel*), Mlle A Pelletant arr
281 **Dame Work**, f, 5 ans, (AQ), 65 k (64 k), H Despont (*T Vodrazka*), H Despont tbé

11 partants ; 51 eng. ; 11 part. déf. - Total des entrées : 465 €

11 long, 5,5 long, 5,5 long, 2,5 long, 12 long, 30 long, loin.

5 280 € - 2 640 € - 1 540 € - 1 045 € - 495 €

Primes aux éleveurs :

792 € Thierry Cypres.

396 € Patrick Joubert, Paul Couderc.

231 € Gaec Delorme Freres.

156 € Haras du Hoguenet, Philip Prevost Baratte.

74 € Roland Monnier.

351 ³³³⁶ **PRIX STAC AUTOMOBILES (PRIX FIRE LIGHT II)** 3.500 m
(Steeple-Chase. - Femelles)

11 000 € (5 280, 2 640, 1 540, 1 045, 495) - dotation France Galop.

Pour juments de **5 ans et au-dessus**. **Poids : 5 ans, 66 k. 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

155	Panis Moon , f, b, 6 ans, par Spanish Moon USA et Xistu [Lost World (IRE)], 68 k (65 k), Roland Roisnard (<i>E Rongere</i>), J Marion (s)	1
	Claydy Jenka , f, b, 6 ans, par Ballingarry IRE et Ladyjenka (Ajdayt USA), 68 k, Mme Annie Commeau (<i>R Julliot</i>), P Journiac	2
	Catastrophe , f, bm, 6 ans, par Alanadi et Native De Lestrade (Jimble), 68 k, Marcel Pecout (<i>V Chenet</i>), Mlle M Chiampo	3
221	Belladone , f, bc, 7 ans, par Traditionally USA et De Couleur The (Fly To The Stars GB), 75 k (72 k), Mustang Sarl (<i>L Franzel</i>), L Cadot	4
	Stella D'Aubrelle , f, b, 5 ans, par Buck's Boum et Stella Forest [Poliglote (GB)], 66 k (63 k), Frederic Boistier (<i>A Lelievre</i>), A Boisbrunet (s)	5
	Fleur Du Faux , f, 5 ans, 66 k (65 k), F Lagarde (<i>S Medina</i>), F Lagarde	6
	Pas Cousquet , f, 7 ans, 68 k, JP Wattelle (<i>Mr T Guineheux</i>), R Chatel	7
274	Datcha Des Mottes , f, 5 ans, (AQ), 72 k (68 k), Mme D Pecout (<i>M Guyot</i>), F Nicolle	tbé
	Cabala Delafayette , f, 6 ans, 68 k (65 k), H Despont (<i>T Vodrazka</i>), H Despont	tbé

9 partants ; 37 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 312 €
7,5 long, 7,5 long, 6,5 long, 19 long, 30 long, 16 long.
5 280 € - 2 640 € - 1 540 € - 1 045 € - 495 €

Primes aux éleveurs :

792 € Gildas Vaillant.
396 € Eric Prezelin.
231 € Francis Delord.
156 € Jacky Chesneau, Mme Valerie Chesneau.
74 € Frederic Boistier.

352 ³³³⁷ **PRIX CASINO NERIS (PRIX DES GENETS)** **3.500 m**
(Steeple-Chase. - A réclamer)

10 000 € (4 800, 2 400, 1 400, 950, 450) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, mis à réclamer pour 7.000 ou 9.000. **Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Les chevaux mis à réclamer pour 9.000 porteront 2 k. En outre, les chevaux ayant cette année, en steeple-chases, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k..

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

103	Samsecret , h, b, 9 ans, par Secret Singer et Sambirane (Apeldoorn), 68 k (65 k), (7.000), ♂, Pau Racing Club (<i>A Beaudoire</i>), H Lageneste (s)	1
140	Nuit Secrete , f, b, 6 ans, par Linngari IRE et Aventure Secrete (Polish Precedent USA), 68 k, (9.000), Jerry Planque (<i>R Julliot</i>), J Planque	2
282	Aristoloche , h, b, 8 ans, (AQ), par Special Kaldoun (IRE) et La Du Maine (Sleeping Car), 68 k (64 k), (7.000), Suc. Francois Rimaud (<i>Mlle M Romany</i>), E Vagne (s)	3
10	Great Paul , h, b, 5 ans, par Great Journey JPN et Princess Morgane USA (Judge T C USA), 68 k (67 k), (9.000), ♂, Butel & Beaunez (s) (<i>E Labaisse</i>), Butel & Beaunez (s)	4
208	Berkame , f, b, 5 ans, par Ballingarry IRE et Benina (Roli Abi), 66 k, (9.000), Patrick Fellous (<i>O d' Andigne</i>), A Chaille-Chaille	5
274	Mixborough , h, 6 ans, 70 k (67 k), (9.000), Mme H Cadot (<i>L Franzel</i>), L Cadot	6
	Volontaire , h, 9 ans, (AQ), 68 k (65 k), (7.000), S Maurer (<i>MA Mermel</i>), S Maurer	7
	Haction Divine , f, 6 ans, 66 k, (7.000), F Delord (<i>V Chenet</i>), Mlle M Chiampo	8

8 partants ; 27 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 245 €
Sans motif : *Shakadame*.

2,5 long, 1 long, 3/4 long, 6,5 long, 30 long, encolure, 1 long.
4 800 € - 2 400 € - 1 400 € - 950 € - 450 €

Primes aux éleveurs :

720 € Mme Chantale Chenu, Suc. Gerard Chenu.
360 € Patrick Chedeville.
210 € Suc. Francois Rimaud.
142 € Bertrand Gouin, Mme Patricia Butel.
67 € Patrick Boiteau, Patrick Fellous.

Samsecret, réclaté 7.000,00 € par EMMANUEL CLAYEUX.

BLAIN BOUVRON LE GAVRE

0101 092

Lundi 2 avril 2018

Commissaires des courses : Claude GOUIN -
Christian MARCHAND - Franck TESSIER - Jérôme DALIBERT

353 ³⁷⁹⁴ **PRIX DE L'ESTAMINET** **4.100 m**
(Steeple-Chase. - Femelles)

13 000 € (6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop.

Pour juments de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas gagné, en steeple-chase, cette année. **Poids : 5 ans, 65 k. ; 6 ans et au-dessus, 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 1.000 cette année et 2.500 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

194	Nova De Teillee , f, b, 6 ans, par Poliglote (GB) et Marquise D'Orton (Comte Du Bourg), 72 k (69 k), Ecurie Les Elegantes (<i>V Morin</i>), ARM Lefevre	1
309	Crazy Madrik , f, b, 6 ans, par Redback GB et Lolly Lodge (Grand Lodge USA), 68 k, Emmanuel-Julien Leclerc (<i>M Dangles</i>), A Chaille-Chaille	2
	Lady Pat , f, bf, 8 ans, par Speedmaster GER et Maylady Pat (Saint Cyrien), 67 k (64 k), Ecurie Challenger (<i>A Baudoin-Boin</i>), S Zuliani (s)	3
204	Le Sete Millez , f, b, 7 ans, par Saddler Maker (IRE) et Millez (Villez USA), 67 k, Pierre Coveliers (<i>O Jouin</i>), L Viel (s)	4
	Rose Des Brieres , f, b, 6 ans, par Tomorrows Cat USA et Rosita Des Brieres (Victory Note USA), 70 k (67 k), Thierry Poche (<i>V Chatellier</i>), T Poche	5
	Etoile Divine , f, 10 ans, 71 k, D Cadot (s) (<i>C Gabard</i>), D Cadot (s)	6
	Princesse Meturie , f, 7 ans, 67 k, F Hayeres (s) (<i>E Bureller</i>), F Hayeres (s)	arr
	Douce Du Maffray , f, 5 ans, 67 k (64 k), Mme N Lefevre (<i>K Deniel</i>), B Lefevre	tbé
	Douniacha , f, 5 ans, (AQ), 65 k, D Mcmillan (<i>A Desvaux</i>), ARM Lefevre	tbé

9 partants ; 24 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 412 €
Sans motif : *Affaire Des Flos*.

6 240 € - 3 120 € - 1 820 € - 1 235 € - 585 €

Primes aux éleveurs :

936 € Brosseau Et Fils, Suc. Claude Brosseau.
468 € Emmanuel-Julien Leclerc.
273 € Patrick Delhumeau.
185 € Suc. Damien Coveliers.
87 € Eric Saily, Classic Breeding Sarl.

Temps total : 05'15''56

354 ³³³⁹ **PRIX DU PARC AUX CERFS** **4.800 m**
(Steeple-Chase-Cross-Country)

13 000 € (6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **5 et 6 ans**, les 6 ans n'ayant pas, en steeple-chase, depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus, reçu 5.000 (victoires et places). **Poids : 5 ans, 67 k. ; 6 ans, 69 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.500 depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

(on saute la banquette).

	Conte Maltaix , h, b, 6 ans, (AQ), par Astarabad USA et Rosalie Malta (Lavrigo GER), 70 k (68 k), Mme Philippe Chemin (<i>J Lebrun</i>), Chemin & Herpin (s)	1
	Djac De Larchamp , h, b, 5 ans, par Zanzibari USA et Consuelita GB (Singspiel IRE), 67 k, Hayeres (s) (<i>E Bureller</i>), F Hayeres (s)	2
228	Dolinight , f, b, 5 ans, (AQ), par Denham Red et Olinight (April Night), 65 k, Christophe Dubourg (<i>A Orain</i>), C Dubourg	3
	Bibip Des Brieres , h, b, 5 ans, par Sandwaki USA et Union Des Brieres (Canyon Creek IRE), 72 k (69 k), Thierry Poche (<i>V Chatellier</i>), T Poche	4
192	Darkly Rochelaise , f, bf, 5 ans, par Policy Maker (IRE) et Ines Rochelaise [Garde Royale (IRE)], 71 k, Ecurie des Dunes (<i>A Gasnier</i>), P Quinton (s)	5
	Danse Plinn , f, 5 ans, 65 k (64 k), M Gilot (<i>R Le Stang</i>), XL Le Stang	6
265	About A Girl , f, 5 ans, 67 k, ♂, Mme M Bryant (<i>J Duchene</i>), P Quinton (s)	7
228	Director , h, 5 ans, (AQ), 67 k (64 k), Mme AS Bernier (<i>A Beaunez</i>), D Bernier	8
236	Bonny Dazzler , f, 5 ans, 67 k, D Berra (<i>O Jouin</i>), D Berra	arr
139	Singapore Bond , h, 5 ans, 67 k, J Follain (<i>J Rey</i>), J Follain	arr
	Guss Des Brieres , h, 5 ans, 68 k (65 k), S Foucher (<i>A Rousse</i>), S Foucher	tbé

11 partants ; 26 eng. ; 12 part. déf. - Total des entrées : 418 €
Sans motif : *Docelle*.

30 long.
6 240 € - 3 120 € - 1 820 € - 1 235 € - 585 €

Primes aux éleveurs :

936 € Michel Bourgneuf.
468 € Ecurie Victoria Dreams.
273 € Christophe Dubourg.
185 € Eric Saily.
87 € Scea Solange Esnouf.

Temps total : 06'22''93

355 3338 **PRIX DU HARDRAIS** 4.100 m
(Steeple-Chase)

13 000 € (6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de 5 et 6 ans, les 6 ans, n'ayant pas, depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus, gagné une steeple-chase. **Poids : 5 ans, 67 k. ; 6 ans, 69 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 1.000 depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.
(On ne saute pas la banquette).

- 151⁵ **Elbachari**, h, b, 5 ans, par Ballingarry IRE et Oiseau D'Or (Goldneyev USA), 68 k, Ecurie des Dunes (*J Duchene*), P Quinton (s) 1
- 233⁴ **Tiger De Baune**, h, b, 6 ans, par Tiger Groom GB et Venus De Baune (Le Coureur), 73 k (70 k), Scea Ecurie Domaine de Baune (*K Deniel*), B Lefevre 2
- 235³ **Dizzinesses**, f, bf, 6 ans, par Turtle Bowl (IRE) et Fille D'Helene (Sheyrann IRE), 68 k (66^{1/2} k), Mme Sylvie Bertin (*V Chatellier*), T Poche 3
- Errobia De Paix**, f, no, 5 ans, par Axxos GER et Blueborg (Cyborg), 71 k (67 k), Le Clerc (s) (*Mlle M Romany*), A Le Clerc (s) 4
- 234⁵ **Breton D'Amour**, h, b, 5 ans, par Loup Breton (IRE) et Toujours Amour IRE (Croco Rouge IRE), 67 k, Stephane Gouyette (*Mr O Thomas*), S Gouyette 5
- 282⁴ **Alcinger**, h, 6 ans, 70 k (68 k), E Mounoussamy Parvedy (*T Coutant*), A Chaille-Chaille 6
- 267⁵ **Lagonda Red**, f, 6 ans, 68 k, JP Letreguilly (*E Bureller*), JP Letreguilly 7
- 189 **Vaness Phil**, f, 5 ans, 65 k (62 k), P Thibaudeau (*A Rousse*), D Cadot (s) 8
- Chakita**, f, 6 ans, (AQ), 67 k (64 k), REG Le Texier (*R Le Stang*), XL Le Stang 9
- 128 **Maremma Hills (GB)**, f, 6 ans, 67 k, JL Hurel (*J Rey*), D Delorme 10
- 189 **Mon Capitaine**, h, 5 ans, 67 k (65 k), T Poche (*F Garcia*), T Poche -
- 234 **Django Bello**, h, 5 ans, 70 k, Ecurie Cerdeval (*C Couillaud*), PJ Fertillet -
- 267 **Celune**, f, 6 ans, 68 k, D Meslin (*Mr E Fouquet*), D Meslin arr
- Chichi Star**, f, 6 ans, (AQ), 67 k, C Bidon (*Y Plumas*), A Dupont arr

14 partants ; 51 eng. ; 14 part. déf. - Total des entrées : 471 €
Chev. élim. : *Coraelys, Star Iron*.
Chev. retir. : *Cabemet Du Tabert*.
7 long, 2 long, 10 long, 8,5 long, 12 long, 13 long, 4 long, 7,5 long, 6 long.
6 240 € - 3 120 € - 1 820 € - 1 235 € - 585 €

Primes aux éleveurs :
936 € Dany Louis.
468 € Scea Ecurie Domaine de Baune, Bernard Hallope.
273 € Maurice Aubry, Mme Sylvie Bertin.
185 € Damien Souchet, Gilles Souchet.
87 € Scea Haras de Hosses.

Temps total : 05'16"30
Une amende de 75 euros a été infligée au jockey Mr VINCENT CHATELLIER (JOCKEY DEP PDS +1 KILO AV CRSE)
Une mise à pied de 2 jours a été infligée au jockey Mr FELIX GARCIA (JOCKEY DEP PDS +1 KILO AV CRSE)

356 3340 **PRIX MICHEL MARION DE PROCE** 4.800 m
(Steeple-Chase-Cross-Country. - Autres Que de Pur Sang. - Cavaliers et Gentleman-riders)

12 000 € (5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) - dotation France Galop.
Pour chevaux entiers, hongres et juments de 5 ans et au-dessus, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant pas reçu 10.000 en steeple-chases (victoires et places) depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus. **Poids : 5 ans, 67 k. ; 6 ans et au-dessus, 69 k.** Tout cheval ayant reçu, en steeple-chases (victoires et places) depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus, 4.500 portera 2 k. ; 7.000, 4 k.

Pour Gentleman-riders et cavaliers, ceux n'ayant pas gagné dix courses recevront 2 k.

- 192⁵ **Camel De Sarti**, h, gr, 6 ans, (AQ), par Al Namix et Queva De Sarti (Le Balafre), 71 k (69 k), Chemin & Herpin (s) (*Mr R Lermiere*), Chemin & Herpin (s) 1
- 316 **Tamelo De Vaut**, h, bf, 11 ans, (AQ), par Ungaro GER et Lolita De Vaut (Kadalko), 69 k (67 k), Philippe Lefevre (*Mr A Zuliani*), N Paysan 2
- 228² **Dylane**, f, bf, 5 ans, (AQ), par Anabaa Blue (GB) et Qlymane [Roman Saddle (IRE)], 69 k, Menuet (s) (*Mr T Guineheux*), W Menuet (s) 3
- Ange Des Fontaines**, h, np, 8 ans, (AQ), par Network GER et Gazelle De Toury (Brezza), 69 k, Christophe Dubourg (*Mr B Caron*), C Dubourg 4
- 264⁵ **Bold Name**, h, gr, 7 ans, (AQ), par Nickname et Nadine De Boconnec (Great Palm USA), 69 k (67 k), Eric Lecoiffier (*Mr JD Manceau*), E Lecoiffier 5
- 233³ **Twister Klass**, h, 11 ans, (AQ), 69 k (67 k), ⊗, R Guillermin (*Mr O Thomas*), S Gouyette 6

- 316⁵ **Benabar Du Lys**, h, 7 ans, (AQ), 69 k (67 k), JEAN Chapdelaine (*Mr E Fouquet*), JEAN Chapdelaine arr
- Ballon Rouge**, h, 7 ans, (AQ), 69 k (67 k), Mme C Baron-Losfeld (*Mr C Riou*), Mme C Baron-Losfeld thé
- 8 partants ; 15 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 106 €
3,5 long, 3/4 long, 7 long, 6,5 long, 6 long.
5 760 € - 2 880 € - 1 680 € - 1 140 € - 540 €
- Primes aux éleveurs :
864 € Claude Pestour, Mme Nelly Pestour.
252 € Michel Bedier.
171 € Suc. Joel Masle, Mme Daniele Paulhac.
81 € Eric Prigent, Stephane Follain, Eric Lecoiffier.
- Temps total : 06'31"36**

357 3341 **PRIX DE LA FORET DU GAVRE** 4.800 m
(Steeple-Chase-Cross-Country)

12 000 € (5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de 6 ans et au-dessus, n'ayant pas reçu 11.000 en steeple-chases (victoires et places) depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.000 depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 160 **Blue Pretender**, h, bf, 10 ans, par Great Pretender IRE et Label Bleu (Pistolet Bleu IRE), 67 k, Jerome Follain (*J Rey*), J Follain 1
- 187⁵ **Poonam**, h, b, 7 ans, par Trempolino USA et Pepples Beach GER (Lomitas GB), 72 k (69 k), ⊗, Xavier-Louis Le Stang (*R Le Stang*), XL Le Stang 2
- Wall House**, h, b, 7 ans, par Astarabad USA et Les Grandes Alpes (Mansonnien), 67 k, Philippe Brechet (*Mr T Guineheux*), Mlle S Duchesnay 3
- Viva Libertad**, f, b, 9 ans, (AQ), par Robin Des Pres et Mirquille (Passing Sale), 68 k (66 k), Hayeres (s) (*V Chatellier*), F Hayeres (s) 4
- 187 **Vous Madame**, f, al, 9 ans, (AQ), par Dano Mast GB et Nyoka (Chef De Cian), 69 k (66 k), ⊗, Xavier-Louis Le Stang (*E Metivier*), XL Le Stang 5
- 224 **Summer Creek**, h, 9 ans, 71 k, Y Lemonnier (*E Bureller*), Y Lemonnier 6
- 322 **Russell**, h, 10 ans, 71 k, Mlle E Varin (*S Dory*), D Cadot (s) 7
- 316 **Cosi Cleste**, h, 6 ans, (AQ), 71 k, A Bocquet (*Mr A Zuliani*), A Bocquet arr
- Prionamix**, h, 10 ans, 67 k (64 k), Ecurie Challenger (*B Moreaux*), O Sauvaget arr
- 138 **Saintoflour**, f, 9 ans, 65 k, ⊗, Mme C Braire (*C Couillaud*), Remy Nerbonne arr
- Miel Cafe**, h, 10 ans, 71 k, Mme C Baron-Losfeld (*A Orain*), Mme C Baron-Losfeld thé

11 partants ; 22 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 304 €
Eng. sup. : *Viva Libertad*
Certif. vétérinaire : *Grand D'Orian*.
3,5 long, 18 long, 9 long, 12 long, 16 long, 30 long.
5 760 € - 2 880 € - 1 680 € - 1 140 € - 540 €

Primes aux éleveurs :
432 € Gestut Park Wiedingen.
252 € Mme Albert Hosselet.
171 € Mlle Frederique Hayeres, Herve Hayeres, Mlle Loeiza Hayeres-Fouchard.
81 € Denis Lemarie, Mme Annie Lemarie.

Temps total : 06'26"11
Une amende de 100 euros a été infligée au jockey VINCENT CHATELLIER (JCK DEPASS PDS AP COURSE + 1 LIVRE)

DURTAL

Lundi 2 avril 2018

Commissaires des courses : François COUETOUX du TERTRE - Laurent THIBAUT - Michel GAUTIER - Maxime PELTIER

358 3326 **PRIX SUPER U DU PAYS LIONNAIS (PX. LE PONTET)** 4.000 m
(Steeple-Chase. - A réclamer. - Apprentis - Jeunes Jockeys - JOCKEYS < 40 victoires)

11 000 € (5 280, 2 640, 1 540, 1 045, 495) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, mis à réclamer pour 9.000 ou à réclamer pour 11.000 porteront 2 k. En outre, les chevaux ayant, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.
Pour Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses. Les décharges prévues par l'article 104 du Code des Courses au Galop ne sont pas applicables dans ce prix.cours.

- 207⁴ **Irakien**, h, b, 6 ans, par Sageburg (IRE) et Isarnix GER (Banyumanik IRE), 71 k, (11.000), ⊗, Ecurie Michel Doineau (*N.W O'Driscoll*), PJ Fertillet 1

244	Oeufs De Paques , h, al, 6 ans, par Daramsar et First Lady Dancer [Le Glorieux (GB)], 67 k, (9.000), ♂, Robert Roulois (<i>E Rongere</i>), W Menuet (s)	2
	Laskof , h, b, 8 ans, par Walk In The Park IRE et Folie Star Gate (Saint Preuil), 67 k, (9.000), Francois-Xavier Chaussonniere (<i>G Boinard</i>), PH Peltier	3
	Prince Du Brizais , h, b, 6 ans, par Kapgarde et Star Du Brizais [Nikos (GB)], 69 k, (11.000), Haras de Magouet (<i>P Dubourg</i>), A Chaille-Chaille	4
287	Land Baron , h, 10 ans, 67 k, (9.000), ♂, R Bertin (<i>A Lethuillier</i>), R Bertin	thé
	Honey De La Motte , f, 6 ans, 65 k, (9.000), Earl Moreau (<i>T Vabois</i>), E Leray (s)	thé
	6 partants ; 11 eng. ; 7 part. déf. - Total des entrées : 73 € Sans motif : <i>Choose Me</i> . 7 long, 20 long, 30 long. 5 280 € - 2 640 € - 1 540 € - 1 045 € Primes aux éleveurs : 792 € Bertrand Romain Lefevre, Thierry Delegue. 396 € Gwenole Thepot, Mlle Steren Thepot, Ewen Thepot, Mme Solange Jouanno. 231 € Haras de la Faisanderie. 156 € Haras de Magouet. Temps total : 05'21''40	
359	3344 PRIX JEAN DE LA SAYETTE (Steeple-Chase. - Autres Que de Pur Sang)	4.000 m
	21 000 € (10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) - dotation France Galop. Pour chevaux entiers, hongres et juments, n'étant pas de race Pur Sang, de 5 ans et au-dessus. Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans et au-dessus, 68 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.500 depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus. Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.	
142	4 Bonaniversere Papa , h, b, 7 ans, (AQ), par Alberto Giacometti IRE et Kusea (Useful), 68 k, Mme Etienne Leenders (<i>H Lucas</i>), E&G Leenders (s)	1
159	1 Cime Des Obeaux , f, b, 6 ans, (AQ), par Saddler Maker (IRE) et Kalimie (Iris Noir), 70 k, Mme Nicolas Devilder (<i>W Lajon</i>), N Devilder	2
310	1 Divine De Thaix , f, bf, 5 ans, (AQ), par Voix Du Nord et Star'ela [Shaanmer (IRE)], 67 k (63 k), Viel (s) (<i>M Viel</i>), L Viel (s)	3
221	4 Baila De Garenne , f, bf, 7 ans, (AQ), par Assessor IRE et Nectarine De Garenne (Panoramique GB), 67 k, Fabian Cellier (<i>P Blot</i>), F Cellier	4
264	Balalaika , h, b, 7 ans, (AQ), par Speedmaster GER et Jarden De Gravelle (Cyborg), 71 k, Tanguy Boivin (<i>P Carberry</i>), T Boivin	5
206	4 Verdel De Kerza , h, 9 ans, (AQ), 75 k (72 k), Earl de Kerza (<i>A Lethuillier</i>), GAB Leenders	6
	Vanope , f, 9 ans, (AQ), 68 k, PH Nicolas (<i>B Claudic</i>), PH Nicolas	7
	Vahine Sun , f, 9 ans, (AQ), 68 k, R Foucher (<i>S Paillard</i>), R Foucher	arr
	Apatride , h, 8 ans, (AQ), 70 k, S Landon (<i>R Julliot</i>), P Journiac	thé
	9 partants ; 10 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 210 € Eng. sup. : <i>Verdel De Kerza</i> 3,5 long, 9 long, 7,5 long, 8,5 long, 19 long, 7 long. 10 080 € - 5 040 € - 2 940 € - 1 995 € - 945 € Primes aux éleveurs : 1 512 € Suc. Jean Gondouin, Mme Françoise Gondouin, Mme Etienne Leenders, Etienne Leenders. 756 € Mme Nicolas Devilder, Fernand Sellier. 441 € Michel Bourgneuf, Mme Guy Boillereau. 299 € Philippe Beaujean. 141 € Mme Caroline Moreau, Gildas Martin, Cyril Letarge, David Gasnier. Temps total : 05'04''22	
HYERES		
Lundi 2 avril 2018		
0607 092		
Commissaires des courses : Claude MENAND - Jean KADDAM - Christine PASTOR - Dominique de La PERRIERE		
360	3349 PRIX COLONEL JEAN PEPIN (Haies. - A réclamer)	3.500 m
	11 000 € (5 280, 2 640, 1 540, 1 045, 495) - dotation France Galop. Pour tous poulains et pouliches de 3 ans, mis à réclamer au minimum pour 8.000, avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000. Poids : 67 k. Surcharges accumulées : 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 8.000. En outre, les poulains et les pouliches, ayant, cette année, en courses de haies, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k. Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.	
	Starman , h, bf, 3 ans, par Manduro GER et Princesse Bleue [Anabaa Blue (GB)], 73 k (69 k), (20.000), Richard Chotard (<i>F Aubony</i>), R Chotard	1
306	Forest Belin , h, np, 3 ans, par Wootton Bassett GB et Closer Star IRE (Xaar GB), 67 k (64 k), (8.000), Patrick-Roger Nicolas (<i>J Zerourou</i>), E Caroux	2
248	Suzannedor , f, np, 3 ans, par Orpen USA et Suzanne Bouet (Rock Of Gibraltar IRE), 67 k, (12.000), Hugues Loiseau (<i>B Fouchet</i>), JL Pelletan	3
	Zeus De Mesc , h, al, 3 ans, par Chichi Creasy et Espoire De Mesc (Discover D'Auteuil), 70 k (67 k), (14.000), Boisbrunet (s) (<i>A Lelievre</i>), A Boisbrunet (s)	4
	Caol , f, b, 3 ans, par Penny's Picnic (IRE) et Forago USA (Forestry USA), 65 k (62 k), (8.000), Claude Olivier Corral (<i>A Beaudoire</i>), H Lageneste (s)	5
	5 partants ; 9 eng. ; 6 part. déf. - Total des entrées : 33 € Condition spéciale : <i>Furidanse De Berce</i> . 10 long, 5 long, 3/4 long, 2,5 long. 5 280 € - 2 640 € - 1 540 € - 1 045 € - 495 € Primes aux éleveurs : 792 € Marc Bridoux. 396 € Mme Veronique Aumeunier, Arnaud Nicolas. 231 € Ecurie Brindor, Hugues Loiseau. 156 € Etienne Olivier. 74 € Francis Montauban. Temps total : 04'19''21 Le jockey A RUIZ GONZALEZ n'étant pas présent sur l'hippodrome, les commissaires ont autorisé son remplacement par le jockey Anthony BEAUDOIR sur le cheval CAOL. En raison de la chute du jockey Lilian FRANZEL (FURIDANSE DE BERCE) resté au sol, l'épreuve a dû être neutralisée après un tour de course. Les Commissaires, après avoir reçu les entraîneurs ou leurs représentants, et après accord de ces derniers, ont décidé de recourir l'épreuve immédiatement (art 172).	
361	3350 PRIX WORDEN (Haies. - A réclamer)	3.800 m
	11 000 € (5 280, 2 640, 1 540, 1 045, 495) - dotation France Galop. Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, mis à réclamer au minimum pour 6.000, avec prix de réclamation supérieurs de 1.000 en 1.000. Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans et au-dessus, 68 k. Surcharges accumulées : 1 k. par 1.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 6.000. En outre, les chevaux ayant, cette année, en courses de haies, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k. Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.	
118	4 Dickenek , h, bf, 5 ans, par Dick Turpin IRE et Baladewa GER (Monsun GER), 70 k (67 k), (10.000), Claude Olivier Corral (<i>A Beaudoire</i>), H Lageneste (s)	1
163	3 Happy March , h, b, 9 ans, par Early March GB et Luna De Miel GB (Shareef Dancer USA), 68 k, (6.000), Joel Barrao (<i>V Chenet</i>), J Barrao	2
238	Gangnam Style , f, b, 7 ans, par Naaqoos (GB) et Evening Serenade IRE (Night Shift USA), 68 k (65 k), (8.000), Joel Barrao (<i>L Franzel</i>), J Barrao	3
	Sky Path , h, b, 6 ans, par Coastal Path GB et Subtle Brain [Septieme Ciel (USA)], 70 k (67 k), (8.000), Mme Laura Grizzetti (<i>D Jolibert</i>), Mme L Grizzetti	4
282	1 Hellcross , h, b, 6 ans, par Crossharbour GB et Baligauth (Subotica), 68 k (65 k), (6.000), Damien Duglas (<i>J Marquestau</i>), M Pitart	5
319	Ensamo , h, 5 ans, 66 k (63 k), (6.000), ♂, Butel & Beaunez (s) (<i>F Aubony</i>), Butel & Beaunez (s)	6
	10 Dogra Magra , f, 5 ans, 70 k, (12.000), ♂, JN Bocahut (<i>B Fouchet</i>), Butel & Beaunez (s)	thé
	7 partants ; 16 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 171 € Sans motif : <i>Shining Life (GB)</i> . 8 long, 1 long, 2,5 long, 10 long, loin. 5 280 € - 2 640 € - 1 540 € - 1 045 € - 495 € Primes aux éleveurs : 792 € Mme Benoit Gabeur. 396 € Alain Clavier, Roger-Yves Simon. 231 € Deln Ltd. 156 € Mlle Elodie Chenet, Herve Chenet. 74 € Thierry-Pierre Gauthier, Didier Baloizou, Regis Gauthier. Temps total : 04'35''26 Le jockey A RUIZ GONZALEZ n'étant pas présent sur l'hippodrome, les Commissaires ont autorisé son remplacement par le jockey Anthony BEAUDOIR sur le cheval DICKENEK. Le jockey FLORENT BAYLE n'étant pas présent sur l'hippodrome, les Commissaires ont autorisé son remplacement par le jockey FLORIAN AUBONY sur le cheval ENSAMO. A l'issue de la course, les commissaires ont ouvert une enquête sur réclamation du jockey Dominique JOLIBERT (SKY PATH) arrivé 4e se plaignant d'avoir été gêné à l'entrée du dernier tournant du parcours par le jockey Anthony BAUDOIRE (DICKENEK) arrivé 1er. Après avoir entendu les jockeys précités et visionné le film de contrôle, les Commissaires ont maintenu l'ordre d'arrivée considérant que le léger mouvement du jockey A BAUDOIRE n'avait pas empêché le cheval SKY PATH (Dominique JOLIBERT) d'obtenir une meilleure allocation. Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné l'entraîneur Joel BARRAO par une amende de 75 euros, les mentions de vaccination portées sur le document d'identification de la jument GANGNAM STYLE n'étant pas conformes.	

LOUDEAC

0128 092

Lundi 2 avril 2018

Commissaires des courses : Alain LOUCE - Alain LEGUEVEL - Théophile MELOU - Christophe COURCY-MICHALON

362 3342 PRIX ONTARIO III 4.000 m (Haies. - A réclamer)

10 000 € (4 800, 2 400, 1 400, 950, 450) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, mis à réclamer pour 6.000, 8.000 ou 10.000. **Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Les chevaux mis à réclamer pour 8.000 porteront 2 k., 10.000, 4 k. En outre, les chevaux, ayant, cette année, en courses de haies, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 59 **Konilez**, h, np, 6 ans, par Konig Turf GER et Villesia (Villez USA), 72 k (69 k), (10.000), Mme Magalen Bryant (*T Henderson*), G Cherel 1
- 231 5 **Polo Rouge**, h, b, 7 ans, par Croco Rouge IRE et Barashela (Baratheia IRE), 72 k (69 k), (10.000), Ecurie des Dunes (*J Hallett*), P Quinton (s) 2
- 190 **Ballingflow**, f, b, 6 ans, par Ballingarry IRE et Lady Flow (With The Flow USA), 68 k, (8.000), Stephane Seignoux (*L Solignac*), Mme V Seignoux 3
- 242 **Assorlin**, h, b, 8 ans, (AQ), par Assessor IRE et Metalline De Nouji (Useful), 68 k, (6.000), Rene Meignen (*O d'Andigne*), A Chaille-Chaille 4
- 120 **Knickers Tivoli**, f, bf, 8 ans, par Sunday Break JPN et Cami Knickers [Lost World (IRE)], 70 k, (10.000), Stephane Seignoux (*P Blot*), Mme V Seignoux 5
- Mister Flight**, h, 7 ans, 72 k (69 k), (10.000), J Lepage (*C Sagot*), J Lepage 6
- 231 2 **Pasquiphard**, h, 10 ans, 70 k (67 k), (8.000), S Lefranc (*JB Breton*), Y Fertillet (s) arr
- 234 **Mchoumah**, f, 5 ans, 68 k (65 k), (10.000), ♂, Ecurie Ouest Racing (*B Porier*), Y Fertillet (s) arr
- 231 1 **Line Fairy**, f, 6 ans, 68 k (68^{1/2} k), (6.000), Mme G Aoudai (*JC Gagnon*), A Chaille-Chaille tbé

9 partants ; 40 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 512 €

Sans motif : *N'Attend Pas Trop.*

5 long, 8 long, 10 long, 15 long, loin.

4 800 € - 2 400 € - 1 400 € - 950 € - 450 €

Primes aux éleveurs :

- 720 € Mme Jocelyne Ventrou, Mlle Valerie Dasque.
360 € Mme Caroline Bressou.
210 € Stephane Seignoux.
142 € Mme Marie-Laure Jouny.
67 € Mme Eugene Masson.

Une mise à pied de 10 jours a été infligée au jockey Mr CEDRIC SAGOT (ERREUR POTEAU)

Une mise à pied de 8 jours a été infligée au jockey Mr JEAN-BAPTISTE BRETON (ERREUR POTEAU)

A l'issue de la 6^{eme} course les commissaires ont ouvert une enquête d'office sur le déroulement du parcours notamment concernant MISTER FLIGHT et PASQUIPHARD. Après audition des jockeys SAGOT Cedric et BRETON Jean Baptiste, il s'avère qu'ils ont déclaré avoir pensé que la course était terminée après le passage du poteau et ont arrêté leurs chevaux respectivement 2^{eme} et 3^{eme}. Les jockeys ont été sanctionnés et l'arrivée maintenue.

363 3343 PRIX HENRI RAGOT (GRAND STEEPLE-CHASE DE PAQUES) 4.200 m (Steeple-Chase)

18 000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, ayant à la clôture des engagements une valeur égale ou inférieure à 58 k. et n'ayant pas, depuis le 1^{er} septembre de l'année dernière inclus, reçu, en steeple-chase, une allocation de 8.000. **Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.500 cette année et par 5.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 268 2 **Mon Guillaume**, h, b, 7 ans, par Ballingarry IRE et Belle Maison (Mansonnien), 70 k (68 k), Arnaud Chaille-Chaille (*T Lemagnen*), A Chaille-Chaille 1
- 287 5 **Semaine Sainte**, f, np, 6 ans, par Saint Des Saints et Royale Rockeuse (Laveron GB), 67 k (65 k), Noel Boudraa (*JB Breton*), PJ Fertillet 2
- Monsieur Oliver**, h, b, 7 ans, par Palace Episode USA et Samarkand USA (Saarland USA), 68 k (65 k), ♂, Rene Guillerm (*A Baudoin-Boin*), S Gouyette 3
- 267 2 **Resent Full**, h, b, 10 ans, par Cachet Noir USA et Rivastine (Phantom Breeze IRE), 70 k, Fabrice Derval (*A Lotout*), B Lefevre 4
- 207 2 **Speed Win**, h, b, 6 ans, par Spanish Moon USA et Valse De Bel Air (Call Me Sam), 71 k (68 k), ♂, Eric Lecoiffier (*T Henderson*), E Lecoiffier 5
- 267 3 **Kay**, f, 9 ans, 66 k (62 k), Mme E Collinson (*Y Courmont*), T Poche 6

Ulti Mome, h, 10 ans, (AQ), 68 k (65 k), J Lepage (*C Sagot*), J Lepage 7

206 **Nob Hill**, h, 10 ans, 68 k, G Nemegeher (*L Solignac*), A Le Clerc (s) 8

153 **Peak Raider IRE**, h, 14 ans, 71 k (68 k), B Le Regent (*M Govaerts*), B Le Regent 9

9 partants ; 34 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 768 €
Sans motif : *Arouba De La Mare.*

5 long, 3 long, 2,5 long, 20 long, 3 long, 2 long, tête, 6 long.
8 640 € - 4 320 € - 2 520 € - 1 710 € - 810 €

Primes aux éleveurs :

- 1 296 € Claude Dujon, Arnaud Chaille-Chaille.
648 € Philippe Mehat.
378 € Haras du Logis Saint Germain.
121 € Mme Virginie Bru.

Une mise à pied de 2 jours a été infligée au jockey Mr ARMEL LOTOUT (INDISCIPLINE JOCKEY DEPART)

STRASBOURG

Lundi 2 avril 2018

Commissaires des courses : Marc FREYSZ - François BURG - Jean-Pierre FIX - Sébastien LITZELMANN

364 3352 PRIX GENERAL LE BLEU 3.400 m (Steeple-Chase)

17 000 € (8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop.
Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu une allocation de 5.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 1.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 180 5 **Aurelio GER**, h, np, 4 ans, par Kamsin GER et Audrey GER (Sholokhov IRE), 67 k, Jeannot Andt (*K Dubourg*), G Macaire (s) 1
- 191 2 **A Magic Man (IRE)**, h, gr, 4 ans, par Lawman et Ayun Tara (Martaline GB), 69 k, Bernd Glutsch (*RL O'Brien*), G Macaire (s) 2
- 217 **Monte Gordo**, h, b, 4 ans, par Zambezi Sun GB et Polychrome (Bering (GB)), 67 k, Hyperion Sarl (*F de Giles*), E Clayeux (s) 3
- 289 **Eoline**, f, np, 4 ans, (AQ), par Vision D'Etat et Olementine (Video Rock), 66 k (65 k), Philippe Rousseau (*E Labaisse*), A Boisbrunet (s) 4
- 305 3 **C'Est Pas Possible**, m, b, 4 ans, par Kingsalsa USA et Queen Of Colours (GB) (Royal Academy USA), 68 k, Alain Maubert (*K Herzog*), S Culin 5
- Eto Sport**, h, 4 ans, 67 k (64 k), Mme M Rovel (*A Masson*), F Matzinger 6

6 partants ; 28 eng. ; 6 part. déf. - Total des entrées : 445 €

8 long, 6 long, 2,5 long, 3/4 long, 10 long.

8 160 € - 4 080 € - 2 380 € - 1 615 € - 765 €

Primes aux éleveurs :

- 1 224 € Gestut Harzburg, prime non attribuée.
612 € Haras du Mont Dit Mont.
357 € Hyperion Sarl, Kais Mbarek.
242 € Mme Laure Giethlen Cadiergues, Didier Giethlen.
114 € Alain Maubert.

Temps total : 04'20"87

365 3351 PRIX DE L'AMI FRITZ 3.800 m (Haies)

17 000 € (8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant, en course à obstacles, depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus, ni reçu 15.000 (victoires et places) ni reçu une allocation de 8.000. **Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.500, depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 185 1 **Vezeley**, h, b, 9 ans, (AQ), par Dom Alco et Outre Mer (Sleeping Car), 69 k, Ecurie Patrick Joubert (*F de Giles*), E Clayeux (s) 1
- Peregrina**, f, b, 10 ans, par Sagacity et Sun Strees (French Stress USA), 67 k (64 k), Pascal Vannereux (*G Fabre*), P Vannereux 2
- Annot (IRE)**, h, b, 7 ans, par Azamour IRE et Allegro Vivace (Muhtathir GB), 68 k, Bernard Ferrand (*K Herzog*), S Culin 3
- Wood Law**, f, b, 8 ans, par Classic Law GB et Wind Of Grace (Exit To Nowhere USA), 66 k, Claude Thiriet (*CE Cayeux*), F Matzinger 4
- Dia Mans**, h, b, 5 ans, (AQ), par Network GER et Keep Well (Agent Bleu), 66 k (63 k), Alexandre Hamel (*A Masson*), F Matzinger 5
- Poulaphouca**, f, 8 ans, 66 k (64 k), Stall Newbridge (*L Sloup*), Mme DU Smith 6
- Thymian GER**, h, 5 ans, 66 k, Stall Advokat (*M.J Quinlan*), M Weber arr

7 partants ; 28 eng. ; 7 part. déf. - Total des entrées : 464 €

1 long, 4 long, 1 long, 10 long, loin.
8 160 € - 4 080 € - 2 380 € - 1 615 € - 765 €

Primes aux éleveurs :

1 224 € Mme Michele Juhen-Cypres.
357 € Bernard Ferrand, Nicolas Ferrand.
242 € Claude Thiriet.
114 € Suc. Hubert-Claude Delorme, Gerard-Antoine Delorme.

Temps total : 04'39''23

Une amende de 75 euros a été infligée au jockey Mr GUILLAUME FABRE (CRAVACHE ABUSIVE)

Une mise à pied de 1 jours a été infligée au jockey Mr CHARLES-EDWARD CAYEUX (CRAVACHE ABUSIVE RECIDIVE)

COMPIEGNE

Réunion organisée par FRANCE GALOP PROVINCE

0880 093

Mardi 3 avril 2018

Commissaires des courses : Gérard LAVOINE - Gilles DELLOYE -
Denis MASSION - Patrick SOURD

366 3353 PRIX DES CADETTES 3.200 m (Haies - Femelles)

48 000 € (23 040, 11 520, 6 720, 4 560, 2 160)

Pour pouliches de 3 ans, n'ayant pas reçu 24.000 en courses de haies (victoires et places). **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues (victoires et places) : 1 k. par 5.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

Vanille Du Berlais, f, gr, 3 ans, par Poliglote (GB) et Orphee Du Berlais (Cadoudal), 66 k, Guillaume Luyckx (*K Dubourg*), G Macaire (s) 1

Sagaline, f, ab, 3 ans, par Vision D'Etat et Saga De Senam (Saint Des Saints), 66 k, Jacques Detre (*A Duchene*), F Nicolle 2

248 Jugeotte, f, b, 3 ans, par George Vancouver USA et Margot Mine IRE (Choisir AUS), 66 k (63 k), Ecurie Pignon M&M (*J Tabary*), Y Gourraud (s) 3

248 5 Little Island, f, al, 3 ans, par Martaline GB et Isle (Cadoudal), 66 k (62 k), Collet (s) (*Mlle M Lagrange*), ROB Collet (s) 4

248 4 Melodie D'Auteur, f, bf, 3 ans, par Authorized IRE et Helvetic Melody (Kendor), 66 k, Mme Patrick Papot (*L Phillipperon*), G Chereh 5

248 2 Fearless Lady, f, 3 ans, (AQ), 68 k (67 k), Ecurie Patrick Klein (*A Estrabol*), F Nicolle 6

6 partants ; 23 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 2 020 €

Eng. sup. : *Fearless Lady*

Sans motif : *Vallee De Seine*.

Certif. vétérinaire : *First Rochelaise*.

9 long, 4 long, 7 long, 3,5 long, 7 long.

23 040 € - 11 520 € - 6 720 € - 4 560 € - 2 160 €

Primes aux éleveurs :

3 456 € Jean-Marc Lucas.
1 728 € Pierre Senamaud, Jacques Detre.
1 008 € Mulungu Bloodstock.
684 € Terrains D'Avilly St Leonard.
324 € M.I. Bloodstock Ltd.

Temps total : 04'18''37

Le jockey Théo CHEVILLARD étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la pouliche FEARLESS LADY par le jockey Allan ESTRABOL au poids de 67 kg.

Les Commissaires, ont interdit à la pouliche VALLEE DE SEINE de participer à la course, les mentions de vaccinations portées sur le document d'identification ne permettant pas d'établir qu'elle a reçu les injections de rappel dans les conditions fixées par l'article 135 du Code des Courses au Galop.

A l'issue de la course, les Commissaires ont entendu en ses explications le jockey Allan ESTRABOL sur la performance de la pouliche FEARLESS LADY, arrivée non-placée.

L'intéressé a déclaré qu'au bout d'un tour elle s'était retrouvée sans ressource, n'expliquant pas cette contre-performance.

Les Commissaires ont enregistré ces explications.

367 3355 PRIX ORVILLIERS 3.600 m (Haies)

45 000 € (21 600, 10 800, 6 300, 4 275, 2 025)

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, n'ayant pas reçu 5.000 en courses à obstacles (victoires et places). **Poids : 68 k.** Les poulains et les pouliches ayant reçu 3.000 en courses à obstacles (victoires et places) porteront 2 k. En outre, les poulains et les pouliches n'ayant pas couru, en courses à obstacles, recevront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

246 4 Grand Banks (GB), h, b, 4 ans, par Hurricane Run IRE et Akoyama (GB) (Peintre Celebre USA), 68 k, Suc. Jean-Francois Vignion (*E Chazelle*), JUL Pheippon 1

Abbarezt, h, gr, 4 ans, par On Est Bien (IRE) et Abaque (Snurge IRE), 66 k (65 k), Francois Picard (*D Ubeda*), G Mousnier 2

Vis Ta Loi, h, al, 4 ans, par Smadoun et Dicte Ta Loi [Lost World (IRE)], 66 k, Mme Isabelle Peltier (*O Jouin*), PH Peltier 3

Amabo, h, bf, 4 ans, par Amadeus Wolf GB et Boreade [Lost World (IRE)], 68 k (65 k), Fouin (s) (*S Pechaire*), Y Fouin (s) 4

Quart De Coing, h, b, 4 ans, par Sinndar IRE et Wells Vision GER (Monsun GER), 66 k, Charles-Hubert de Chaudenay (*B Claudic*), Y Fouin (s) 5

246 Candos, h, 4 ans, 68 k, G Augustin-Normand (*R Schmidlin*), FM Cottin (s) 6

286 Terre De Rois, f, 4 ans, 68 k, F Cheyer (*A Acker*), F Cheyer 7

Esprit D'Equipe, h, 4 ans, 66 k (67 k), Mme P Papot (*J Reveley*), G Macaire (s) 8

246 3 French Warrior (FR), h, 4 ans, 68 k (65 k), GR Petit (*M Lefebvre*), D Cottin (s) 9

217 My Arman, h, 4 ans, 68 k (65 k), Y Gourraud (s) 10

(*B Glantzmann*), Y Gourraud (s)

199 Solemare (IRE), h, 4 ans, 68 k (65 k), ♂, C Marzocco (*J Tabary*), FM Cottin (s) -

Aurelien (IRE), h, 4 ans, 66 k, Lady O'Reilly (*B Lestrade*), G Macaire (s) -

294 5 High Alpha, h, 4 ans, 70 k, E Sauren (*J Plouganou*), C Fey (s) -

Montgeroult, h, 4 ans, 66 k, ROB Ollivier (*A de Chitray*), M Rolland (s) -

Okman Des Mottes, h, 4 ans, 70 k (67 k), P Lenogue arr

(*A Merienne*), P Lenogue

31 Thigh Rock, h, 4 ans, 70 k (67 k), C Machado (*N.W O'Driscoll*), FM Cottin (s) arr

Moon Sailor, h, 4 ans, 66 k, L Disaro (*K Herzog*), arr

JP Gallorini (s)

17 partants ; 76 eng. ; 3 eng. sup. - Total des entrées : 4 252 €

Eng. sup. : *Abbarezt, Esprit D'Equipe*

Sans motif : *Cayras Star*.

Chev. élim. : *Taste Of Rock, Clea De Boistron*.

2 long, 1 long, encolure, 9 long, 2,5 long, 7 long, nez, 10 long, 1/2 long.

21 600 € - 10 800 € - 6 300 € - 4 275 € - 2 025 €

Primes aux éleveurs :

3 240 € Mlle Michele Bliard.

1 620 € Francois-Gilles de la Bonneliere.

945 € Noel Solier.

641 € Mme Chantal Terrenegre-Laval, Jean-Luc Laval.

303 € Charles-Hubert de Chaudenay.

Temps total : 04'37''81

Les Commissaires, ont interdit au hongre CAYRAS STAR de participer à la course, les mentions de vaccinations portées sur le document d'identification ne permettant pas d'établir qu'il a reçu les injections de rappel dans les conditions fixées par l'article 135 du Code des Courses au Galop. Le jockey David BRASSIL étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre THIGH ROCK par le jockey Noel-William O'DRISCOLL.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Dylan UBEDA en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (1ère infraction - 7 coups).

368 3354 PRIX AUBEPINE 3.600 m (Haies - Femelles)

45 000 € (21 600, 10 800, 6 300, 4 275, 2 025)

Pour pouliches de 4 ans, n'ayant en courses à obstacles, ni couru trois fois, ni reçu deux allocations, ni reçu une allocation de 21.000. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 5.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

Ejland, f, b, 4 ans, (AQ), par Vision D'Etat et Septland (Agent Bleu), 67 k, Jacques Detre (*T Beurain*), D Sourdeau de Beaugerard (s) 1

154 2 Zia Marta, f, gr, 4 ans, par Martaline GB et Queen Zia (Kapgarde), 67 k, Christian Salet (*M Regairaz*), D Bressou 2

Brasilera, f, gr, 4 ans, par Blue Bresil et Faraude (Take Risks), 66 k, Jacques Seror (*L Phillipperon*), M Seror (s) 3

En Grande Pompe, f, b, 4 ans, par Poliglote (GB) et Posh Lady IRE (Peintre Celebre USA), 68 k (67 k), Haras de Saint-Voir (*A Estrabol*), F Nicolle 4

Rocktaline, f, b, 4 ans, par Protektor GER et Courtaline (Martaline GB), 68 k, Charles-Eric de Roince (*C Lefebvre*), N Paysan 5

Lovina, f, 4 ans, 66 k (63 k), Ecurie Mirande (*C Sagot*), Mme l Pacault 6

Estrie, f, 4 ans, (AQ), 66 k, JF Colas (*A de Chitray*), A Boisbrunet (s) 7

Evidence D'Ainay, f, 4 ans, 66 k, Ecurie Centrale arr

(*D Mescam*), FM Cottin (s)

Balikesir Dancer, f, 4 ans, 66 k (63 k), Y Gourraud (s) arr

(*J Tabary*), Y Gourraud (s)

154 1 Notre Virenne, f, 4 ans, 68 k (65 k), P Journiac (*P Dubourg*), 10 partants ; 33 eng. ; 12 part. déf. - Total des entrées : 1 170 €

Condition spéciale : *Elusive Esqua*.

Certif. vétérinaire : *Etoile Du Luy*.

1/2 long 3/4, 1 long 1/4, 6 long, 4 long, 2,5 long, 15 long.

21 600 € - 10 800 € - 6 300 € - 4 275 € - 2 025 €

Primes aux éleveurs :

3 240 € Thierry Cypres.

1 620 € Christian Salet.

945 € Jacques Seror.

641 € Haras de Saint-Voir.

303 € Laurent Huau, Patrice Huau.

Temps total : 04'43''19

Le jockey Théo CHEVILLARD étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la pouliche EN GRANDE POMPE par le jockey Allan ESTRABOL au poids de 67 kg.

La pouliche ELUSIVE ESQUA s'étant accidentée en tombant à la haie d'essai, a été déclarée non-partante.

369 3360 **PRIX JOURNALISTE** **4.100 m**
(Steeple-Chase)
(L.)

90 000 € (43 200, 21 600, 12 600, 8 550, 4 050)

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus. Poids : 5 ans, 65 k. ; 6 ans et au-dessus, 67 k.** Surcharges accumulées et limitées à 6 k. pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 26.000 depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus et par 53.000 du 1er juillet 2016 inclus au 31 décembre 2016 inclus.

172 **2 Tiesto D'Authie**, h, b, 7 ans, par Cachet Noir USA et Tikibreeze (Phantom Breeze IRE), 69 k, Ecurie Masofrau (*J Plouganou*), G Chereh 1

250 **1 Middle**, h, gr, 5 ans, par Smadoun et Memorial (Homme De Loi IRE), 66 k, Haras de Beauvoir (*A de Chitray*), G Chereh 2

54 **7 Balkan Du Pecos**, h, al, 7 ans, (AQ), par Balko et Fiesta Du Pecos (Panoramic GB), 67 k, Jean-Marie Lapoujade (*A Duchene*), F Nicolle 3

251 **3 Prince Philippe**, h, b, 8 ans, par Denham Red et Coquine D'Anjou (Saint Cyrien), 68 k, Mme Marie-France Besnard (*L Phillipperon*), P Bourgeais 4

197 **3 Miss Salsa Blue**, f, b, 5 ans, par Blue Bresil et Brave D'Honneur (Baroud D'Honneur), 65 k, Mme Catherine Coiffier (*T Gueguen*), F Nicolle 5

215 **Mallorca**, f, 8 ans, 68 k, H De Waelle (*A Merienne*), P Lenogue 14
6 partants ; 29 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 2 457 €
Sans motif : *Saint Palois*.

Certif. vétérinaire : *Farlow Des Mottes*.

7 long, 3 long, 2,5 long, encolure.

43 200 € - 21 600 € - 12 600 € - 8 550 € - 4 050 €

Primes aux éleveurs :

6 480 € Yann Rougegrez, Jean-Luc Henry.

3 240 € Earl de Cordelles, Antoine Lamotte D'Argy.

1 890 € Haras du Pecos.

1 282 € Philippe Bourgeais, Mme Marie-France Besnard.

607 € Mme Catherine Coiffier.

Temps total : 05'34''05

Les Commissaires, ont interdit au hongre SAINT PALOIS de participer à la course, les mentions de vaccinations portées sur le document d'identification ne permettant pas d'établir qu'il a reçu les injections de rappel dans les conditions fixées par l'article 135 du Code des Courses au Galop.

Le jockey Théo CHEVILLARD étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre BALKAN DU PECOS par le jockey Arnaud DUCHESNE au poids de 67 kg.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Arnaud DUCHESNE en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 4 jours, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (3ème infraction - 7 coups) (Listed Race).

Par ailleurs, à l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le jockey Jonathan PLOUGANOU en ses explications, lui ont adressé des observations, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules.

370 3357 **PRIX DU BREVENT** **3.200 m**
(Haies. - Mâles et Hongres)

45 000 € (21 600, 10 800, 6 300, 4 275, 2 025)

Pour poulains entiers et hongres de **3 ans**, n'ayant pas reçu 9.000 en courses de haies (victoires et places). **Poids : 66 k.** Les poulains ayant reçu 5.000 en courses de haies (victoires et places) porteront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

Powder Path, h, b, 3 ans, par Coastal Path GB et Powder Tremp (Tremolino USA), 66 k, Jacques Detre (*T Gueguen*), F Nicolle 1

Uniketat, h, bf, 3 ans, par Vision D'Etat et Ahombros (Mansonnien), 66 k (67 k), Jacques Detre (*J Plouganou*), H Lageneste (s) 2

256 **Vilamoura**, h, b, 3 ans, par Rajsaman et Keeping Gold (Goldneyev USA), 66 k, Guy Chereh (*D.E Mullins*), G Chereh 3

283 **3 Mester**, h, b, 3 ans, par Tin Horse (IRE) et Altane (Emperor Jones USA), 66 k, Mme Geraldine Reille-Villedéy (*JL Beaunez*), Butel & Beaunez (s) 4

283 **5 Fun Eclair**, h, b, 3 ans, par Evasive GB et Fun Victoire (Victory Note USA), 66 k (63 k), Earl de la Vallée (*M Govaerts*), C Plisson 5

Flavio St Goustan, h, 3 ans, 66 k, A Bassi (*M Regairaz*), D Bressou 1

Tasunke, h, 3 ans, 66 k, Genetique Obstacle (*B Lestrade*), G Macaire (s) 2

Birk Borkason, h, 3 ans, 66 k, U Sjoberg (*A de Chitray*), D Cottin (s) 3

8 partants ; 32 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 1 053 €

Certif. vétérinaire : *Dogon GB*.

12 long, 5 long, 30 long, 1 long 1/4.

21 600 € - 10 800 € - 6 300 € - 4 275 € - 2 025 €

Primes aux éleveurs :

3 240 € Gilbert Nihotte.

1 620 € Jean Contou-Carrere, Yves Broca.

945 € Guy Chereh.

641 € Haras du Bosquet, Mme Didier Guillemain.

303 € Mme Sylvie Langlois, Alexandre Alain Langlois, Baptiste Langlois.

Temps total : 04'21''87

371 3356 **PRIX ROBERT FOURNIER SARLOVEZE** **3.600 m**
(Haies. - Handicap de catégorie)

48 000 € (21 600, 10 560, 6 240, 4 320, 2 400, 1 680, 1 200)

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus.**

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicap aura attribué une valeur égale ou inférieure à 56 k.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

Références : 5 ans, +15 ; 6 ans et +, +17.

Dandy Du Seuil, h, b, 5 ans, (AQ), par Apsis GB et Fee Du Tennis (Lute Antique), 67 k, Mme Marc Boudot (*L Phillipperon*), M Seror (s) 1

Blue Tara (GB), f, b, 8 ans, par Kayf Tara GB et Asola Blue (Asolo GER), 72 k (69 k), Mme Veronique Bertran de Balanda (*J Claudic*), J Bertran de Balanda (s) 2

190 **2 Soldier Baz**, h, np, 7 ans, par Sageburg (IRE) et Hokmah GB (Pennekamp USA), 69 1/2 k (68 1/2 k), Guillaume Mousnier (*D Ubeda*), G Mousnier 3

200 **2 Tom Mix**, h, b, 8 ans, par Sunday Break JPN et Tangshan CAN (Zilal USA), 71 k (68 k), Mme Georges Sandor (*S Pechaire*), Y Fouin (s) 4

201 **4 Back To Bresil**, f, b, 5 ans, par Muhtathir GB et Miss Recif (IRE) (Exit To Nowhere USA), 66 k, ☉, Jose Bruneau de la Salle (*R Schmidlin*), FM Cottin (s) 5

242 **Astephanos**, h, b, 7 ans, par Enrique (GB) et Kallithea (Esprit Du Nord USA), 67 k (64 k), Athanase Pouloupoulos (*F Bayle*), M Seror (s) 6

250 **Emilie Kap**, f, b, 6 ans, par Kap Rock et Petite Emilie (Mtoto GB), 72 k (69 k), Lionel Boissaux (*M Lefebvre*), P Lenogue 7

Bo Bleu, h, 7 ans, (AQ), 70 k, C Boillot (*B Claudic*), C Boillot 8

262 **Le Meteque**, h, 5 ans, 67 k (64 k), C Machado (*N.W O'Driscoll*), FM Cottin (s) 9

Dunnet Head, h, 5 ans, 68 k, RA Green (*J Plouganou*), M Rolland (s) 10

My Greatprima, f, 6 ans, 71 1/2 k (70 1/2 k), Scea Barbottiere (*M Farcinade*), O Regley 11

Apple's Kamikaze, h, 5 ans, 71 k, ☉, Meridian (*J Myska*), Mme S Myskova 12

253 **Mayberry**, f, 6 ans, 70 k, Ecurie Centrale (*D Mescam*), FM Cottin (s) 13

201 **5 Sainte Bowl**, f, 5 ans, 68 k, B Goudot (*E Chazelle*), B Goudot (s) 14

14 partants ; 53 eng. ; 16 part. déf. - Total des entrées : 2 424 €

Sans motif : *Discretion, Alpagueur*.

3,5 long, 2,5 long, 10 long, 1/2 long 3/4, 4 long, 18 long, 12 long, 15 long, 1,5 long.

21 600 € - 10 560 € - 6 240 € - 4 320 € - 2 400 € - 1 680 € - 1 200 €

Primes aux éleveurs :

3 240 € Mme Marc Boudot.

1 584 € Bertran de Balanda (s), Elms Stud Company Ltd.

936 € Jean Le Prieur.

648 € Georges Sandor.

360 € Jean-Louis Pariente.

252 € Athanase Pouloupoulos.

180 € Jean-Louis Berger.

Temps total : 04'44''44

Les Commissaires, ont interdit au hongre ALPAGUEUR et à la jument DISCRETION de participer à la course, les mentions de vaccinations portées sur leur document d'identification ne permettant pas d'établir qu'ils avaient reçu les injections de rappel dans les conditions fixées par l'article 135 du Code des Courses au Galop.

Le jockey Adrien MERIENNE s'étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la jument EMILIE KAP par le jockey Maxime LEFEBVRE.

Le jockey David BRASSIL étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre LE METEQUE par le jockey Noel-William O'DRISCOLL.

372 3358 PRIX DE DINARD **3.800 m**
 (Steeple-Chase)

52 000 € (24 960, 12 480, 7 280, 4 940, 2 340)

 Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas reçu 27.000 en steeple-chases (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 6.000 cette année et par 12.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 247** ¹ **Ex Fan Des Sixties**, f, b, 4 ans, (AQ), par Poliglote (GB) et Paranoïa (Esprit Du Nord USA), 69 k, Mme Henri Devin (*T Gueguen*), F Nicolle 1
- 197** ¹ **Kapkiline**, f, gr, 4 ans, par Kapgarde et Kotkiline (Martaline GB), 66 k, Mme Suzanne Tessier (*B Lestrade*), G Macaire (s) 2
- 249** ² **Ardcross**, h, bf, 4 ans, par Confuchias IRE et Arduinna GER [Winged Love (IRE)], 69 k, Jeremie Bossert (*K Nabet*), G Macaire (s) 3
- 133** **Elie De Kerker**, h, b, 4 ans, par Coastal Path GB et Ophelie De Kerker (Cadoudal), 68 k, Ecurie des Dunes (*J Duchene*), P Quinton (s) 4
- 249** ⁴ **Pressagny**, h, b, 4 ans, par Great Pretender IRE et Terre Normande (Kapgarde), 67 k, Fouin (s) (*B Claudic*), Y Fouin (s) 5
- Socha**, h, 4 ans, 68 k (67 k), A Pinot (*D Ubeda*), P Leblanc arr

6 partants ; 33 eng. ; 6 part. déf. - Total des entrées : 1 336 €

1 long 1/4, 2 long, encolure, loin.

24 960 € - 12 480 € - 7 280 € - 4 940 € - 2 340 €

Primes aux éleveurs :

3 744 € Francois-Marie Cottin, Suc. Paul Green.

1 872 € Haras des Coudraies.

1 092 € Patrick Guedj, Jeremie Bossert.

741 € Mme Kerstin Drevet.

351 € Hugues Roussel.

Temps total : 04'55''95

Les Commissaires ont autorisé le hongre SOCHA à ne faire qu'un seul tour du rond monté, l'entraîneur ayant fait la demande dans les délais fixés, le dit hongre ayant un comportement nécessitant cette dérogation.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu les jockeys Jordan DUCHENE (1ère infraction - 7 coups) et thomas GUEGUEN (1ère infraction - 7 coups) en leurs explications, les ont sanctionné par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de leur cravache

373 3359 PRIX DE PRECHAC **3.900 m**
 (Steeple-Chase. - Autres Que de Pur Sang)

52 000 € (24 960, 12 480, 7 280, 4 940, 2 340)

 Pour chevaux entiers, hongres et juments de **5 ans**, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant pas reçu, en steeple-chases une allocation de 24.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 4.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 213** ³ **Decret**, h, al, 5 ans, (AQ), par Network GER et Sience Fiction (Dom Alco), 70 k, Mme Patrick Papot (*T Gueguen*), F Nicolle 1
- De Main De Maitre**, h, al, 5 ans, (AQ), par Sholokhov IRE et Sortie De Secours (Tremolino USA), 70 k, Haras de Saint-Voir (*J Plouganou*), G Chereil 2
- 205** ⁴ **D'Jango**, h, np, 5 ans, (AQ), par Balko et Quizas Jolie (Video Rock), 70 k, Mme Patrick Papot (*J Duchene*), P Quinton (s) 3
- 205** ³ **Du Jamais Vu**, h, np, 5 ans, (AQ), par Vision D'Etat et Olidee (Robin Des Champs), 72 k, Jacques Detre (*J Reveley*), G Macaire (s) 4
- Diamant Bleu**, h, b, 5 ans, (AQ), par Montmartre et Cate Bleue (Katowice), 69 k, Williams/jakeman/booth (*Mr C Williams*), NSL Williams 5
- Don Gador Aa**, h, 5 ans, (AA), 63 k (61 k), Mme M Masselin (*N Gauffenic*), D Windrif tbé

6 partants ; 25 eng. ; 6 part. déf. - Total des entrées : 1 040 €

1/2 long 3/4, 1/2 long 3/4, 1 long 1/4, 10 long.

24 960 € - 12 480 € - 7 280 € - 4 940 € - 2 340 €

Primes aux éleveurs :

3 744 € Herve D' Armaille.

1 872 € Haras de Saint-Voir.

1 092 € Jacques Cypres, Laurent Couetil.

741 € Thierry Cypres.

351 € Francois-Marie Cottin.

Temps total : 05'31''93

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu les jockeys Jordan DUCHENE et Thomas GUEGUEN en leurs explications, leur ont adressé des observations pour avoir fait un usage manifestement abusif de leur cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules.

FONTAINEBLEAU

Réunion organisée par FRANCE GALOP PROVINCE

0408 094

Mercredi 4 avril 2018

Commissaires des courses : Patrick SABAROTS - Nicole BRAEM - François COUETOUX du TERTRE - Georges MORELL

374 3364 PRIX D'ENGHEN **3.550 m**
 (Haies. - A réclamer)

17 000 € (8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765)

 Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, mis à réclamer pour 9.000 ou 11.000. **Poids: 68 k.** Les poulains et pouliches mis à réclamer pour 11.000, porteront 2 k. En outre, les poulains et pouliches ayant, cette année, en courses de haies, reçu une allocation de 7.000 porteront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 286** ¹ **Batura Sar**, f, b, 4 ans, par Sunday Break JPN et Misery Hill [Nombre Premier (GB)], 70 k (67 k), (11.000), Boutin (s) (*M Lefebvre*), M Seror (s) 1
- 286** ² **Jenychope**, f, al, 4 ans, par Soave GER et Jennhill (Sabrehill USA), 68 k (65 k), (11.000), Hubert De Waele (*A Merienne*), P Lenogue 2
- 162** ³ **Chailld'elle**, f, b, 4 ans, par Irish Wells et Kaldame (April Night), 68 k (65 k), (11.000), Arnaud Chaille-Chaille (*P Dubourg*), A Chaille-Chaille 3
- 327** **Jarnac De Ray**, h, gr, 4 ans, par Near Honor GER et Kermeline (Le Balafre), 68 k (67 k), (9.000), ⊗, Stephan Hoffmeister (*D Ubeda*), M Seror (s) 4
- 165** **Lion Rouge**, h, b, 4 ans, par Rajsaman et Serpenta GER (Protector GER), 68 k (65 k), (9.000), Mme Floriana de Vito (*S Agbal*), L Maceli 5
- 284** ³ **The Reckoning**, h, 4 ans, 70 k (67 k), (11.000), ⊗, Tenuta Dei Principi (*C Smeulders*), L Maceli 6
- 203** **Samba Bresilienne**, f, 4 ans, 68 k (65 k), (11.000), Y Fouin (s) (*T Stromboni*), Y Fouin (s) 7
- 327** **Ri**, h, 4 ans, 70 k, (11.000), ⊗, Ecurie Centrale (*D Mescam*), FM Cottin (s) 8
- Coup D'Ange**, f, 4 ans, 66 k (63 k), (9.000), Ecurie desANGES Earl (*M Govaerts*), J Merienne 9
- 9** **Yard Bird**, h, 4 ans, 68 k (67 k), (9.000), South Kensington Stables Ltd (*M Farcinade*), J Bertran de Balanda (s) 10
- 284** **Methodic IRE**, h, 4 ans, 70 k (67 k), (11.000), N Boudraa (*F Bayle*), Butel & Beaunez (s) -
- 167** **Summer Quest**, f, 4 ans, 68 k, (11.000), F Cheyer (*B Claudic*), F Cheyer -
- 12** **Coeur Rouge (GB)**, h, 4 ans, 68 k (65 k), (9.000), H Merienne (*C Babel*), H Merienne -
- 284** **African Spirit**, h, 4 ans, 68 k (65 k), (9.000), B Sitruk (*N Terrassin*), P Chevillard -

14 partants ; 36 eng. ; 14 part. déf. - Total des entrées : 440 €

8 long, 1 long 1/4, 4 long, 1 long 1/4, courte encolure, 6 long, 3/4 long, 3 long, 3/4 long.

8 160 € - 4 080 € - 2 380 € - 1 615 € - 765 €

Primes aux éleveurs :

1 224 € Boutin (s), Mme Carole Sineux.

612 € Alain Chopard.

357 € Arnaud Chaille-Chaille, Lilian Blondelle.

242 € Mme Yvette Godefroy.

114 € Boutin (s).

Jenychope, réclamée 11.650,00 € par son propriétaire.

Batura Sar, réclamée 12.222,00 € par son propriétaire.

Temps total : 04'16''70

Les Commissaires ont autorisé le hongre THE RECKONING à être monté sur la piste, l'entraîneur ayant formulé sa demande dans les délais.

375 3365 PRIX THIERRY CLEMENT **3.800 m**
 (Haies. - Apprentis - Jeunes Jockeys - JOCKEYS < 40 victoires)

20 000 € (9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900)

 Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en courses de haies, reçu 10.000 (victoires et places). **Poids : 5 ans, 65 k. ; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 3.000 cette année et par 6.000 l'année dernière.

Pour Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses.
Les décharges prévues par l'article 104 du Code des Courses au Galop ne sont pas applicables dans ce prix.

- 304** **Opulent D'Oroux**, m, al, 5 ans, par Monos GER et Opportunistic IRE (Mukaddamah USA), 67 k, Mme Marc Boudot (*F Bayle*), M Seror (s) 1
- 96** **Beaute Promise**, f, b, 5 ans, par Great Pretender IRE et Coeur De Valse (Anabaa Me), 70 k, ⊗, Mme Gerard Aoudai (*P Dubourg*), A Chaille-Chaille 2
- 114** ³ **Casatchok**, h, b, 6 ans, (AQ), par König Turf GER et Polynesia (April Night), 69 k, Gilbert Lenzi (*J Claudic*), G Chereil 3

207	Yadissime , h, gr, 6 ans, par Montmartre et Linamixa (Lord Of Men GB), 71 k, Mme Michele Gilles (<i>K Deniel</i>), B Lefevre	4
125	Grandgarde , h, bf, 5 ans, par Al Namix et Grande Cavale (Ballingarry IRE), 68 k, Ecurie Maulepaire (<i>M Viel</i>), L Viel (s)	5
	Es Qualites , h, 6 ans, 68 k, Haras de Saint-Voir (<i>C Gaillard</i>), N de Lageneste	6
	Horse Saloon , h, 7 ans, 68 k, Suc. JF Vermand (<i>T Stromboni</i>), Y Fouin (s)	arr
269	Emiline , f, 6 ans, 66 k, A Ameline (<i>A Pageot</i>), L Viel (s)	arr
253	Dakota De Thaix , h, 5 ans, (AQ), 66 k, A Incurvaja (<i>A Merienne</i>), P Lenogue	tbé

9 partants ; 49 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 1 128 €
Eng. sup. : *Opulent D'Oroux*
Sans motif : *Cetao*.
1,5 long, 4 long, 4 long, 10 long, 2 long.
9 600 € - 4 800 € - 2 800 € - 1 900 € - 900 €
Primes aux éleveurs :
1 440 € David Giraudeau, Nikolas Kaloudis, Pascal-Raphael Ambrogi.
720 € Mme Gerard Aoudai.
420 € Mme Jocelyne Ventrou, Mlle Valerie Dasque.
285 € Scea Haras de L'Etoile, Philippe Matzinger, Alain Madar.
135 € Ecurie Maulepaire.

Temps total : 04'32"10
Les Commissaires ont autorisé le hongre ES QUALITES à arriver en dernier au rond et à être monté sur la piste, l'entraîneur ayant formulé sa demande dans les délais.
Les Commissaires ont interdit au hongre CETAO (AQ) de prendre part à la course, les mentions de vaccinations contre la rhinopneumonie portées sur le document d'identification ne permettaient pas d'établir que ledit hongre avait reçu les administrations de vaccins conformément à l'article 135 du Code des Courses au Galop.

376 3366 PRIX DE LA SOCIETE DES COURSES DE MOULINS 3.600 m
(Steeple-Chase)

21 000 € (10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945)
Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, n'ayant jamais gagné en steeple-chase. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (places) : 1 k. par 2.000.
Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

166	Salsa D'Arabie , f, bf, 4 ans, par Kingsalsa USA et Mer D'Arabie (Ballingarry IRE), 67 k (67 ^{1/2} k), Christopher Stedman (<i>J Plouganou</i>), G Chereh	1
285	Solarina , f, np, 4 ans, par Gentlewave (IRE) et Solarize (Ville USA), 66 k (63 k), Guy Pariente (<i>T Stromboni</i>), Y Fouin (s)	2
263	Energie Des Obeaux , f, gr, 4 ans, (AQ), par Spanish Moon USA et Quenta Des Obeaux (Maresca Sorrento), 65 k, Mme Nicolas Devilder (<i>O Jouin</i>), N Devilder	3
	Relkadam , h, al, 4 ans, par Muhtathir GB et Gloirez (Saumarez GB), 67 k, Christopher Stedman (<i>D.E Mullins</i>), G Chereh	4
199	Gold And Stars , h, al, 4 ans, par Full Of Gold et Star D'Avril (Phantom Breeze IRE), 67 k, Mme Magalen Bryant (<i>M Regairaz</i>), D Bressou	5
197	Eclipse De Cotte , f, 4 ans, 65 k, Mme M Bryant (<i>A de Chitray</i>), PH Peltier	tbé

6 partants ; 44 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 1 075 €
Eng. sup. : *Energie Des Obeaux*
1 long, 15 long, 12 long, 20 long.
10 080 € - 5 040 € - 2 940 € - 1 995 € - 945 €
Primes aux éleveurs :
1 512 € Nicolas Madamet, Ian Kellitt, Mme David Thomlinson.
756 € Guy Pariente Holding.
441 € Mme Nicolas Devilder.
299 € Richard Corveller.
141 € Earl Michel, Thomas Le Boucher.
Temps total : 04'20"80

377 3363 PRIX DE LA MARE AUX COULEUVRES 3.550 m
(Haies. - Femelles)

20 000 € (9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900)
Pour pouliches de 4 ans, n'ayant pas, en courses à obstacles, reçu une allocation de 6.000. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.000.
Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k..

	Doctor Chalnetta , f, gr, 4 ans, par Doctor Dino et Maharina (Medaaly GB), 66 k, Ecurie Jaecckin (<i>E Chazelle</i>), P Adda (s)	1
	No Risk For You , f, al, 4 ans, par No Risk At All et Cafe Blum (Muhtathir GB), 67 k, Jacques Seror (<i>L Philipperon</i>), M Seror (s)	2
	Elegante Du Chenet , f, gr, 4 ans, par Turgeon USA et Orthence (Epervier Bleu GB), 68 k (65 k), Mme Magalen Bryant (<i>J Claudic</i>), M Rolland (s)	3
290	L'Assaut Six , f, b, 4 ans, par Kentucky Dynamite USA et Indian Princess IRE (Mujadil USA), 66 k (63 k), Sarl Ecurie Azur Riviera (<i>N Terrassin</i>), P Chevillard	4

	Bayonne , f, b, 4 ans, par Zambezi Sun GB et Margerie (Le Balafre), 70 k (69 k), Louis Fagalde (<i>M Farcinade</i>), Mlle ML Mortier	5
245	Etoile Moriviere , f, 4 ans, 67 k, Y Fouin (s) (<i>B Claudic</i>), Y Fouin (s)	6
270	Staracaya , f, 4 ans, 66 k (63 k), JJP Dubois (<i>G Boinard</i>), JJP Dubois	7
252	Regina De Pail , f, 4 ans, 69 k (66 k), Ecurie Pigoni M&M (<i>F Bayle</i>), B Beaunez	8
	Hawick , f, 4 ans, 66 k, S Ruel (<i>K Dubourg</i>), C Dubourg	9
	Mighty Heart GER , f, 4 ans, 66 k (65 k), C Biedermann (<i>D Ubeda</i>), M Keller	10
18	Indian Kris , f, 4 ans, 66 k, J Odermatt (<i>K Herzog</i>), JP Gallorini (s)	-
245	Etincellante , f, 4 ans, (AQ), 68 k (65 k), Haras D'Ecouvès (<i>N Gauffenic</i>), D Windrif	arr
245	Ierbalsa , f, 4 ans, 66 k, M Bouyssou (<i>B Lestrade</i>), G Macaire (s)	arr
203	Popin's Du Berlais , f, 4 ans, 66 k (62 k), Ecurie Vallin (<i>Mlle M Lagrange</i>), ROB Collet (s)	arr
	Rea D'Honore , f, 4 ans, 66 k, M Horak (<i>O Jouin</i>), J Michal	arr

15 partants ; 46 eng. ; 16 part. déf. - Total des entrées : 734 €
Sans motif : *Reve De Forlonge*.
4 long, 1 long, 1 long 1/4, 5 long, 3 long, 2,5 long, 1/2 long 3/4, 20 long, 2,5 long.
9 600 € - 4 800 € - 2 800 € - 1 900 € - 900 €
Primes aux éleveurs :
1 440 € Benoit Chalmel.
720 € Jacques Seror.
420 € Mlle Marie-Laure Besnouin.
285 € Patrick Boudengen.
135 € Louis Fagalde.

378 3361 PRIX DE LA TILLAIE 3.000 m
(Haies. - Femelles)

20 000 € (9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900)
Pour pouliches de 3 ans, n'ayant pas, en courses de haies, reçu 3.500 (victoires et places). **Poids : 66 k.** Les pouliches ayant reçu 2.000 en courses de haies (victoires et places) porteront 2 k.
Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

	Kimbola , f, b, 3 ans, par Enrique (GB) et Kouika (Bonnet Rouge), 66 k, Mme Christine Precy-Baroni (<i>O d'Andigne</i>), A Chaille-Chaille	1
	Lakeba , f, gr, 3 ans, par Alex The Winner USA et Lila Sheba (Linamix), 66 k (68 k), Ecurie des Mouettes (<i>J Plouganou</i>), D Cottin (s)	2
	Fantastica Duseuil , f, al, 3 ans, (AQ), par Network GER et Marie Du Seuil (Video Rock), 66 k, Mme Marc Boudot (<i>L Philipperon</i>), M Seror (s)	3
248	La Mandragola , f, al, 3 ans, par Planteur (IRE) et Lady Sadowa GB (Nayef USA), 66 k, Mlle Birgit Regele (<i>A Acker</i>), FM Cottin (s)	4
	Lady Linda , f, ab, 3 ans, par Linda's Lad (GB) et Wild Lady (Turgeon USA), 66 k, Stephane Ruel (<i>K Nabef</i>), G Macaire (s)	5
	Martalia , f, 3 ans, 66 k (63 k), M.I. Bloodstock Ltd (<i>T Henderson</i>), G Chereh	6
248	Tagada Tagada Bey , f, 3 ans, 66 k (63 k), B Boitez (<i>N Terrassin</i>), P Chevillard	7
	Equanimity , f, 3 ans, 66 k, M Zerolo (<i>E Chazelle</i>), L Baudron (s)	8
	Fortuna Bella , f, 3 ans, 66 k, PH Peltier (<i>A de Chitray</i>), PH Peltier	9
	Miss Victoria , f, 3 ans, 66 k, Ecurie Victoria Dreams (<i>T Beaurain</i>), JPH Dubois	10
	Vekadargent , f, 3 ans, 66 k (63 k), G Pariente (<i>T Stromboni</i>), Y Fouin (s)	-
	Radstar , f, 3 ans, 66 k, C Guedj (<i>K Herzog</i>), JP Gallorini (s)	-

298	Coral Park , f, 3 ans, 66 k (63 k), ROB Collet (s) (<i>C Babel</i>), arr ROB Collet (s)		Vire A Gauche , h, al, 9 ans, (AQ), par Denham Red et Pree Destine (April Night), 68 k, Christophe Dubourg (<i>K Dubourg</i>), C Dubourg	4	
	13 partants ; 39 eng. ; 14 part. déf. - Total des entrées : 518 € Certif. vétérinaire : <i>Allee Des Eiders</i> . tête, 6 long, 1 long 1/4, 1/2 long, 2 long, 6 long, 2,5 long, courte encolure, 1 long 1/4. 9 600 € - 4 800 € - 2 800 € - 1 900 € - 900 € Primes aux éleveurs : 1 440 € Richard Corveller, Mme Catherine Bodin. 720 € Jean-Pierre-Joseph Dubois. 420 € Mme Marc Boudot. 285 € Haras du Grand Lys, Scuderia Micolò Snc. 135 € Mme Laurence Gagneux. <i>Temps total</i> : 03'33''80		50 4 Cent Ans , h, b, 6 ans, par Centennial IRE et Nomita (IRE) (King's Theatre IRE), 67 k, Simon Munir (<i>J Duchene</i>), G ChereL	5	
379	3362 PRIX DE MILLY LA FORET (Haies. - Mâles et Hongres)	3.000 m	134 4 Alleu , h, 8 ans, 67 k, Ecurie Mirande (<i>S Paillard</i>), Mme I Pacault	6	
	20 000 € (9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) Pour poulains entiers et hongres de 3 ans , n'ayant pas, en courses de haies, reçu 3.500 (victoires et places). Poids : 66 k . Les poulains ayant reçu 2.000 en courses de haies (victoires et places) porteront 2 k. Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.		98 Baldaquin , h, 7 ans, (AQ), 69 k, Ecurie Jean-Michel Carrie (<i>H Lucas</i>), G ChereL Delight My Fire , f, 8 ans, 66 k, Ds Pod Buchlovem (<i>N Loven</i>), R Bodlak	7	
	Fanfan Du Seuil , h, b, 3 ans, (AQ), par Racinger et Nina Du Seuil (Blushing Flame USA), 66 k, Seror (s) (<i>J Ricou</i>), M Seror (s)		240 2 Vazabelle Du Lion , f, 9 ans, (AQ), 63 k (65 k), J Delaunay (<i>R Julliot</i>), J Delaunay	9	
	Althor , h, no, 3 ans, par Racinger et Alcancia (Vaguely Pleasant), 66 k (65 k), Mme Christian Cealy (<i>E Labaisse</i>), A Boisbrunet (s)		Kapville , h, 11 ans, 67 k, ♂, Comte AA Maggiar (<i>T Beurain</i>), E&G Leenders (s)	10	
198	Meeting Life POL , m, b, 3 ans, par Exciting Life IRE et Mikola POL (Dixieland POL), 66 k, Mme Patrick Papot (<i>B Lestrade</i>), G Macaire (s)		240 1 Vidocq Du Rivage , h, 9 ans, 66 k, J Bigot (<i>A de Chitray</i>), arr J Bigot		
	Ciel De Neige , h, b, 3 ans, par Authorized IRE et In Caso Di Neve (Country Reel USA), 66 k, M.I. Bloodstock Ltd (<i>D.E Mullins</i>), G ChereL		11 partants ; 17 eng. ; 11 part. déf. - Total des entrées : 435 € courte encolure, 1/2 long, 20 long, 3,5 long, 3,5 long, 6 long, 1 long, 6 long, 10 long. 21 120 € - 10 560 € - 6 160 € - 4 180 € - 1 980 € Primes aux éleveurs : 3 168 € Mme Bernard Le Gentil. 1 584 € Jean Contou-Carrere, Yves Broca, Patrick-Georges Roulois. 924 € Guy ChereL, Pierre Rougegez. 627 € Christophe Dubourg. 297 € Mlle Larissa Kneip, Mlle Sandrine Grevet. <i>Temps total</i> : 07'57''10		A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le jockey Jonathan PLOUGANOU en ses explications, lui ont adressé des observations, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules.
283 4	Katana One , h, al, 3 ans, par Sunday Break JPN et Northern Ocean (Green Tune USA), 66 k (63 k), Ecurie Ammonites Racing Sas (<i>M Lefebvre</i>), D Cottin (s)		381	3436 PRIX DE LA CROIX DE SAINT-HEREM (Steeple-Chase. - Femelles)	3.850 m
306 4	Destin Dore , h, 3 ans, 66 k (62 k), B Goudot (<i>T Andrieux</i>), B Goudot (s)			21 000 € (10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) Pour juments de 5 ans et au-dessus , n'ayant pas en steeple-chase, depuis le 1er septembre de l'année dernière inclus, reçu une allocation de 8.000. Poids : 5 ans, 65 k ; 6 ans et au-dessus, 67 k . Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 6.000 l'année dernière. Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.	
198	Fandjo , h, 3 ans, 66 k, J Seror (<i>L Phillipperon</i>), M Seror (s)		258	Deception Island , f, b, 8 ans, par Antarctique IRE et Furika (Kadalko), 67 k, Xavier Kepa (<i>R Schmidlin</i>), FM Cottin (s)	1
256	Lord Pit , h, 3 ans, 66 k (63 k), ♂, Mlle L Lenghart (<i>A Merienne</i>), Mlle L Lenghart		243 2	Dame Du Bresil , f, b, 5 ans, par Blue Bresil et Reine Irlandaise [Lost World (IRE)], 65 k, Dirk Huyck (<i>O Jouin</i>), A Lacombe	2
198	Paris To Green , h, 3 ans, 66 k, S Munir (<i>A de Chitray</i>), PH Peltier		234 2	Drole D'Idée , f, b, 5 ans, par Coastal Path GB et Place Au Soleil (Tremolino USA), 66 k, Haras de Saint-Voir (<i>C Lefebvre</i>), GAB Leenders	3
	Vino Royale , h, 3 ans, 66 k (68 k), C Stedman (<i>J Plouganou</i>), D Cottin (s)		247 3	L'Aubade , f, b, 5 ans, par Enrique (GB) et L'Audacieuse (Kahyasi IRE), 69 k, Mme Francois de Beaugregard (<i>T Beurain</i>), D Sourdeau de Beaugregard (s)	4
283	Risk The Star , h, 3 ans, 66 k, Ecurie Centrale (<i>D Mescam</i>), arr FM Cottin (s)		302	Guyonne , f, b, 5 ans, par Nombre Premier (GB) et Gymnote (Cardoun), 65 k, Ecurie Centrale (<i>A Acker</i>), FM Cottin (s)	5
	Catch All , h, 3 ans, 66 k, Ecurie Victoria Dreams (<i>T Beurain</i>), arr JPH Dubois		293 3	Mick Royal , f, 8 ans, 73 k (70 k), S Hurson (<i>R Le Stang</i>), XL Le Stang	6
	12 partants ; 39 eng. ; 13 part. déf. - Total des entrées : 614 € Certif. vétérinaire : <i>Tamaroc Du Mathan</i> . 3/4 long, courte tête, 3/4 long, 5 long, 6 long, 2,5 long, 3,5 long, 2 long, 8 long. 9 600 € - 4 800 € - 2 800 € - 1 900 € - 900 € Primes aux éleveurs : 1 440 € Jean Brest, Mme Marc Boudot. 720 € Christian Cealy, Mme Christian Cealy. 420 € Sk Widzow, Mme Anna Tyszko, prime non attribuée. 285 € Gregor Vischer. 135 € Dominique Lepagney. <i>Temps total</i> : 03'39''00		289	Darling Moirette , f, 5 ans, (AQ), 65 k, S Dehez (s) Amboselie , f, 8 ans, (AQ), 68 k (65 k), JL Bertin (<i>C Smeulders</i>), arr JL Bertin	7
	A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le jockey Edgar LABAISSE en ses explications, lui ont adressé des observations, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules.		236 2	Cime D'Huez , f, 6 ans, (AQ), 68 k (65 k), H Vieux-Pernon (<i>A Moriceau</i>), E Thueux	thé
380	3368 GRAND STEEPLE-CHASE CROSS COUNTRY DE FONTAINEBLEAU (Steeple-Chase-Cross-Country)	6.000 m		9 partants ; 32 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 434 € 3/4 long, 1 long 1/4, 1 long 1/4, 12 long, 2 long, loin. 10 080 € - 5 040 € - 2 940 € - 1 995 € - 945 € Primes aux éleveurs : 1 512 € E.a.r.l. Elevage des Loges. 756 € Haras du Chenet. 441 € Haras de Saint-Voir. 299 € Mme Francois de Beaugregard. 141 € Mme Baudouin de la Motte Saint-Pierre, Jean-Pierre Curtet, Suc. Alain Correard, Suc. Brigitte Correard. <i>Temps total</i> : 04'43''20	
	44 000 € (21 120, 10 560, 6 160, 4 180, 1 980) Pour tous chevaux de 6 ans et au-dessus . Poids : 65 k . Surcharges accumulées et limitées à 7 k. pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 6.000 cette année et par 18.000 l'année dernière. Les décharges prévues par l'article 104 du Code des Courses au Galop ne sont pas applicables dans ce prix.				
220 2	Virtus D'Estruval , h, b, 9 ans, (AQ), par Panoramic GB et Nina D'Estruval (Epervier Bleu GB), 69 k, Mme Bernard Le Gentil (<i>J Reveley</i>), G Macaire (s)				
240 4	Ocean Austral , h, b, 8 ans, par Antarctique IRE et Ahombros (Mansonnien), 66 k, Michel Darchy (<i>C Lefebvre</i>), W Menuet (s)				
98 2	Disco D'Authie , h, bf, 9 ans, par Discover D'Auteuil et Kadaline (Kadalko), 72 k, ♂, Mme Magalen Bryant (<i>J Plouganou</i>), G ChereL				

MOULINS

0716 094

Mercredi 4 avril 2018

Commissaires des courses : Michel BOURGNEUF -
Michel DUBOIS - Stanislas de VILLETTE

382	3372 PRIX ALLié BOXES (PRIX TROPHEE LUC CACQUEVEL) (Steeple-Chase-Cross-Country)	5.400 m
------------	--	----------------

21 000 € (10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, depuis le 1er
décembre de l'année dernière inclus, en steeple-chase, reçu une allocation

de 10.000. **Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 3.000 cette année et par 7.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 187** ¹ **Netcam**, f, bf, 6 ans, par Network GER et Orlana (Robin Des Champs), 69 k, Dominique Clayeux (*F de Giles*), E Clayeux (s) 1
Vicomte Du Seuil, h, b, 9 ans, (AQ), par Special Kaldoun (IRE) et Marie Du Seuil (Video Rock), 71 k (68 k), Mme Marc Boudot (*G Malone*), E Clayeux (s) 2
Tombe Du Lit, h, b, 11 ans, (AQ), par Assessor IRE et Gibelotte (Royal Charter), 70 k, ♂, Haras de Saint-Voir (*CE Cayeux*), N de Lageneste 3
Tenor D'Elaver, h, b, 11 ans, (AQ), par Assessor IRE et Line Up (Lights Out), 71 k, ♂, Ecurie des Preux (*B Gelhay*), E Vagne (s) 4
Corentin Collonges, h, b, 6 ans, (AQ), par Fragrant Mix (IRE) et Flicka Collonges (Trebroke), 71 k, Hubert Despont (*P Lucas*), H Despont 5
- 193** ¹ **Cyclone D'Allen**, h, 6 ans, (AQ), 73 k, D Berra (*A Gasnier*), D Berra arr
Colier D'Or, h, 8 ans, 72 k (70 k), Mme P Chemin (*J Lebrun*), Chemin & Herpin (s) arr
- 7 partants ; 18 eng. ; 7 part. déf. - Total des entrées : 285 €
6,5 long, 1 long, 4,5 long, loin.
10 080 € - 5 040 € - 2 940 € - 1 995 € - 945 €
- Primes aux éleveurs :
1 512 € Dominique Clayeux.
756 € Mme Marc Boudot.
141 € Gaec Delorme Freres.
- Temps total : 08'08''00

383 ³³⁶⁹ **PRIX DU PIN** **3.600 m**
(Haies. - Femelles)

20 000 € (9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop.
Pour pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en course de haies, reçu une allocation de 7.000. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues, en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 1.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- Eitelida**, f, bf, 4 ans, (AQ), par Poliglote (GB) et Philida (Zelphi USA), 68 k, Michel Contignon (*F de Giles*), E Clayeux (s) 1
266 ² **Ellipse**, f, b, 4 ans, par No Risk At All et Sapienza [Poliglote (GB)], 69 k, Ecurie Les Elegantes (*A Gasnier*), ARM Lefeuve 2
266 ¹ **Vue Cavaliere**, f, b, 4 ans, par Spirit One et Grande Cavale (Ballingarry IRE), 70 k (67 k), Ctsse Bertrand de Tarragon (*V Morin*), ARM Lefeuve 3
Guanabara, f, gr, 4 ans, par Al Namix et Salsa Melody (Kingsalsa USA), 66 k, M.I. Bloodstock Ltd (*B Gelhay*), G Chere 4
Terre De Lune, f, gf, 4 ans, par Turgeon USA et Pepite De Lune (Mansonnien), 73 k (70 k), Patrick Fellous (*AD Fouchet*), G Macaire (s) 5
Asara GER, f, 4 ans, 66 k, Stall Taranta (*M.J Quinlan*), Mme M Rotering 6
Falcolina Mama, f, 4 ans, 67 k, AB Pellerin (*D Ulinski*), AB Pellerin arr
Etoile Du Centre, f, 4 ans, 66 k (64 k), H Despont (*T Vodrazka*), H Despont arr
- 305** **Mezz'aria**, f, 4 ans, 66 k (66^{1/2} k), ♂, V Durot (*P Lucas*), E Vagne (s) arr
245 **Amie Du Ballet**, f, 4 ans, 66 k, Mme C Lumet (*A Desvaux*), D Sourdeau de Beauregard (s) arr
Eau De Vie Sivola, f, 4 ans, (AQ), 66 k, Haras de Sivola (*THO Gillet*), E Clayeux (s) tbé
- 11 partants ; 41 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 174 €
Eng. sup. : *Ellipse*
3/4 long, 1/2 long 3/4, 16 long, 13 long, 30 long.
9 600 € - 4 800 € - 2 800 € - 1 900 € - 900 €
- Primes aux éleveurs :
1 440 € Michel Contignon, Mme Nelly Contignon.
720 € Earl Guittet-Desbois.
420 € Ecurie Maulepaire, Pierric Rouxel.
285 € M.I. Bloodstock Ltd.
135 € Francis Picoulet.
- Temps total : 04'49''70

384 ³³⁷⁰ **PRIX LMS BOURBONNAISE (PRIX NUPSALA)** **4.000 m**
(Haies)

20 000 € (9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, depuis le 1er septembre de l'année dernière inclus, en courses à obstacles, reçu une allocation de 8.000. **Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.
Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

Ding Ding Dong, h, b, 5 ans, (AQ), par Gentlewave (IRE) et Toque Rouge (Loup Solitaire USA), 69 k (66 k), Haras de Saint-Voir (*A Lelievre*), N de Lageneste 1

288 **Un Comedien**, h, b, 5 ans, par Poliglote (GB) et Comedie Divine (Lesotho USA), 66 k (63 k), Ballantines Racing Stud Ltd (*A Seigneul*), ROB Collet (s) 2

Cracmapoule, h, al, 6 ans, (AQ), par Bernebeau et Roulmapoule (Agent Bleu), 68 k, Vagne (s) (*P Lucas*), E Vagne (s) 3

Gars Bar Dine, h, b, 7 ans, par Martaline GB et Treekle Toffee (Cadoudal), 68 k, Mme Susan Angela Bramall (*S Colas*), F Nicolle 4

178 ⁴ **Tevenec**, h, al, 5 ans, par Panis USA et River Flyer (River Majesty USA), 68 k, Suc. Goulven Berthouloux (*A Gasnier*), M Aubry 5

Louparia, h, 6 ans, 69 k (65 k), N Paysan (*B Moreaux*), N Paysan 6

Unroi De Touzaine, h, 10 ans, (AQ), 68 k (65 k), Mme A Jandard (*L Sloup*), S Eveno 7

First Frost, h, 6 ans, 68 k, Bourgogne Racing Club (*CE Cayeux*), C Provot arr

Grey Bee De Monty, f, 5 ans, 64 k (65 k), M Aubry (*L Solignac*), M Aubry arr

288 ² **Rock Zurafa**, h, 6 ans, 70 k (67 k), ARM Lefeuve (*V Morin*), ARM Lefeuve tbé

10 partants ; 43 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 922 €

Eng. sup. : *Cracmapoule*

Sans motif : *Fix You*.

5,5 long, 4,5 long, 1 long, 17 long, encolure, loin.

9 600 € - 4 800 € - 2 800 € - 1 900 € - 900 €

Primes aux éleveurs :

1 440 € Haras de Saint-Voir.

720 € Mlle Louise Collet-Vidal, Mlle Camille Collet-Vidal.

420 € Patrice Vagne.

285 € Neustrian Associates.

135 € Suc. Goulven Berthouloux, Mlle Celine Berthouloux, Mme Fabienne Perennes, Pierre-Yves Berthouloux.

Temps total : 05'24''80

Les Commissaires ont interdit à la jument FIX YOU de participer à la course, les mentions de vaccinations portées sur le document d'identification ne permettant pas d'établir qu'elle a reçu les injections de rappel contre la rhinopneumonie dans les conditions fixées par l'article 135 du Code des Courses au Galop.

Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné l'entraîneur Stéphane EVENO par une amende de 30 euros pour couleurs non-conformes, ce dernier étant responsable de la situation.

385 ³³⁷¹ **PRIX AUX FINS PALAIS - E.GEOFFROY (PRIX DES EGLANTIER)** **4.400 m**
(Steeple-Chase. - Autres Que de Pur Sang)

21 000 € (10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) - dotation France Galop.

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **5 ans et au-dessus**, n'étant pas de Race Pur Sang, n'ayant pas reçu, en steeple-chase, une allocation de 7.000, depuis le 1er septembre de l'année dernière inclus. **Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

Ulbery, f, b, 10 ans, (AQ), par Assessor IRE et Elbury (Royal Charter), 70 k, ♂, Michel du Jonchay (*B Gelhay*), E Vagne (s) 1

293 **Chimene D'Arthel**, f, bf, 6 ans, (AQ), par Nickname et Olga D'Arthel (Brier Creek USA), 69 k (66 k), Hubert Monier (*A Lelievre*), A Boisbrunet (s) 2

238 ² **Cartesienne**, f, b, 6 ans, (AQ), par Gris De Gris (IRE) et Russie (Network GER), 66 k, Mme Gill Studd (*S Colas*), F Nicolle 3

292 ² **Dimanche Morning**, h, np, 5 ans, (AQ), par Network GER et Kavalle (Video Rock), 69 k, Ecurie Patrick Joubert (*F de Giles*), E Clayeux (s) 4

Alpha Tiep, h, 8 ans, (AQ), 69 k (66 k), E Clayeux (s) (*G Malone*), E Clayeux (s) arr

Valseur De Sarti, h, 9 ans, (AQ), 71 k (69 k), Chemin & Herpin (s) (*J Lebrun*), Chemin & Herpin (s) tbé

Blistrac, h, 7 ans, (AQ), 68 k, Mme M Cochonneau (*J Rey*), N Paysan tbé

282 **Bangalore**, h, 7 ans, (AQ), 68 k (65 k), RM Dupuis (*L Sloup*), RM Dupuis tbé

8 partants ; 24 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 283 €

9,5 long, 2,5 long, 12 long.

10 080 € - 5 040 € - 2 940 € - 1 995 €

Primes aux éleveurs :

756 € Comte Guillaume de Brondeau.

441 € Suc. Yves D' Armaille.

299 € Jean-Andre Quesny.

Temps total : 06'18''60